CTB BÉNIN

AGENCE BELGE DE DÉVELOPPEMENT

RAPPORT D'EVALUATION FINALE

PROJET : « APPUI AU DEVELOPPEMENT DES FILIERES HALIEUTIQUES (ADEFIH) »

05/11/2010
SOFRECO
CODE NAVISION: BEN 06 013 11
CODE CSDC: BTC/CTB BXL 814

SOFRECO
Société Française de Réalisation, d'Etudes et de Conseil
92-98, boulevard Victor Hugo 92115 Clichy Cedex - France
Tél : +33 1 41 27 95 95 - Fax : +33 1 41 27 95 96

Table des matières

BENIN - RAPPORT D'EVALUATION FINALE DU PROJET : « APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES HALIEUTIQUES (ADEFIH)» 4

LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS 5

1 INTRODUCTION 6

1.1 PRÉSENTATION SUCCINCTE DE L'INTERVENTION 6
1.2 OBJECTIFS ET CONTEXTE DE L'ÉVALUATION FINALE 6
1.3 MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION FINALE 7

2 HISTORIQUE ET CONTEXTE 8

2.1 CONTEXTE HISTORIQUE DE L'INTERVENTION 8
2.2 CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE 8
2.3 CONTEXTE POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL 9
2.4 LOGIQUE DE L'INTERVENTION 11

3 MISE EN ŒUVRE ET RÉALISATIONS 11

3.1 LE PRINCIPAL INDICATEUR OBJECTIVEMENT VÉRIFIABLE RETENU COMME INDICATEUR D'IMPACT DU PROJET ÉTAIT : 11
3.2 DIFFÉRENTS INDICATEURS RETENUS ET STRATÉGIE D'ÉVALUATION 12
3.2.1 Résultat 1 : Les conditions sanitaires de production, de collecte et de transport des produits de la pêche sont améliorées sur le lac Ahémé. 12
3.2.1.1 Présence physique des BOC et PFT 12
3.2.1.2 Présence des CIN 13
3.2.1.3 Les pêcheurs sont équipés et formés aux BPH et BPGE 14
3.2.1.4 Accès aisé des véhicules aux BOC et PFT 15
3.2.1.5 Le SACCE est fonctionnel 15
3.2.2 Résultat 2 : Les capacités de l'Autorité Compétente en matière de contrôle sanitaire des produits de la pêche et de formation des acteurs de la base sont renforcées. 15
3.2.2.1 Personnel de l'AC formé (en matière de contrôle sanitaire et de formations des acteurs) 15
3.2.2.2 Laboratoire équipé et fonctionnel 16
3.2.2.3 Les manuels didactiques sont conçus et utilisés pour les formations 16
3.2.2.4 Listing des contrôles effectués par l'AC opérationnel. 16
3.2.2.5 Manuels et rapports d'activités 17
3.2.2.6 Matériel d'analyse des produits phytosanitaires achetés et opérationnels 17
3.2.3 Résultat 3 : Des études et des activités complémentaires sont réalisées pour assurer la pérennité et la qualité des productions halieutiques. 17
3.2.3.1 Rapports d'Etude sur les causes de l'envasement du chenal accès 17
3.2.3.2 Reboisement et Mangrove 17
3.2.3.3 Nombre de latrines construites et enquêtes de satisfactions 19
3.2.3.4 Construction de fours Chorkors 19

4 EVALUATION DE L'INTERVENTION 20

4.1 CRITÈRES DE BASE 20
4.1.1 Pertinence 20
4.1.1.1 Cohérence du projet avec les politiques et stratégies nationales (PRSP, plans de développement, stratégies sectorielles nationales, politiques d'égalité entre femmes et hommes, environnement, économie social, droits d'enfants et les OMD) 20
4.1.1.2 Insertion du projet dans les politiques et stratégies du donneur belge 20
4.1.2 Efficience 20
4.1.2.1 Réalisation des activités et résultats en accord avec le calendrier proposé et les moyens planifiés 20
4.1.2.2 Retard, contrainte ou problème rencontrés et leçons utiles pour des interventions ultérieures béninoises et/ou belges. 21
4.1.3 Efficacité 22
4.1.3.1 Evaluation de la réalisation de l'objectif spécifique et de l'utilisation par les bénéficiaires des

résultats. 22
4.1.4 Durabilité *23*
4.1.4.1 Appréciation des dispositions prises par le projet pour assurer l'ancrage des acquis au niveau local et central 23
4.1.5 Impact *26*
4.2 THÈMES TRANSVERSAUX 26
4.2.1 Egalité entre femmes et hommes *26*
4.2.1.1 ADEFIH est un projet dans lequel l'aspect genre est très présent, ... 26
4.2.1.2 Un accent particulier est mis sur certaines activités. 26
4.2.1.3 L'approche de genre dans la construction de latrines 26
4.2.2 Environnement *27*
4.2.3 Economie sociale *27*
4.2.4 Droits des enfants *28*
4.2.4.1 Education 28
4.2.4.2 Le Renforcement de l'accès des enfants aux soins de santé de base 28
4.2.4.3 Accès à l'eau potable. 28
4.3 CRITÈRES-HARMO 28
4.3.1 Harmonisation *28*
4.3.1.1 Coordination des initiatives et mécanismes mis en place par le projet avec celle des autres bailleurs de fonds dans la zone et dans le secteur 28
4.3.2 Alignement *28*
4.3.3 Responsabilité mutuelle *29*
4.3.4 Appropriation *29*
4.4 STRUCTURE & PERSONNEL DE L'INTERVENTION 30

5 CONCLUSIONS ET RECOMMENDATIONS 33

5.1 RECOMMANDATIONS À COURT TERME 35
5.2 RECOMMANDATIONS À MOYEN TERME: 36
5.3 RECOMMANDATIONS À LONG TERME ET POUR LA RÉALISATION D'ÉVENTUELS FUTURS PROJETS DU MÊME TYPE 37

ANNEXES 38

BENIN -
Rapport d'Evaluation Finale du Projet : « Appui au Développement des Filières Halieutiques (ADEFIH)»

N° d'intervention DGCD:	30032/04
Partenaire institutionnel:	MAEP
Durée de l'intervention:	36 mois
Date du démarrage de l'intervention:	Mars 2008
Contribution (pays partenaire):	EUR 410.606
Contribution de la Belgique:	EUR 2.500.000
Contribution totale:	EUR 2.910.606
Secteurs d'intervention:	Secteur Agricole (filière halieutique)

Résumé

L'Appui au Développement des Filières Halieutiques (ADEFIH) identifié par les deux parties belge et béninoise s'inscrit dans le cadre de la relance des activités d'exportation des crevettes au Bénin.

Le projet vise à réduire la pauvreté au sein des communautés de pêcheurs du lac Ahémé en améliorant l'accès aux marchés national, régional et international dans une perspective de développement durable. Cela passe de manière plus spécifique par l'amélioration des productions de crevette du lac Ahémé, leur sécurisation ainsi que leur valorisation par des pratiques de pêche responsables et contrôlées et des modalités de manutention et de conditionnement conformes à celles exigées par les normes européennes.

Equipe d'évaluation

- **Chef de Projet :** Georges DUPRET
- **Consultant Béninois :** Tolidji Téophile MEYIZOUN

Liste des acronymes et abréviations

AC	Autorité compétente
ACCPH	Agent Communal de Contrôle de Produits Halieutiques
ADEFIH	Appui au Développement des Filières Halieutiques
APCPH	Agent de Poste de Contrôle de Produits Halieutiques
ATEP	Association des Transformateurs et Exportateurs de PP
Baseline	Cadre de Référence
BOC	Base Obligatoire de Contrôle
BPH	Bonne Pratique d'Hygiène
BPGE	Bonne Pratique de Gestion Environnementale
CeRPA	Centre d'Action Régionale pour la Promotion Agricole
CIN	Caissons Isothermes Normalisés
CTB	Coopération Technique Belge
CTS	Comité technique des suivis
CAD-OCDE	Déclaration de Paris Mars 2005 p4
COGEO	Comité de Gestion
DGCD	Direction Générale de la Coopération au Développement
EF (team)	(Equipe pour l')Evaluation Finale
GRD	Gestion Axée sur les Résultats
M & E	Monitoring & Evaluation
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MAEP/DP/AC	Ministère de l'agriculture de l'élevage et des pêches
MOD	Maître d'Ouvrage Délégué
MTR	Mid-Term Review
OMD	Objectif Millénaire pour le Développement
PIT	Project Information Tool
PCM	Gestion de cycle de projet
PFT	Plate Forme de Transfert
PRSP / DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté au Bénin
PP	Produit de la Pêche
RCPA	Responsable Communal des Produits Agricoles
SACCE	Système Amélioré de Collectes de Crevettes d'Exportations
SMCL	Structure Mixte de Concertation Locale
TdR	Termes de Référence
UGP	Unité de Gestion du Projet

1 Introduction

1.1 Présentation succincte de l'intervention

L'Appui au Développement des Filières Halieutiques (ADEFIH) identifié par les deux parties belge et béninoise s'inscrit dans le cadre de la relance des activités d'exportation des crevettes au Bénin.

L'objectif global est le suivant : « La pauvreté au sein des communautés de pêcheurs du lac Ahémé est réduite par un meilleur accès aux marchés national, régional et international dans une perspective de développement durable ».

L'objectif spécifique du projet est : « Les productions de crevettes du lac Ahémé sont améliorées, sécurisées et mieux valorisées par des pratiques de pêche responsables et contrôlées et des modalités de manutention et de conditionnement conformes à celles exigées par les normes européennes ».

Les résultats intermédiaires sont :

- **Résultat 1 :** Les conditions sanitaires de production, de collecte et de transport des produits de la pêche sont améliorées sur le lac Ahémé.
- **Résultat 2 :** Les capacités de l'Autorité Compétente en matière de contrôle sanitaire des produits de la pêche et de formation des acteurs à la base sont renforcées.
- **Résultat 3 :** Des études et des activités complémentaires sont réalisées pour assurer la pérennité et la qualité des productions halieutiques.

1.2 Objectifs et contexte de l'évaluation finale

L'évaluation est financée par la CTB qui a sélectionné SOFRECO (Société Française de Réalisation, d'Etude et de Conseil) pour la mettre en œuvre.
L'évaluation du « projet d'Appui au Développement des Filières halieutiques » du Bénin est prévue 6 mois avant la fin officielle du projet. Le projet (durée d'exécution de 3 ans) n'a pas connu d'évaluation à mi-parcours.

L'évaluation de l'intervention a eu lieu au Bénin du 22 Août 2010 au 5 Septembre 2010. Elle a été réalisée par deux consultants indépendants, un consultant international ainsi qu'un consultant local Béninois.

L'évaluation du « projet d'Appui au Développement des Filières halieutiques » doit permettre :

- D'apprécier l'atteinte des résultats par le projet, et la contribution du projet à l'amélioration de la filière crevette au Bénin ;
- De prévoir la consolidation de certains acquis, voire l'orientation vers d'autres partenaires techniques et financiers du secteur.

Dans le sillage des actions spécifiques engagées par ADEFIH en direction de l'Autorité Compétente concernant le secteur des produits de pêche, le gouvernement du Bénin a entrepris, avec l'appui de la coopération belge (via le Programme d'Appui en Expertise), l'extension des mesures à l'ensemble des produits agricoles, à travers la mise en place d'une Autorité Béninoise de la Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA). Ainsi ADEFIH a-t-il pu être le précurseur et catalyseur d'un dispositif national de renforcement des capacités de contrôle et de qualité des produits agricoles à différents niveaux.

L'ABSSA a pour mission le renforcement de l'autorité de l'Etat dans son rôle de régulation et de contrôle sur les denrées alimentaires, ce qui est en lien direct avec les objectifs d'ADEFIH. Cela suppose :

- de veiller à la sécurité sanitaire des produits agricoles d'origine animale, végétale, halieutique, alimentaires et produits transformés ;
- de protéger le marché national et la santé des consommateurs ;
- de permettre un accès plus facile des produits agricoles et agro alimentaires béninois aux marchés extérieurs

Ceci recoupe non seulement les actions de formation mais surtout, dans le contexte actuel, le contrôle sanitaire.

1.3 Méthodologie de l'évaluation finale

La méthodologie à suivre par la mission comprenait les éléments suivants :

- Exploitation de la documentation sur le projet et tout autre document jugé pertinent et se rapportant au sous secteur pêche au Bénin.

La visite de terrain comprenait :

- Briefing à Cotonou aux parties suivantes : Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (SG, DPP, DP), CTB, ATEP et UGP. Dans ce cadre, le consultant a exposé le plan de sa mission faisant ressortir sa compréhension du mandat de la mission, la démarche méthodologique et les outils à utiliser pour atteindre les résultats de la mission.
- Rencontres et entretiens avec les partenaires locaux. Les principaux acteurs sont: l'ATEP, FENAPECHE, les pêcheurs, les collecteurs, CeCPA Comé, Bopa et Kpomassè, les maires des trois communes d'intervention.
- Des enquêtes quantitatives et qualitatives ont été réalisées afin de mieux cerner les effets du projet. Les enquêtes quantitatives permettrent d'apprécier les impacts du projet sur l'amélioration des capacités des différents acteurs, particulièrement des communautés de pêcheurs, des opérateurs économiques impliqués dans les activités d'exportation des produits de pêche notamment des crevettes.

Un atelier de restitution des premières conclusions de l'évaluation a été organisé avec les différents partenaires du projet pour analyser et discuter les résultats.

2 Historique et contexte

2.1 Contexte historique de l'intervention

La promotion des filières agricoles, notamment les filières halieutiques, constitue l'une des priorités retenues par le gouvernement du Bénin au titre des actions de développement économique destinées à soutenir la croissance (voir Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole 2009). Dans ce cadre, la filière crevette qui dispose de potentialités intéressantes particulièrement pour l'exportation a fait l'objet d'une attention spécifique.

La filière rencontre d'importantes difficultés pour satisfaire aux normes et conditions sanitaires qui devraient lui permettre de répondre aux exigences du marché européen, principale destination de ses produits. L'absence d'infrastructures de débarquement adéquates doublée d'une insuffisance de leur inspection et contrôle sanitaire a d'ailleurs conduit le gouvernement à décider d'une auto suspension des exportations en juillet 2003.

Afin de corriger les défaillances relevées, d'améliorer les conditions sanitaires et répondre aux normes de qualité requises, le gouvernement du Bénin a sollicité l'appui de la coopération belge pour conduire, de façon durable, un processus d'amélioration des activités de production halieutique dans le respect des normes exigées par les marchés tant national, régional qu'international et des conditions sanitaires d'exploitation des différents produits halieutiques concernés.

Dans ce cadre, la coopération belge, en relation avec les autres intervenants dont l'UE et dans une approche de complémentarité, a retenu le lac Ahémé pour soutenir, d'une part, la réalisation de deux (02) Bases Obligatoires de Contrôle (BOC) et de douze (12) Plates formes de Transfert (PFT) et, d'autre part, toutes les actions devant donner aux différents acteurs les capacités nécessaires pour une meilleure conduite des différentes opérations liées à l'amélioration des conditions d'exploitation des produits de pêches.
Le Bénin vient d'être inscrit sur la liste unique des pays exportateurs des produits de pêche vers l'Union Européenne dès l'année 2010 au regard des évolutions positives des conditions sanitaires conformément aux normes de qualité exigées par l'Union Européenne.

2.2 Contexte socio-économique

La filière halieutique artisanale occupe environ 45 000 pêcheurs dans le sud du pays, les 3 lagunes principales confondues (Lac Nokoué, Lac de Porto Nova et Lac Ahémé) qui exploitent plusieurs espèces d'eau douces et d'eaux saumâtres: poissons, crevettes et crabes[1].

Parmi eux, 21 000 pêcheurs identifiés pour les pêches continentales sont des producteurs de crevettes d'eau saumâtre, de façon plus ou moins régulière.

Parmi ces 21 000 pêcheurs qui travaillent sur les fleuves, plans d'eau intérieurs et lagunes, environ 8 500 sont répertoriés comme véritablement spécialisés sur la crevette (source DP, rapports P ASP) : ils sont équipés en matériels spécifiques, nasses, etc. Certains types de matériel de pêche ont fait l'objet de saisies pour les dégâts qu'ils causent aux ressources communautaires, notamment dans le Lac Ahémé, où seuls les filets maillants et les sennes de plage sont autorisés et efficaces pour la pêche de crevettes lagunaires.

De nombreuses personnes pratiquent la pêche à temps partiel comme activité complémentaire d'une activité agricole. Toutefois, même s'ils ne pratiquent la pêche à la crevette qu'à titre secondaire, les revenus qu'ils en tirent doivent souvent être leur seule source de trésorerie. La saison de production pour la crevette de lagune dure 8 mois en moyenne, de février à octobre, ce qui correspond aux basses eaux de saison sèche qui permettent à l'eau de mer de pénétrer dans les lagunes à marée haute.

Pour la collecte et la commercialisation, près de 7 500 femmes sont identifiées comme mareyeuses spécialisées, mais on peut déduite du système traditionnel que pratiquement toutes les épouses des

[1] La source des données est : DTF ADEEFIH (BEN 0601311) – version définitive

pêcheurs spécialisés ou occasionnels deviennent mareyeuses en saison pour aller livrer les crevettes aux collecteurs qui vont approvisionner les usines exportatrices. Ainsi, en admettant que 7 500 mareyeuses commercialisent la production des 8 500 pêcheurs spécialisés, pour une population globale de 21 000 concernés par la pêche de crevettes en lac et lagunes, l'effectif correspondant des mareyeuses atteint 18 500 femmes (réf.: rapport PASP, mai 2007).

Dans les circuits d'exportation, seuls les collecteurs agréés et formés par les exportateurs sont habilités à acheter et sélectionner les crevettes auprès des mareyeuses, sous collecteurs ou pêcheurs, sur et en bordure des lacs. On estime à 150 le nombre des collecteurs.

Dans les usines, on distingue les effectifs de salariés permanents (environ 50 pour les trois usines concernées) et les effectifs saisonniers, qui sont très variables au cours de la saison.

Pendant l'année 2002, qui est la dernière année de fonctionnement de la filière avant l'auto suspension, on peut estimer que 1 200 personnes (des femmes pour la plupart) ont travaillé dans les trois usines, représentant à peu près 450 « équivalents temps plein» (ETP).

2.3 Contexte politique et institutionnel

Après une profonde crise économique à la fin des années 1980, le Bénin a abandonné le système économique centralisé et a opté pour une économie de marché. Le processus de transition vers une économie libérale a entraîné de profondes réformes. Ceci a permis la mise en place d'un nouvel environnement plus favorable à l'investissement privé. En outre, depuis le premier plan d'ajustement structurel du Fonds Monétaire International (FMI) en 1989, on constate une nette amélioration des équilibres macroéconomiques. C'est dans ce contexte que le Bénin a cherché une meilleure intégration de son économie dans le marché mondial: Il est ainsi devenu membre de l'OMC et signataire de plusieurs traités bilatéraux et multilatéraux en matière d'investissements.

Au niveau des équilibres macro-économiques[2]., les réformes entamées ont permis à l'économie béninoise de retrouver le chemin de la croissance économique. En 2003, le Bénin a enregistré une croissance moyenne du produit intérieur brut (PŒ) de 6.7 %, une des meilleures de la région. L'inflation de son côté a été maîtrisée (2,3% en 2002). Néanmoins, il est nécessaire de ramener ces chiffres bruts à la croissance de la population de 3,25%. La croissance moyenne d'environ 5% (de 2002 à 2007) si elle parait solide, n'est donc pas encore suffisante pour remplir les objectifs du gouvernement en termes de réduction de la pauvreté et assurer un véritable essor de l'économie.

En outre, le Bénin affiche encore un déficit structurel du compte courant résultant avant tout du faible niveau des exportations. Malgré la dévaluation du franc CF A 2 en 1994, la valeur des importations demeure trois fois supérieure à celle des exportations. Ce sont les transferts de capitaux internationaux (aide internationale, IED) qui ont permis de contrebalancer ce déficit qui reflète le caractère mono-produit (notamment le coton) des exportations et le rôle encore faible du secteur industriel. Les données sur le commerce extérieur sont toutefois à relativiser en raison de l'importance du circuit informel. Bien qu'une évaluation quantitative soit difficile, le commerce informel semble représenter environ un quart des importations et 50% des exportations.

Le projet ADEFIH est considéré comme le précurseur et le catalyseur d'un dispositif national de renforcement des capacités de contrôle et de qualité des produits agricoles à différents niveaux.
Les niveaux spécifiques rencontrés par le projet ADEFIH concernant la traçabilité de la chaîne alimentaire sont :

- L'eau du lac (pollution, métaux lourds etc…)
- Protection de la pêche (envasement – ensablement – utilisation d'engins prohibés)
- Débarquement
- Transports jusqu'aux opérateurs
- Contrôle des opérateurs
- Documents d'exportations (douane)

[2] La source des données est : DTF ADEEFIH (BEN 0601311) – version définitive

Dans le sillage des actions spécifiques engagées par ADEFIH en direction de l'Autorité Compétente concernant le secteur des produits de pêche, Le gouvernement du Bénin a entrepris, avec l'appui de la coopération belge (via le Programme d'Appui en Expertise), l'extension des mesures à l'ensemble des produits agricoles, à travers la mise en place d'une Autorité Béninoise de la Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA).

L'ABBSA permettra au Bénin de gérer efficacement les risques, d'effectuer des contrôles, et d'évaluer ces risques.
Le Bénin a intérêt à limiter le nombre d'organisations impliquées et à intégrer le mieux possible les administrations qui doivent collaborer en réunissant l'évaluation et la gestion des risques en une seule entité.;
En intégrant les missions d'évaluation et de gestion, ainsi que les contrôles eux-mêmes, la personne dirigeante pourra allouer les ressources en fonction des besoins et d'un arbitrage qui intégrera tous les paramètres du projet en matière d'évaluation et de gestion des risques.
Cette entité pourrait aussi avoir l'indépendance de communiquer sur les risques sanitaires.
La dotation de l'ABSSA devra servir à l'administration centrale qui définit la politique de contrôle. Il est logique que la santé du consommateur soit payée par l'État. De même, il est également logique que les contrôles eux-mêmes soient en tout cas partiellement à charge des établissements et que tous les coûts liés à l'exportation de produits soient totalement à charge des établissements exportateurs. De plus si le monde politique béninois souhaite soutenir les exportations, il peut mettre ces coûts à charge de l'État, mais tout en veillant à assurer son propre rôle

Le financement de l'ABSSA pourrait ainsi être progressivement complété par des contributions des établissements contrôlés (cotisations fixes en fonction de la fréquence des inspections à faire) et des rétributions (pour l'émission d'un certificat, par exemple).
Il est donc nécessaire de prévoir :

- un texte législatif constitutif qui lui donne la capacité de lever des contributions et des rétributions.
- la possibilité de transformer des procès-verbaux en amendes administratives.

2.4 Logique de l'intervention

La stratégie du projet consiste à concrétiser les efforts entrepris par le Gouvernement, les exportateurs et les communautés de pêcheurs pour mettre en place une filière d'exportation de crevettes performante et conforme aux normes du marché international, principalement celui de l'UE, en finançant les infrastructures de collecte et de manutention des produits de la pêche, ainsi que les actions de renforcement des capacités des acteurs de cette filière.

L'une des innovations majeures de cette intervention porte sur la promotion d'un partenariat entre le public et le privé à travers le renforcement des capacités de la Direction des Pêches dans sa mission d'Autorité Compétente (AC) d'une part, et celui des autres acteurs concernés notamment les communautés de pêcheurs et les opérateurs privés, d'autre part, afin qu'ils puissent mieux jouer leur rôle dans le développement durable de la filière des crevettes.

Le projet ADEFIH vise aussi à sécuriser durablement la productivité halieutique du lac Ahémé et plus spécifiquement celle des crevettes jusqu'au stade ultime de crevettes « qualité d'exportation » selon les normes de l'UE. Une série de pratiques relatives aux respects de l'environnement et visant une gestion durable de la production de crevettes sont donc par ailleurs promues par le projet.

Cette intervention est conçue comme devant servir de modèle pour permettre au gouvernement et aux différents partenaires de mettre en place la duplication du système sur les autres plans d'eau à production crevettière.

3 Mise en œuvre et réalisations

L'Objectif spécifique du projet est « Les productions de crevettes du lac Ahémé sont améliorées, sécurisées et mieux valorisées par des pratiques de pêche responsables et contrôlées et des modalités de manutention et de conditionnement conformes à celles exigées par les normes européennes ».

3.1 Le principal indicateur objectivement vérifiable retenu comme Indicateur d'impact du projet était :

« La reprise et l'augmentation des exportations de crevettes vers l'union européenne», constaté dans les rapports d'activités et les relevés des productions expédiées par les exportateurs.

Jusqu'à l'auto suspension en 2003, il existait quatre opérateurs industriels basés à Cotonou qui exportaient de la crevette et des PP vers l'UE. Depuis le 31/12/2009, trois de ses opérateurs sont agréés sur la liste 1 du Bénin pour exporter vers l'UE. Ces opérateurs n'ont cependant pas encore exporté de crevettes et produits de la pêche pour des raisons financières. D'une part, l'état ne garantit pas les crédits de campagne pour l'achat des crevettes aux pêcheurs, et d'autre part, les banques n'ont plus confiance dans les opérateurs.

Ce principal indicateur n'est donc pas utilisable.

3.2 Différents indicateurs retenus et stratégie d'évaluation

Les différents indicateurs retenus pour mener à bien l'évaluation sont les suivants :

3.2.1 Résultat 1 : Les conditions sanitaires de production, de collecte et de transport des produits de la pêche sont améliorées sur le lac Ahémé.

3.2.1.1 Présence physique des BOC et PFT

L'installation des BOC et PFT est nécessaire pour la bonne réalisation du projet. Ils permettent :

- de récolter et de conditionner les crevettes et produits de la pêche selon les modalités de manutention et de conditionnement conformes à celles exigées par les normes Béninoises et Européennes.
- Aux autorités sanitaires Béninoises de contrôler si les règlementations sanitaires sont observées et retirer du marché les produits non conformes.
- Aux opérateurs privés de s'approvisionner en produits sains et ainsi d'assurer la traçabilité de la production.
- A la population locale de s'approvisionner en produits sains
- Aux pêcheurs d'obtenir de valoriser leurs produits et d'en obtenir un meilleur prix.
- De concentrer les débarquements de produits halieutiques en des endroits précis et choisis. Ceci évite la multiplication des lieux de débarquements qui polluent l'environnement et détruisent les berges en favorisant l'érosion et la disparition de la mangrove.
- De mieux contrôler les mareyeurs et collecteurs, ainsi que les moyens de transports des produits après contrôles.
- D'obtenir un environnement social qui favorise la sensibilisation aux normes sanitaires de la population par l'éducation et l'exemple.

Dans le cadre de visites organisées pour l'évaluation des activités de formations, les deux BOC de Ségbohoué et de Possotomé ont été visité par l'EF ainsi que plusieurs PFT.

- A Dado dans la Commune de Bopa
- A Awamè dans l'Arrondissement d'Akodéha (Commune de Comè)
- A Doga Plage dans la Commune de Kpomassè (engins de pêche prohibés).

La SA Béninoise AGETUR (Agence d'Exécution des Travaux Urbains) a été chargée de l'exécution de la construction des 2 BOC (Bases Obligatoires de Contrôle) et des PFT (Plates Formes de Transfert).

L'état d'avancement des travaux est repris dans le rapport de Juin 2010 de l'AGETUR synthétisé dans le tableau ci-après :

Installations	taux d'avancement	Rapport d'AGETUR	Fin supposée des travaux
BOC Possotomé	zones couvertes	99%	Janvier 2012 ?
	Aménagements extérieurs	85%	Janvier 2012 ?
	Equipement	0%	Décembre 2010
	Eau et Electricité	0%	Janvier 2012 ?
BOC Segbohoué	zones couvertes	97%	Janvier 2012 ?
	Aménagements extérieurs	95%	Janvier 2012 ?
	Equipement	0%	Décembre 2010
	Eau et Electricité	0%	Janvier 2012 ?
Les 12 PFT	zones couvertes	92%	Janvier 2012 ?
	Aménagements extérieurs	?	Janvier 2012 ?
	Equipement	?	Janvier 2012 ?
	Eau et Electricité	0%	Janvier 2012 ?
	Toilettes extérieures	0%	Janvier 2012 ?

Figure 1 : **Etat d'avancement des travaux concernant les BOC et PFT.**

Les installations ont été officiellement et provisoirement réceptionnées les 12 et 13 août 2010.par tous les acteurs du projet. Cette réception a fait l'objet d'un procès verbal détaillé d'AGETUR. On peut y lire une longue suite de modifications à réaliser.

Les travaux sont bien avancés. Le raccordement à l'eau et à l'électricité vont se faire grâce à l'aide des autorités locales. Les machines à glace et les chambres froides positives sont commandées et devraient être livrées sous peu. La direction des pêches a pris contact avec AGETUR pour contrôler la conformité des nouveaux bâtiments avec les normes sanitaires nationales et Européennes.

Pour être totalement terminés et réceptionnés, Les BOCs et PFT devront respecter le cahier des charges qui mentionne qu'ils doivent être conformes aux normes HACCP. Cette condition essentielle pour la pertinence du projet n'était pas réalisée lors du passage de l'EF.

Il a été confirmé que le plan HACCP était disponible et sera appliqué en relation avec l'installation des équipements. Cette installation est prévue après la fin des travaux de construction qui ont fait l'objet d'une première réception. L'actualisation du plan HACCP sera faite à cette occasion.
Des risques importants existent pour la finalisation des BOC et PFT à temps :

- retards de livraison du matériel (usine à glace – chambre positive – tables inox) ;
- retard de l'installation électrique – arrivée d'eau - ;
- non conformités au cahier des charges ;

Remarque : le temps nécessaire à la remise en conformité pourrait provoquer le dépassement du planning prévu et pourrait poser des problèmes de budget.

3.2.1.2 Présence des CIN

Le projet prévoyait la construction de 300 CIN.

L'achat de 295 CIN (Caissons Isothermes Normalisés) a été réalisé auprès de la société Néerlandaise bv SEALNED.

Ils sont actuellement stockés chez un opérateur (CRUSTAMER), qui fait partie de l'ATEP, dont l'usine est sous scellé judiciaire. Chacun des caissons est identifiable.

L'EF s'est inquiété auprès d'ADEFIH s'ils avaient pris les dispositions juridiques nécessaires pour qu'en cas de saisie dans l'usine, les CIN ne soient pas vendus par les huissiers avec le matériel de l'opérateur.

ADEFIH a assuré que les dispositions nécessaires seraient prises et a demandé à CRUSTAMER la restitution des CIN.

3.2.1.3 Les pêcheurs sont équipés et formés aux BPH et BPGE

La Direction des Pêches a élaboré un plan de formation dont l'objectif est d'amener les différents acteurs de la filière halieutique à améliorer leurs capacités de maîtrise des procédures d'inspection et d'assurance qualité des produits de pêche. Ces formations se sont déroulées en cascade et par regroupement de chaque catégorie d'acteurs:

- La première catégorie, constituée des inspecteurs et les responsables qualité des usines exportatrices, a bénéficié d'une formation assurée par des experts qualifiés;
- Cette première catégorie a ensuite assuré la formation des agents des CeRPA et du personnel des usines;
- les agents des CeRPA ont formé à leur tour les mareyeuses et les pêcheurs sous la supervision de l'Autorité Compétente.

Cette organisation constitue une base solide pour maintenir et propager la formation.

Diverses sessions de formations ont eu lieu. Elles prennent la forme de sessions d'information durant une ou deux journées où sont présentées les bonnes pratiques(BP) de pêche et d'hygiène (BPH), manuels didactiques prévus à cet effet à l'appui (voire critère spécifique au point 3.2.2.3).

Parmi les sessions de formation, on peut citer à titre d'exemple, les sessions suivantes effectuées en 2009 :

- 400 pêcheurs des 3 communes bordant le lace Ahémé ont été formés en juin/juillet
- 51 mareyeuses et collecteurs ont été formés aux BPH et aux bonnes pratiques de manipulation et conservation des produits de la pêche les 21 & 22 septembre

L'EF a eu l'occasion de rencontrer les groupes des bénéficiaires des formations suivants :

- Le 26 août au BOC de Possotomé (23 présents) l'association des pêcheurs et mareyeuses/collecteurs formés de Séhomi, Possotomé,et Akokponawa.
- Le 27 août au PFT de Awamé (59 présents) l'association des pêcheurs et mareyeuses/collecteurs formés de Ouédémé, Pédah, Awamé et Aclomé
- Le 27 août au centre de fumage de Dado (37 présentes) le groupement de femmes de Mahougnon
- Le 30 août au PFT de Doga Plage (31 présents) l'association des pêcheurs et mareyeuses/collecteurs formés de Gbétozo, Doga Plage et Vovio

A chacune des rencontres/réunions les participants après avoir été informés des buts de la mission, ont été interrogés sur :

a. Leur appréciation sur ADEFIH

Les récipiendaires sont très élogieux sur les formations reçues d'ADEFIH ; Ils sont très fiers de la formation reçue et énumèrent les BP enseignées. Ils espèrent que des nouvelles formations vont être délivrées aux nouveaux pêcheurs arrivés ou à ceux qui n'ont pu la recevoir pour une raison ou une autre.

b. Leur implication dans le projet

Ils sont très impliqués. Ils attendent avec impatience que les retombées concrète du projet arrivent véritablement, c'est-à-dire, à leurs yeux, que les BOC et PFT soient mis en service. Les BP enseignées sont inégalement appliquées actuellement car elles sont considérées comme nécessaires pour les ventes à l'exportation. Il n'y a actuellement pas de contrôle extérieur structuré qui permette de suivre la bonne application des BP.

c. L'impact sur les communautés

L'impact est important. Ces communautés espèrent que les retombées économiques leurs permettront d'améliorer leur niveau de vie avec la conséquence de limiter le départ des hommes des villages. Les activités agricoles permettent actuellement seulement de survivre et ils espèrent que la pêche reprendra pour assurer un complément de revenu, comme cela semble avoir été le cas avant la suspension des exportations

d. Leur opinion sur la pérennisation des acquis du projet.

L'annonce du départ programmé d'ADEFIH les inquiète. Ils sont anxieux pour la pérennité du projet.

Les formations aux BPH peuvent être utiles pour l'amélioration des conditions sanitaires des produits de pêche quelle que soit la destination de ces produits. Il est donc utile que les formations en cascades soient encouragées et continuent. Ceci est de la responsabilité de la direction des pêches.

Néanmoins, Les pêcheurs n'ont pas encore eu l'opportunité d'exercer pratiquement leur formation au niveau des BOCs et PFT. **Au départ des récoltes de crevettes, un accompagnement des pêcheurs sera nécessaire par des formateurs.**

3.2.1.4 Accès aisé des véhicules aux BOC et PFT

L'aménagement sommaire de sept pistes d'accès aux infrastructures a été réalisé sur fonds Régie.

Les pistes empruntées par l'EF pour se rendre dans les deux BOC ainsi que les PFT de Awamé et de Doga Plage en août 2010 étaient praticables. Elles permettaient au véhicule de ADEFIH et aux camions des entrepreneurs de se rendre sur les lieux de récolte. En principe les véhicules des opérateurs et/ou mareyeurs et collecteurs sont donc à même d'y accéder

Néanmoins L'EF a constaté le mauvais état de certaines pistes et en cas de fortes pluies, plusieurs pourraient être inutilisables.

Les pistes retenues suite à une évaluation des conditions d'accès aux infrastructures font l'objet d'un DAO sous financement du budget national. Concernant ces travaux d'aménagements des pistes, l'appel d'offre est relancé (le premier AO étant infructueux) et le dépouillement des offres est prévu pour le 26 août 2010. L'EF a reçu le procès verbal d'ouverture et d'analyse des offres dans lequel sont évaluées les offres des 3 candidats sur les 6 proposés ont répondu.

3.2.1.5 Le SACCE est fonctionnel

Le système Amélioré de Collectes de Crevettes d'Exportations ne pourra être évalué que lorsque les exportations de crevettes reprendront. Toutes les actions reprises ci-dessus ont pour but de permettre au SACCE de devenir fonctionnel.

3.2.2 Résultat 2 : Les capacités de l'Autorité Compétente en matière de contrôle sanitaire des produits de la pêche et de formation des acteurs de la base sont renforcées.

3.2.2.1 Personnel de l'AC formé (en matière de contrôle sanitaire et de formations des acteurs)

La Direction des Pêches a élaboré un plan de formation dont l'objectif est d'amener les différents acteurs de la filière halieutique à améliorer leurs capacités de maîtrise des procédures d'inspection et d'assurance qualité des produits de pêche. Ces formations se sont déroulées en cascade et par regroupement de chaque catégorie d'acteurs:

La première catégorie de personnel formé, constituée des inspecteurs et les responsables qualité des usines exportatrices, a bénéficié d'une formation assurée par des experts qualifiés du MAEP; Cette première catégorie a ensuite assuré la formation des agents des CeRPA qui est chargé de la formation et du contrôle des pêcheurs du lac Ahémé.

3.2.2.2 Laboratoire équipé et fonctionnel.

Le laboratoire n'est pas encore équipé et fonctionnel.

Le laboratoire central est en cours d'achèvement et l'arrivée du chromatographe devrait intervenir très prochainement.

3.2.2.3 Les manuels didactiques sont conçus et utilisés pour les formations

Dans le cadre du second résultat du projet, concernant le renforcement des capacités de l'Autorité Compétente en matière de contrôle sanitaire des produits de la pêche et de formation des acteurs à la base, il était prévu une activité d'élaboration des manuels didactiques illustrés à l'intention des pêcheurs pour faciliter leur formation.

Cette formation qui concerne les acteurs à la base, a nécessité la réalisation de matériel didactique pour attirer le regard et faciliter la compréhension et la mémorisation des sujets abordés par des personnes peu enclines aux longues formations et majoritairement analphabètes.

Ce matériel didactique a permis d'améliorer la sensibilisation des communautés de pêche en permettant aux divers responsables de disposer d'une base de référence commune pour diffuser des messages cohérents et identiques.

Les planches didactiques sont composées de dessins et de pictogrammes agrémentés de phrases courtes. Certaines de ces planches seront également imprimées sous forme d'affiches.

Des supports didactiques sont adaptés aux thèmes abordés lors des formations et à la situation du lac Ahémé:

- Les bonnes pratiques d'hygiène (notamment pour la collecte et la manipulation des crevettes.
- Les bonnes pratiques de gestion environnementale
- La contamination des produits halieutiques (notamment les processus d'altération des produits et surtout les contrôles visuels et organoleptiques à effectuer sur les produits de la pêche)
- La conservation des produits halieutiques par le froid
- La pèche responsables (engins autorisés, taille de captures)

Ses manuels très explicites publiés en 2009 sont parfaitement adaptés au public cible et sont utilisés.

3.2.2.4 Listing des contrôles effectués par l'AC opérationnel.

La restructuration de l'AC est en débat au sein du ministère.

L'étude réalisée par Mr. Léonard Bosschaert en 2009 concernant « l'accompagnement de l'Autorité compétente sanitaire des produits halieutiques » est une excellente base de travail.

Le rapport signale que la double compétence de la DP, qui lui attribue à la fois la responsabilité du contrôle et des actions de formations des différents acteurs, est un élément qui limite son efficacité concrète sur le terrain. Il est humainement difficile à un formateur qui doit s'attirer la confiance des petits pêcheurs pour les convaincre du bien fondé des Bonnes Pratiques à appliquer, de les sanctionner lorsqu'ils ne pratiquent pas les conseils qui leur ont été donnés. A cela s'ajoute le fait que le contrôleur/formateur ne peut sanctionner de la même manière le pêcheur qui a reçu un enseignement et celui qui n'en a pas reçu.

3.2.2.5 Manuels et rapports d'activités

L'EF n'a pas pu recueillir à ce stade auprès de l'AC de manuels spécifiques concernant le contrôle par ses inspecteurs les Bonnes Pratiques à appliquer concernant:

- Le débarquement des crevettes effectué sur les PFT et les BOC
- Le traitement des crevettes sur les PFT et les BOC
- Le conditionnement, le stockage, et le transport des crevettes jusqu'aux usines de transformations et conditionnements.

Ces manuels seront rédigés par les responsables des BOC et PFT avec l'aide de l'AC lorsque ceux-ci seront opérationnels. Ces instructions écrites font partie des manuels HACCP des opérateurs.
Les rapports d'activités sont détaillés dans les divers rapports de l'ADEFIH, du SMCL et CTS.

3.2.2.6 Matériel d'analyse des produits phytosanitaires achetés et opérationnels

Chaque année, il est élaboré un "Plan de surveillance des contaminants des milieux aquatiques et des produits halieutiques" exécuté sur budget national par l'Autorité Compétente qui utilise les services des laboratoires agréés tels que "le Laboratoire National de la Santé, le Laboratoire de l'Institut Régional du Génie Industriel et des Biotechnologies Appliquées (IRGIB-Afrique)ainsi que d'autres laboratoires agréés d'Europe.

Deux laboratoires situés à Cotonou, non encore accrédités, sont opérationnels et utilisés par l'AC :

- Le Laboratoire National de Santé Publique (LSNP) pour les analyses microbiologiques.
- Le Laboratoire de l'institut régional du Génie Industriel, des Biotechnologies et Sciences appliquées pour les Sulfites et les Métaux Lourds.

3.2.3 Résultat 3 : Des études et des activités complémentaires sont réalisées pour assurer la pérennité et la qualité des productions halieutiques.

3.2.3.1 Rapports d'Etude sur les causes de l'envasement du chenal accès

PADPPA, (Programme d'appui au développement participatif de la pêche artisanale) est en relation suivie avec ADEFIH pour l'informer des futurs travaux de désensablements et désenvasements du chenal. Selon les informations recueillies par les EF au PADPPA, ces derniers seraient prêts à procéder aux désensablements et désenvasements du chenal par des travaux à haute intensité de mains d'œuvres. Les travaux sont prévus pour la décrue de fin Novembre à début Décembre. Ces travaux qui ont connu des retards sont importants pour la réussite du projet. En effet, si les quantités de crevettes n'augmentent pas considérablement, la rentabilité économique de tout le projet sera compromise.

3.2.3.2 Reboisement et Mangrove

Les causes de l'envasement du chenal sont connues et ont été détaillées dans un rapport d'étude du cabinet ROCHE-2000. Parmi les actions correctives à mener sont comprises le reboisement antiérosif des bassins versants.
Il y a eu deux campagnes de reboisement, l'une en 2009 (Rive Est), et l'autre en 2010 (Rive Ouest). Il était prévu dans le projet de reboiser les bassins versants. Le budget prévu pour l'étude sur les causes de l'envasement a été alloué au reboisement suite aux conclusions de l'Etude Roche, ceci a permis la campagne de 2010. ADEFIH a participe à ses mesures de reboisement et de plantation de Mangrove.

- **Reboisement :**

Pour la rive Est du lac Ahémé :

Le reboisement a été confié à ADIR (Association pour le développement des initiatives en milieu rural) suite à une consultation restreinte.

Les conditions nécessaires pour être bénéficiaires du programme sont les suivantes :

- Etre pêcheur
- Etre résident
- Disposer d'une parcelle le long du lac
- Accepter de mettre une parcelle valable à disposition dans les temps pour y planter des Teck – Acacia – Eucalyptus
- Préparer dans les temps la parcelle

Des plans d'acacias (221650 plans) et quelques Tecks (4072 plans) ont été distribués à 91 personnes (dont 8 femmes) et répartis sur 88.66 Ha. (Hountoun- Gbétozo – Lokogbo – Tokpa-Domé _ Dekanme- Gbeffadji – Kpago – Ahouango – Doga Plage)

Pour la rive Ouest du lac Ahémé :

Le reboisement est la résultante d'une concertation d'ADEFIH et PADPA qui menait déjà cette activité autour du lac. Ils se sont répartis les rives. Les conditions nécessaires pour être bénéficiaires du programme sont les mêmes que pour la rive Est du lac. Des plans d'acacias (46650 plans) et quelques Tecks (3500 plans) ont été distribués à 28 personnes (dont 4 femmes) et répartis sur 20.15 Ha.

Il y a eu un réel engouement des populations et toutes les demandes n'ont pu être satisfaites. Le budget ne le permettait pas. A titre d'exemple, il a été montré à l'EF des plantations d'Eucalyptus jouxtant des plantations d'acacias et de tecks. Ceci montre que l'initiative de reboisement est prise à cœur par les bénéficiaires qui prennent des initiatives personnelles en plantant des espèces complémentaires..

Les plants mis en terre sont bien entretenus.

Cette activité est une réussite grâce à une bonne sensibilisation.

Le taux faible de participation des femmes serait lié, entre autres, au problème d'appropriation des terres dans le contexte Béninois.

- **Mangroves**

D'après ADEFIH, la restauration des mangroves qui est assurée par l'ONG AFEL aurait mis en terre 1227 plans d'*Avicenna*.

Cette information n'a pu être vérifiée par l'EF à l'exception d'une parcelle embroussaillée non entretenue, où 5 petites pouces d'*Avicenna*. ont pu être dégagées.

Un plan de contrôle de l'entretien et de la protection des parcelles plantées serait nécessaire.

3.2.3.3 Nombre de latrines construites et enquêtes de satisfactions

Aucune latrine n'a encore été construite.

La procédure d'Appel d'Offre lancée le 12 Juin 2009 pour la construction de 61 latrines n'a pas encore abouti.

Le dépouillement des offres qui a eu lieu le 28 Juillet a été récemment contesté pour irrégularités.

A ce jour, aucune latrine n'a été réalisée ce qui cause un sérieux préjudice à l'application des normes sanitaires de base enseignées aux pêcheurs.

3.2.3.4 Construction de fours Chorkors

Les fours traditionnels ont des inconvénients considérables car ils ont une contenance réduite et ils consomment beaucoup de combustibles. Cela implique une mauvaise qualité du poisson fumé et des pertes significatives après capture.

A titre démonstratif, un centre de fumage a été réalisé à Dado dans la commune de Bopa. par l'ONG I.D.Pêche.(Initiatives Développements Pêches)

Les travaux de constructions et de réalisation des fours sont terminés et plus de quarante deux femmes ont été formées à l'utilisation des fours et à la gestion du centre de fumage.

4 Evaluation de l'intervention

4.1 Critères de base

4.1.1 Pertinence

4.1.1.1 Cohérence du projet avec les politiques et stratégies nationales (PRSP, plans de développement, stratégies sectorielles nationales, politiques d'égalité entre femmes et hommes, environnement, économie social, droits d'enfants et les OMD)

Indubitablement la conception du projet est en accord avec les politiques et stratégies nationales visant au développement économique et à l'amélioration des niveaux de vie de tous les acteurs par une redistribution équitable des revenus issus du développement des filières.

On rappelle que l'objectif global du projet est: « La pauvreté au sein des communautés de pêcheurs du lac Ahémé est réduite par un meilleur accès aux marchés national, régional et international dans une perspective de développement durable ».

L'objectif spécifique du projet est : « Les productions de crevettes du lac Ahémé sont améliorées, sécurisées et mieux valorisées par des pratiques de pêche responsables et contrôlées et des modalités de manutention et de conditionnement conformes à celles exigées par les normes européennes ».

Le projet s'insère donc dans tous les différents programmes, plans et stratégies globales
Il sera constaté ci après, dans le chapitre traitant l'analyse des thèmes transversaux, que le projet a également pris en compte les politiques d'égalité hommes/femmes ainsi que les aspects environnementaux, socio-économiques, les droits d'enfants et des OMD en général.

4.1.1.2 Insertion du projet dans les politiques et stratégies du donneur belge

En 2008 au Bénin Monsieur Peter MOORS, Directeur Général de la Coopération au Développement du Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement du Royaume de Belgique, a insisté « *sur l'importance particulière que la Belgique accorde à l'appropriation, par le Bénin, de la définition des programmes de coopération. A cet effet, il a aussi souligné l'intérêt d'avoir des procédures transparentes et une gestion axée sur las résultats afin d'aboutir à plus d'efficacité dans la mise an œuvré des programmes. Il a enfin rappelé l'importance de l'objectif de développement durable et la nécessité de prendre en considération les questions du genre, des droits de "enfant et de "environnement ainsi que la question de la gouvernance et de la décentralisation dans l'identification des programmes de coopération. »*

L'EF a constaté que cette stratégie a été appliquée par la CTB locale.

D'autre part, le projet s'inscrit dans le PIC 2004-2007 aussi bien du point de vue secteur que comme zone d'intervention. Le projet est cohérent avec la note stratégique de la coopération belge sur l'agriculture notamment sur les axes stratégiques de renforcer les capacités techniques des agriculteurs et renforcer les capacités des groupements de producteurs.

4.1.2 Efficience

4.1.2.1 Réalisation des activités et résultats en accord avec le calendrier proposé et les moyens planifiés

- **Réalisation des 2 BOC et les 12 PFT**

Les BOC et PFT devaient être terminées pour Novembre 2009 mais ne le sont pas encore (voir indicateur 1.1). La réception provisoire du corps du bâtiment a été faite mais l'installation complète attendue à la fin des travaux est reportée à une date ultérieure.

Le rapport de réception provisoire consulté par l'EF n'a pas tenu compte d'un plan HACCP.
Les principaux intéressés au projet, des membres du ministère des pêches, les autorités locales, ADEFIH et un représentant qualifié de l'ATEP étaient présent à la réception.
Un grand nombre de modifications à réaliser ont été portées par écrit sur le document de réception et AGETUR s'est engagé oralement à les faire réaliser avant la réception définitive.

L'EF a demandé à consulter le plan HACCP des bâtiments. Le plan ne tient pas compte de l'ensemble des règles sanitaires mentionnées dans :

- **Le règlement Européen et 852/2004.**
  - Chapitre II « Dispositions spécifiques pour les locaux ou les denrées alimentaires sont préparées, traitées, ou transformées »
  - Chapitre VI « Déchets alimentaires »
- **Le règlement Européen 853/2004.**
  - Chapitre II « Obligations des exploitants du secteur alimentaire »
  - Article 4 « Enregistrement et agrément des établissements »
- **Le règlement Européen 854/2004.**
  - Chapitre II « Contrôles officiels se rapportant à des établissements communautaires »

- **Autres travaux**

L'EF a constaté d'importants retards dans la réalisation des infrastructures à différents niveaux :

- Des pistes d'accès aux BOC et aux PFT ne sont pas prêtes.
- L'équipement des laboratoires nationaux d'analyse et de contrôle de la filière crevette d'exportation n'est pas encore opérationnel.
- Le nombre de latrines prévues, fixé à 80, a été réduit, pour des raisons budgétaires, à 61 latrines. A ce jour, les travaux n'ont pas encore commencé.

4.1.2.2 Retard, contrainte ou problème rencontrés et leçons utiles pour des interventions ultérieures béninoises et/ou belges.

Les responsables de la CTB ont insisté au départ du projet sur l'importance particulière que la Belgique accordait à l'appropriation, par le Bénin, de la définition des programmes de coopération.
Sur le terrain, l'appropriation du projet par le Bénin est restée insuffisante pour plusieurs raisons.
Le MAEP est un ministère en cours de restructuration qui manque de moyens humains, financiers et techniques pour mener à bien un tel projet.
Le rapport de Mr. Léonard Bosschaert, remis à la CTB en août 2009, est explicite à ce sujet.

Il est essentiel de noter que la principale explication des retards pris dans la réalisation des travaux est à incomber à la lourdeur des procédures de passations de marché Ces procédures ont même parfois été relancé à plusieurs reprises et n'ont pas favorisé les intérêts du projet qui se situent dans une réalité temporelle bien limitée.

Le partenariat Public Privé est encore en phase de construction et cela a parfois engendré des difficultés de communication et de partage de l'information qui sont cependant inévitables dans l'exercice du mandat qui a été donné au Comité Technique de Suivi présidé par l'ATEP.

En effet, l'ATEP, principal bénéficiaire économique et opérateur le plus expérimenté techniquement, aurait pu prendre davantage de responsabilités dans le projet. Au démarrage de celui-ci, l'association a été introduite par le MAEP, via le SMCL, et a exercé une influence déterminante du point de vue technique durant sa présidence du CTS.

Néanmoins, certaines solutions envisageables en partenariat avec l'ATEP n'ont pas fonctionné pour plusieurs raisons

- Au cours des discussions entre l'ATEP et l'EF, Il est apparu que la collaboration entre le MAEP, plus habitué aux procédures de passation de marché qu'à la gestion des réalisations concrètes, et l'ATEP et sa culture de l'obtention rapide de résultats avaient du mal à coopérer sous cette forme.
- La situation financière difficile des membres de l'ATEP, qui à ce jour n'ont pas les moyens financiers de reprendre la prochaine campagne crevettière prévue en Février – Mars 2011, ne favorise évidemment pas leur implication dans le projet.
- L'ATEP s'est désengagée provisoirement du projet suite aux impasses rencontrées dans la mise en place du partenariat, par une lettre datée du 16 septembre 2009 (annexe 7) et adressée par son président au Représentant Résident de la BTC – CTB.
  La situation s'est depuis détendue et améliorée, comme le montre notamment l' e-mail de précisions sur les positions générales de l'ATEP envoyé à ADEFIH en date du 8 Octobre 2010. (annexe 8).

  Il est essentiel de noter que ces difficultés correspondent à la recherche d'un dialogue dans une dynamique de partenariat public-privé qui en est encore à son commencement.

D'autre part, L'EF a constaté que les services de contrôle ne sont pas encore efficaces sur le terrain. De nombreux engins de pêches prohibés impunément déposés sur et devant le PFT de Doga Plage dans la Commune de Kpomassè.

4.1.3 Efficacité

4.1.3.1 Evaluation de la réalisation de l'objectif spécifique et de l'utilisation par les bénéficiaires des résultats.

L'objectif spécifique du projet est : « Les productions de crevettes du lac Ahémé sont améliorées, sécurisées et mieux valorisées par des pratiques de pêche responsables et contrôlées et des modalités de manutention et de conditionnement conformes à celles exigées par les normes européennes ».

L'objectif spécifique n'est pas atteint dans son intégralité. Les différents points suivants permettent d'évaluer l'accomplissement de l'objectif :

- Le projet est très bien accueilli par la population bénéficiaire dans son ensemble, du petit pêcheur, de la mareyeuse, du collecteur, mais également par les autorités halieutiques dans leur ensemble.
- Le travail de sensibilisation est une réussite.
- La formation reçue a été approuvée par les récipiendaires rencontrés qui en retirent une véritable fierté. **Ils n'auront cependant pas la possibilité de profiter concrètement et donc économiquement de leur formation avant que les BOC et PFT ne soient opérationnels.**

- Le projet subit un retard considérable et cela malgré les multiples interventions de l'UGP (Unité de Gestion de Projet). Les réunions du SMCL n'ont pas permis de débloquer la situation dans les temps. Cela ne permet pas de réunir les conditions nécessaires à l'atteinte de l'objectif
- Les principaux intéressées rencontrées entourant le lac Ahémé, telles que les Mairies, les RCPA (Responsable Communal des Produits Agricoles), les ACCPH (Agent Communal de Contrôle des Produits Halieutiques) et APCPH(Agent de Poste de Contrôle des Produits Halieutiques) ont pour la plupart été impliqués au projet concernant l'implantation des BOC et PFT ou dans la désignation des pêcheurs pouvant bénéficier d'une formation.
  Ils se félicitent du projet mais regrettent qu'ils ne soient pas consultés pour la suite du projet. L'EF a constaté que leurs sources d'informations se limitaient à des rencontres ponctuelles avec ADEFIH et qu'aucunes instructions concernant leurs implications présentes et futures dans le contrôle des BOC et PFT ne leur avaient été communiquées par leur hiérarchie.
- Concernant les constructions des BOC et PFT, l'aide de corps de métiers proche du lac Ahémé aurait pu être favorisée. En effet lorsque des problèmes techniques (électricité- -eau-réparation de maçonnerie-carrelages remise en état de pistes.. pannes de moteurs etc.) se présenteront, faudra-t-il faire appel à des corps de métier venant de Cotonou ?

4.1.4 Durabilité

4.1.4.1 Appréciation des dispositions prises par le projet pour assurer l'ancrage des acquis au niveau local et central

Le personnel de l'AC est formé capable de dispenser des formations en cascades pour les différents acteurs de la filière ce qui est un gage de durabilité de la formation des acteurs à la base.

Néanmoins, l'accomplissement des objectifs du projet de manière durable nécessite la fin des travaux et des installations et leurs gestions sur le long terme. De nouvelles dispositions permettant d'assurer l'ancrage du projet au niveau local et central devront être prises pour résoudre de manière durable les problèmes suivant :

- L'achèvement et la réception des installations
- La gestion des BOCS et des PFT
- La gestion durable de la ressource crevettière notamment par la limitation de l'ensablement du chenal
- Le contrôle sur le terrain des bonnes pratiques de pêche enseignées

- **La reprise/remise des BOCS et PFT**
  - Les travaux sont encore en cours, les dates de réception définitives sont encore incertaines et leur réception interviendra difficilement avant la prochaine récolte
  - La poursuite des travaux après la fin du projet est un enjeu crucial
  - La réception des BOC et PFT, pour que ces dernières soient conformes, nécessite une expertise technique pointue et une mise à plat des responsabilités et attribution de chacun.
  - L'accessibilité des BOC et PFT, par route

- **La gestion des installations réceptionnées;**
  Il est indispensable de trouver des gestionnaires à même de garantir financièrement et techniquement l'entretien pérenne des installations.
  Les listes du matériel et les coordonnées des fournisseurs devront être communiquées aux futurs gestionnaires pour leur permettre de remplacer les pièces défectueuses ou de commander les matériaux nécessaires aux réparations au fil du temps.

A titre d'exemple, pour souligner l'importance de cet aspect, une seule machine à glace défectueuse peut compromettre rapidement toute la filière,

L'EF s'est inquiété auprès des différents acteurs des possibilités de gestion des installations à envisager et différentes alternatives ont été évoquées :

- Remettre la gestion aux pêcheurs, mais ces derniers ne sont pas suffisamment qualifiés ;
- Aux associations des pêcheurs ;
- Aux mareyeurs et/ou collecteurs ;
- Aux mairies locales ;
- A un ou des privés indépendants ;
- A un comité composé de plusieurs de ces acteurs ;
- A un membre du personnel d'ADEFIH ;

L'ATEP, à priori la plus à même d'assurer cette gestion de par ses ressources techniques et financières futures, n'a pas souhaité prendre cette responsabilité dans les conditions actuelles.
A la fin de sa mission, l'EF a pris connaissance de l'existence des TdRs d'une mission prévue pour faire des propositions sur la gestion des BOC et PFT (Annexe 9). Ceci est nécessaire pour la pérennité du projet.

Néanmoins, pour diverses raisons énumérées dans le rapport, Il est estimé qu'il ne sera pas possible de récolter pour la prochaine saison une quantité de crevettes suffisantes pour payer un ou des gestionnaires des BOC et PFT.
A moins que l'état Béninois puisse prévoir un budget pour supporter les frais d'un responsable privé, la gestion des BOC et PFT devrait être confiée, la première année, à un fonctionnaire de la direction des pêches.
Cela permettrait de terminer les travaux calmement et d'obtenir une expérience concrète du type de gestion choisi et une estimation des coûts associés.

Il semble donc prématuré à l'EF en cette période de grandes incertitudes quant à la fin des travaux et à l'avenir des opérateurs privés, d'entreprendre une étude sur le mode de gestion des BOC et PFT.

- **La gestion durable de la ressource crevettière** est bien évidemment essentielle à la pérennisation de la filière et passe par
  - En premier lieu la réussite des plans de désensablements-désenvasements. Celui programmés à la fin de l'année, est essentiel pour assurer l'abondance des crevettes et ne pas compromette la rentabilité de la campagne.
  - La préservation des mangroves
  - La limitation effective des pratiques détériorant le milieu

- **Le contrôle sur le terrain des bonnes pratiques de pêche.**

Cet élément est essentiel à la fois à l'application des formations ainsi qu'à leur maintien et à la préservation de l'environnement.
Néanmoins, l'AC n'est pas actuellement en mesure de contrôler l'utilisation des bonnes pratiques enseignées aux collecteurs/mareyeurs et pêcheurs Les constatations de l'EF montrent notamment l'utilisation d'engins prohibés, etc.
Le travail de sensibilisation est un travail de longue haleine et les comportements changent avec le temps. Il est important que les comportements non conformes puissent être controlé pour permettre la pérennisation des bons comportements.

Une voie d'amélioration consisterait en la séparation des rôles au sein de l'AC. Celle ci, en déléguant les activités de formations et de conseil à une autre entité séparée pourrait concentrer ses ressources sur son rôle de contrôle avec l'application effective des éventuelles sanctions.
La formation si elle n'est pas suivie d'effets concrets, ni par un gain de productivité, ni par le contrôle des inspecteurs risque d'être oubliée et le matériel distribué par ADEFIH d'être utilisé à d'autres fins

D'autre part, la prochaine saison de crevettes est prévue pour février – mars 2011.
Un des problèmes de fond à prendre en compte, en plus de ceux précédemment évoqués est que, les opérateurs n'ont pas les moyens financiers pour acheter les crevettes. Cela pourrait entraîner la saisie immédiate des produits par les banques en cas d'achats des crevettes. C'est un risque de découragement important des opérateurs et par voie de conséquence de toute la filière.
Ceci pourrait expliquer le relatif désintérêt des opérateurs pour le projet (ils n'ont pas assisté à la réception des BOC et PFT et ont désavoué la signature de leur employé non qualifié à la réception des BOC et PFT.

Tous les interlocuteurs rencontrés se déclarent inquiets du départ d'ADEFIH.

4.1.5 Impact

L'impact du projet est très positif et a été très bien reçu par l'ensemble des parties prenantes et des bénéficiaires.
Ces derniers sont dans l'expectative. La fin programmée d'ADEFIH signifie pour nombre d'entre eux la mort du projet. Une décision urgente doit être prise.

4.2 Thèmes transversaux

4.2.1 Egalité entre femmes et hommes

4.2.1.1 ADEFIH est un projet dans lequel l'aspect genre est très présent,

Le projet est axé sur l'amélioration des revenus des pêcheurs et des mareyeuses.
Le rôle que les femmes jouent dans la commercialisation des crevettes et dans tous les aspects post-récolte des produits halieutiques en général autour du lac Ahémé est très important.
Au cours des années 2009 et 2010, le projet ADEFIH a pris soin d'impliquer l'approche genre dans toutes les activités de terrain. Par exemple, la présence des femmes est stimulée lors des sensibilisations dans les villages, certaines femmes ont bénéficié de plants d'acacia dans le cadre du reboisement, etc.

4.2.1.2 Un accent particulier est mis sur certaines activités.

Ces activités concernent:

- La formation des mareyeuses et collecteurs
  Le projet ADEFIH a veillé à la présence d'un nombre conséquent de femmes (mareyeuses ou collectrices) lors du choix des acteurs pour bénéficier de la formation. En effet 42 femmes étaient présentes lors de la formation (pour 51 participants).

- La mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation radiophonique
  L'équipe du projet a veillé à définir, en concertation avec les représentants des radios, des jours et heures d'émission favorable à l'écoute des familles.

- La construction d'un centre de fumage à Dado
  Le projet ADEFIH a financé la construction d'un centre de fumage des produits halieutiques à Dado. Cette action est spécialement dédiée aux femmes. La construction du centre comprenant des fours Chorkor a été exécutée par l'ONG I.D Pêche. Celle-ci a également contribué à la formation des femmes à l'utilisation dudit centre et à la gestion de celui-ci. Le centre a été remis officiellement au groupement de femmes bénéficiaire le 25 février 2010.
  L'EF a visité le centre de fumage où il a été reçu par le directeur d'I.D.Pêche ainsi que de nombreuses femmes participantes au projet. Ils ont eu l'occasion de longuement les interroger.

Le projet est une réussite du point de vue économique et humain : Les femmes font vendre leur production de poissons fumés sur les marchés par une des leurs. Le produit y est apprécié et vendu avec bénéfices.

4.2.1.3 L'approche de genre dans la construction de latrines

Le projet a mis l'approche genre en exergue dans l'activité de construction de latrines et la formation de relais communautaires.
Lors de la formation des relais communautaires, des unités de gestion des latrines villageoises, le projet a incité la participation des femmes dans l'établissement du mode de gestion et à leur intégration dans ces relais.

4.2.2 Environnement

Le projet a eu un impact bénéfique sur l'environnement de par son objectif même qui est d'augmenter la quantité de crevettes dans le lac Ahémé. En effet cet objectif nécessite de rétablir une série de paramètres écologiques mis à mal ces dernières décades.

- Certains types de matériel de pêche ont fait l'objet de saisies pour les dégâts qu'ils causent aux ressources communautaires, notamment dans le Lac Ahémé, où seuls les filets maillants et les sennes de plage sont autorisés et efficaces pour la pêche de crevettes lagunaires.
- Faire pression sur les autorités pour procéder au désensablement et désenvasements à l'embouchure du lac permettant à l'eau du lac de récupérer la salinité qui caractérisait son écosystème.
- Reboiser les berges afin d'empêcher leur érosion qui ensablait le lac et réduisait son potentiel vital. De plus la plantation de mangroves protège les rives et permet aux poissons et crustacés protégés par les racines de proliférer.
- L'utilisation de fours chorkors permet de limiter d'une manière significative l'utilisation de bois de chauffage et donc de mieux préserver la flore et la faune locale.
- La délimitation des lieux de débarquements permet de réduire les lieux de destruction des berges et de mieux surveiller les pollutions potentielles par la construction de latrines et une meilleure élimination des déchets.

4.2.3 Economie sociale

Le projet a encouragé l'interaction avec la société civile. Cette dernière est directement impliquée dans son ensemble par différents aspects:

- Ce projet a pour but d'augmenter la richesse de la population qui s'est appauvrie par la diminution de la pêche sue le lac Ahémé et ainsi de maintenir les structures familiales en place. Pour de nombreuses familles, cet apport alimentaire et financier saisonnier était un complément nécessaire à leurs activités agricoles. La diminution des pêches a provoqué le départ de nombreux pères de familles vers d'autres régions plus rentables.
- La formation de la société civile (hommes et femmes) à pêcher, récolter, transporter le poisson dans des conditions hygiéniques a une influence importante sur le comportement social dans son ensemble. L'EF a pu constater que des groupes de personnes réagissaient « positivement » en « fustigeant » des personnes ayant un comportement non hygiénique.
- La construction de PFT et l'annonce de la construction de latrines valorisent l'ensemble de la population qui devient partie prenante d'un projet commun. Les émissions radiophoniques et la distribution de manuels didactiques ont considérablement renforcé cette solidarité.
- La construction des fours chorkors a eu un impact important sur tout le village de Dado, non seulement par la formation commune qu'elle a nécessité mais en associant de nombreuses femmes habituées à travailler chacune de leur côté à travailler ensemble. De plus l'école construite à côté de leur lieu de travail pour placer leurs enfants leur permet de mieux se consacrer à leur tâche tout en favorisant l'épanouissement de leurs enfants.

4.2.4 Droits des enfants

4.2.4.1 Education

En augmentant la richesse de la population, les pères seront d'avantage présents et les mères d'avantage disponibles.

Les enfants qui assistent même de loin aux séances de formations sont subjugués par celles-ci. Cela leur donne un grand désir de participer à des formations.

4.2.4.2 Le Renforcement de l'accès des enfants aux soins de santé de base

Les parents, étant formés aux principes d'hygiènes de base, le transmettront à leurs enfants.

4.2.4.3 Accès à l'eau potable.

L'eau potable est placée dans les différents lieux de débarquements qui sont des lieux de vie que les enfants fréquentent. Cela améliore donc sensiblement leurs possibilités d'accès à l'eau potable.

4.3 Critères-HARMO

4.3.1 Harmonisation

4.3.1.1 Coordination des initiatives et mécanismes mis en place par le projet avec celle des autres bailleurs de fonds dans la zone et dans le secteur

Dans le cadre du développement des synergies entre projets, ADEFIH échange avec le PADPPA sur les activités relatives au reboisement des bassins versants, à la restauration des mangroves et au désensablement-désenvasements du chenal Aho pour une meilleure gestion durable des plans d'eau du Bénin,

PADPPA en synergie avec tous les acteurs du sous secteur des pêches a élaboré un document de Plan de Gestion des Plans d'Eau (PGPE) spécifique à chaque plan d'eau. Ainsi, le PGPE du Lac Ahémé sera bientôt disponible.

L'EF a également noté une collaboration fructueuse avec l'ONG ADIR dans les activités de reboisement ainsi qu'avec l'ONG AFEL dans la restauration des Mangroves.

L'EF a eu un entretien avec le « Project director » du MCA (Millennium Challenge Account Benin) qui lui a décrit les activités de son organisme au Bénin ainsi qu'avec la conseillère en formulation de projets du projet JICA (Agence Japonaise de coopération internationale). Ses deux organismes ont décrit leurs activités au Bénin et leur expérience et des possibilités de collaborations ont été évoquées.

4.3.2 Alignement

L'EF a constaté que l'alignement sur les systèmes et procédures nationales en matière de gestion des finances publiques, de comptabilité, de passation de marchés, d'audit, de rapportage, de monitoring et d'évaluation se sont montrés tellement contraignantes qu'elles ont été un frein à la bonne réalisation du projet.

4.3.3 Responsabilité mutuelle

D'après les documents remis et les témoignages recueillis, il apparaît que le projet a reçu énormément de documents et justificatifs à tous les niveaux :

- les dépenses financières, la comptabilité et les revenus ;
- l'avancement du projet par rapport aux activités, aux résultats, aux objectifs,
- les rapports d'évaluation ;
- les statuts des dossiers d'achats de biens et de services ;
- les rapports d'audit, etc.

Tous ces documents et justificatifs expliquent bien les difficultés que rencontre le projet mais abordent peu des conséquences des nombreux retards très justifiés et encore moins les solutions préconisées pour les combler. Les rapports du SMCL sont explicites à ce sujet.

La responsabilité mutuelle était effective au sein des différents organismes de pilotage du projet. Le problème est que cette responsabilité mutuelle a abouti à une impression d'impuissance pour résoudre les problèmes techniques posés et, de manière plus générale, pour établir des réponses aux problèmes posés.

La création du CTS pour tenter de résoudre les problèmes techniques urgent a néanmoins été positive. Le comité s'est réuni une fois par semaine à certains moments du projet.

Le CTS devant les difficultés rencontrées, liées à la longueur et à la complexité des procédures administratives ainsi qu'à l'absence d'un responsable bien défini et assumant le « leadership », s'est malheureusement parfois découragé.

La MAEP, qui avait le plus de poids à priori dans la mise en place du projet n'avait peut être pas les moyens techniques et organisationnels pour assumer ce rôle.

La CTB locale n'avait malgré sa bonne volonté ni les capacités ni l'autorité pour prendre le leadership.

Ces disfonctionnement seront utilement précisés et explicités dans la partie 4.4 : Structure et personnel de l'intervention.

4.3.4 Appropriation

L'appropriation par les parties prenantes Béninoise a été effective puisqu'elles faisaient parties des structures décisionnaires du projet (le ministère au sein d'ADEFIH, les différents acteurs locaux au sein du SMCL, les opérateurs privés au sein de l'ATEP et ensuite du CTS, etc.).

Elles ont également soutenu et participé activement au projet malgré les difficultés.

D'autre part la sensibilisation auprès des pêcheurs a fonctionné puisqu'ils se sont appropriés les BPH.

4.4 Structure & Personnel de l'intervention

La structure organisationnelle de l'intervention découle du choix stratégique de favoriser l'appropriation du projet par le pays bénéficiaire en lui attribuant la gestion opérationnelle et les structures décisionnaires de suivi et de contrôle.

Un arrêté ministériel du 6 Mars 2008 porte sur la création, la composition, les attributions et le fonctionnement de la Structure Mixte de Concertation Locale.(SMCL), chargée du pilotage du projet.

Ce mode de fonctionnement est très interressant car il permet d'impliqué toutes les parties prenantes dans la réalisation du projet.

Le SMCL a institué le Comité Technique de Suivi (CTS) pour être conseillé du point de vue technique.
Le CTS est constitué de directeurs d'entreprises privées (ATEP) dont les usines sont à l'arrêt et du responsable de l'UGP
L'Unité de Gestion du projet (UGP) comme son nom l'indique est un organe de gestion. Il dépend du SMCL et n'est pas décisionnel. Le directeur de l'UGP dépend personnellement du directeur adjoint des pêches basé à Cotonou qui n'est que partiellement en charge du projet ADEFIH.

L'organisation de l'intervention est résumée par le schémas ci après :

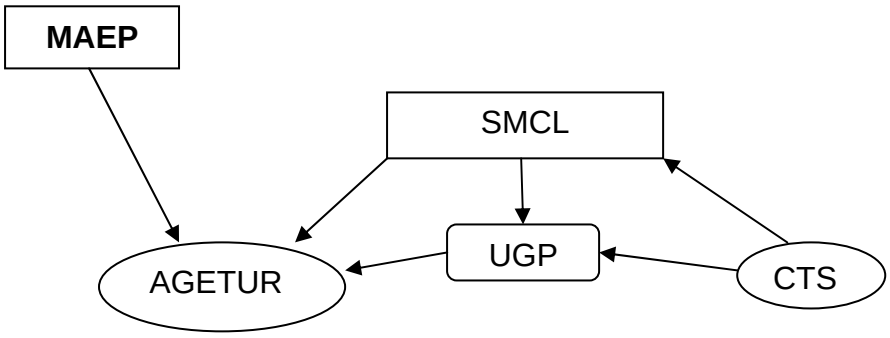

La direction du projet est assurée par le SMCL dont la CTB est un des 9 membres
L'UGP sous la direction du SMCL assure la gestion journalière du projet
Le CTS dominé par l'ATEP conseille l'UGP et le SMCL
AGETUR travaille sous contrat MAEP pour ADEFIH, est suivie par le SMCL et est surveillé par l'UGP

Une attention particulière peut être portée sur la constitution de la SMCL et ses attributions en tant qu'organe de pilotage du projet. La SMCL est composée :

- du Directeur de la Mobilisation des Ressources Extérieures du Ministère chargé de la Prospective du développement et de l'Evaluation de l'Action Publique, Président;
- du Directeur Europe, représentant le Ministère des Affaires Etrangères de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'extérieur
- du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique du Ministère de l'Economie et des Finances, ordonnateur du projet;
- du représentant de la Direction des Pêches;
- du représentant du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche;
- du représentant de la Coopération Technique Belge, Coordonnateur du projet;
- de deux représentants des organisations des pêcheurs et mareyeuses (un par Base Obligatoire de Contrôle) ;
- d'un représentant du secteur privé de l'exportation de crevettes.

La SMCL peut inviter, en qualité d'observateur ou d'expert sans droit de vote, toute personne qui apporte une contribution au projet. Elle se réunit au moins deux fois par an et le Coordonnateur national du projet en assure le secrétariat.

Dans l'arrêté ministériel, il est spécifié, entre autres, que :

- La SMCL prend des décisions selon la règle du consensus
- Chaque réunion fait l'objet d'un procès verbal signé par tous les membres

La SMCL est constitué de 9 membres qui par l'importance de leurs fonctions agissent en pratique comme un conseil d'administration. Leurs réunions constituent un contrôle surtout administratif de la situation. Les problèmes ne sont pas réglés facilement et/ou leur résolution est contrariée par des procédures dilatoires (demande d'informations supplémentaires).

Malgré la bonne volonté évidente des différents acteurs et l'énergie déployée (en particulier par l'UGP), le projet a connu de nombreuses difficultés.
Les causes identifiées par l'EF sont :

- Les membres du SMCL sont pour la plupart des personnalités avec de très importantes responsabilités extérieures au projet et qui n'ont que peu de temps à y consacrer. Ils se font le plus souvent représentés aux réunions par des observateurs ;

Ci-dessous, le tableau des signataires des réunions SMCL dont l'EF a reçu les comptes rendus des

Date des sessions	N° des sessions	**Signataires réunions SMCL**		
		Président	Représentants Béninois	Observateur CTB
14 Fév. 2008	session ordinaire N° 2	Moukadamou A Allougbin	Catherine Hounpke D/pêches	Sven Huyssen
08 Juillet 2008	session Extraordinaire	non signataire	Sébastien Adjahatode DFP/MPDEAP Catherine Hounpke D/pêches	Soulé Manigui
17 Fév.2009	session ordinaire N° 4	non signataire	Sébastien Adjahatode DGIFD/MPDEAP Catherine Hounpke D/pêches	Sven Huyssen
29 Janv. 2010	session ordinaire N° 6	non signataire	Paul Dovi DPF/MPDEPP-CAG Denagnon Luc Gnitassoun IH Théophile da Cruz DGB/MEF	Soulé Manigui

On constate que les directeurs se font représenter par des membres dont la fonction est consultative et non décisionnelle. Ils sont souvent différents d'une réunion à l'autre.

- La lourdeur administrative des procédures d'attribution des travaux. Celle-ci serait la conséquence des procédures imposées par des organismes internationaux.

Ce point a été développé précédemment dans le rapport.

- Le manque d'expérience pour diriger un projet de ce type pluridisciplinaire. ;
- La stratégie de l'intervention qui ne prévoyait pas de positionner des personnes expérimentées et compétentes techniquement dans la structure de gestion pour permettre le suivi du projet

En effet, l'objectif est que le personnel de la CTB intervienne au minimum dans un projet géré par des autorités Béninoise. La CTB s'est contenté de suivre le projet du point de vue administratif et financier pour contrôler si l'argent était utilisé à bon escient pour le bien du projet.
Ce positionnement politique ainsi que le manque de soutien technique ne lui a pas permis d'intervenir efficacement dans le bon déroulement du projet.
A plusieurs reprises l'EF a constaté que malgré la non intervention de la CTB, des autorités Béninoises continuaient à considérer la CTB comme principal responsable du projet. Cette constatation est explicitée dans la lettre officielle du président de l'ATEP (sept. 2009 en annexe 7)

qui est adressée à la CTB plutôt qu'aux autorités Béninoises de la pêche. Cette lettre de l'ATEP a été rectifiée par le président de l'ATEP (oct. 2010 annexe 8) dans un e-mail cette fois adressée à ADEFIH.

Cela montre bien que des « confusions » ont existé pendant le projet quant à l'attribution des responsabilités et du « leadership » du projet quant aux prises de décision.

- Les définitions des attributions et compétences des organismes et sociétés responsables de la prise en charge des réalisations.

Les « confusions » précédemment évoquées ont également influencé les attributions et activités des sociétés responsables des réalisations.
Un exemple concerne AGETUR, responsable de la réalisation des 2 BOC et des PFT.
Comme illustré dans l'organigramme schématique ci – avant, AGETUR, organisme théoriquement privé, travaille sous contrat MAEP pour ADEFIH, mais est suivi dans le cadre du projet par la SMCL et est « surveillé » par l'UGP.
L'EF n'a pas de formation juridique mais s'étonne d'un contrat qui permet à AGETUR de ne pas être responsabilisé au regard de ses attributions et ses objectifs. En effet, aucun moyen réel de pression ou sanction n'est prévu, en cas de défaillance ou de prestations insuffisantes.
Comme évoqué précédemment dans ce rapport, les principales raisons avancées pour expliquer les retards et les problèmes de réalisation sont les changements de programmes provoqués par des soumissions avortées ou mal appliquées qui ont mis à mal le timing et le budget. Le rôle initial d'AGETUR était aussi de prévoir/pallier à ce type de problèmes, pour les réalisations qui les concernent, même s'il n'avait pas forcément les moyens de les résoudre.
Les rapports du SMCL et d'ADEFIH montrent qu'ils ont effectué des requêtes auprès d'AGETUR à propos du manque de suivi et de contrôle dans la fabrication des BOC et PFT.
La multiplicité des interlocuteurs et des lots de réalisation techniques lors de l'attribution des marchés par le ministère alors que la SMCL est responsable du suivi est un élément particulièrement difficile à gérer également. Cette multiplicité des interlocuteurs chargé des réalisations ainsi que des entités de gestion et de pilotage (SMCL, DP, ADEFIH, UGP, CTS) rend difficile de gérer le partenariat public/privé de manière efficace.

- L'influence exagérée des opérateurs dans les décisions du SMCL accentuée par le fait qu'ils représentent la seule caution technique.

Le procès verbal de la session de la SMCL N°3 du 4 Juin 2008 mentionne à la page 3 du chapitre 2.2. ce qui suit : « *Les BOC et PFT n'étant pas des établissements de pré conditionnements, ils doivent être considérés comme des instruments de traçabilité* »
L'EF s'interroge sur le fait que l'AC, membre du SMCL a accepté de cautionner cette phrase introduite par un membre de l'ATEP. Ceci indique l'influence du secteur privé et la difficulté de l'AC à la contrôler.
Les rapports des réunions CTS de 2009 (22 Sept. -12 Oct. -19 Oct. -16 Nov. -23 Nov.) montrent également le même type de problème. Il est probable que les opérateurs aient usé de leur influence pour que les BOCs ne puissent être utilisés comme bâtiments de conditionnements qui auraient pu faire concurrence aux usines privées. Ceci est un élément d'explication parmi d'autre de la non-conformité, à ce jour, des BOCs aux normes sanitaires Européennes.

5 CONCLUSIONS ET RECOMMENDATIONS

Le projet, très cohérent dans sa conception, a connu des fortunes diverses quant à sa mise en oeuvre. Certains objectifs ont été accomplis mais, en ce qui concerne les réalisations matérielles, d'importants retards sont venus sérieusement compromettre la réalisation de ces objectifs.
Ainsi l'objectif spécifique du projet qui passe par une reprise des exportations de crevette est encore loin d'être atteint puisse qu'il souffre de ces retards.
Ces derniers ont été principalement dus à des problèmes techniques mais aussi, de manière plus large, à des problèmes de gestion et de suivi des travaux.

Les différents éléments suivants sont satisfaisants de manière durable :

- L'AC est formé et capable de dispensée des formations en cascades pour les différents acteurs de la filière ce qui est un gage de durabilité de la formation des acteurs à la base.
- Les thèmes transversaux se sont bien intégrés dans le projet et son impact social et écologique est important (Notamment : Reboisement, participation des femmes, fours chockors, latrines à venir)

Néanmoins, l'accomplissement des objectifs du projet ainsi que sa durabilité passent par l'achèvement des travaux et des installations et leurs gestions sur le long terme. Les problèmes suivants sont les principaux à prendre en compte :

- L'achèvement et la réception des installations
- La gestion des BOCS et des PFT
- La gestion durable de la ressource crevettière notamment par la limitation de l'ensablement du chenal
- Le contrôle sur le terrain des bonnes pratiques de pêche enseignées

L'ensemble des retards est imputable à deux principales causes :

- La lourdeur des procédures administratives et de passation de marché qui s'est révélée incompatible avec la réalité temporelle du projet (3 ans)
- Des problèmes organisationnels dans l'attribution des responsabilités par rapport aux moyens des différentes entités. Cela a engendré des difficultés quant à la gestion des réalisations et au suivi des plannings.

On peut résumer la situation actuelle comme suit :

- **Les BOCS et PFT ainsi que leurs voies d'accès :**
  - Les travaux sont encore en cours, les dates de réception définitives sont encore incertaines et leur réception interviendra difficilement avant la prochaine récolte
  - La réception des BOC et PFT, pour que ces dernières soient conformes, nécessite une modification des plans sous le contrôle du MAEP.
  - L'accessibilité des BOC et PFT, par route et par bateau est en cours de réalisation.
  - Une mission est prévue pour faire des propositions sur la gestion des BOC et PFT.

- **La gestion durable de la ressource crevettière** s'appuie sur des réalisations à ce jour partiellement réalisées
  - Les opérations de désensablements-désenvasements ne sont pas encore effectuées. Un plan est programmé pour la fin de l'année
  - La préservation des mangroves est en partie réalisée grâce à la sensibilisation des villageois
  - La limitation effective des pratiques détériorant le milieu grâce à l'implantation des BOCs et PFT qui en délimitant des zones précise de débarquements limitent le saccage des berges par les pêcheurs

- **Le contrôle sur le terrain des bonnes pratiques de pêche.**

L'AC n'est pas actuellement en mesure de contrôler l'application des bonnes pratiques enseignées aux collecteurs/mareyeurs et pêcheurs Les constatations de l'EF montrent notamment l'utilisation d'engins prohibés.
Le travail de sensibilisation est un travail de longue haleine et les comportements changent avec le temps. Il est important que les comportements non conformes puissent être contrôlés pour permettre la pérennisation des bons comportements.

D'autre part, la prochaine saison de crevettes est prévue pour Février – Mars 2011.
Un des problèmes de fond à prendre en compte, en plus de ceux précédemment évoqués, est que, dans l'état actuel des choses, les opérateurs n'ont pas les moyens financiers pour acheter les crevettes.

La réalisation des objectifs ne pourra intervenir que partiellement d'ici la fin du projet et des efforts devront être poursuivis par la suite. Cela suppose des moyens financiers, techniques et humains.

Tous les interlocuteurs rencontrés se déclarent inquiets du départ d'ADEFIH.

5.1 Recommandations à court terme

- **S'assurer que les opérateurs sont disposés à acheter des crevettes en provenance du lac Ahémé en suffisance.**
  Les opérateurs ne disposeraient pas de lignes de crédit pour l'achat des crevettes.
  Des mécanismes de soutiens ont été étudiés qui font l'objet du rapport ACP/UE de Juin 2010 (IND020BEN) intitulé « Assistance du secteur industriel de la pêche au Bénin pour l'harmonisation du système de production avec la réglementation UE.
- **Faire une estimation de la quantité de crevettes qui seront livrées par les pêcheurs aux BOC et PFT :**
  Cette évaluation devra tenir compte de la taille des crevettes commercialisable à l'exportation.
- **Adapter les plans des BOC et PFT**
  Les plans des BOC et PFT, doivent tenir compte des exigences sanitaires légales agréées par l'AC.
- **Impliquer les autorités et entreprises locales :**
  La suite du projet dépend de leur collaboration. L'EF a constaté que leurs sources d'informations se limitaient à des rencontres ponctuelles avec ADEFIH et qu'aucunes instructions concernant leurs implications présentes et futures dans le contrôle des BOC et PFT ne leur avaient été communiquées par leur hiérarchie.
- **Gestion des BOCs et PFT :**
  Il est probable qu'il ne sera pas possible de récolter une quantité de crevettes de taille suffisantes la prochaine saison que pour financer un gestionnaire des BOC et PFT.
  A moins que l'état Béninois puisse prévoir un budget pour supporter les frais d'un responsable privé, la gestion des BOC et PFT devrait être confiée, la première année, à un fonctionnaire de la direction des pêches.
  Cela permettra de terminer les travaux calmement et d'obtenir une expérience concrète du type de gestion choisi et une estimation des coûts associés.
  Il semble donc prématuré à l'EF en cette période de grandes incertitudes quant à la fin des travaux et à l'avenir des opérateurs privés, d'entreprendre une étude sur le mode de gestion des BOC et PFT.

- **Assurer la consolidation des acquis des formations pour les mareyeurs, collecteurs et pêcheurs :**
  Au départ des récoltes de crevettes, un accompagnement des pêcheurs par des formateurs sera nécessaire afin de permettre une appropriation définitive des Bonnes Pratiques de Pêche et d'Hygiène transmises.

5.2 Recommandations à moyen terme:

- **S'assurer que les bonnes pratiques de pêches seront appliquées :**

- S'assurer que les pêcheurs formés soient toujours en possession de leurs équipements (glacières, seaux plastiques, passoires, brosses et bassines)
- Le contrôle sur le terrain des bonnes pratiques de pêche.

Cet élément est essentiel à la fois à l'application des formations ainsi qu'à leur maintien et à la préservation de l'environnement.
Actuellement, les inspecteurs sont à la fois responsable des formations aux Bonnes Pratiques et du contrôle de leur application. Il est nécessaire que les deux volets de leurs activités soient exercés par des entités distinctes.
Les différents intéressés sont à priori d'accord avec l'idée que la Direction des Pêches se consacre exclusivement à son rôle de contrôle et laisse la formation à un département indépendant.

Les dispositions à prendre pour assurer l'efficacité des contrôles sanitaires et l'application des BP sont à mettre en perspective avec le projet de la création de l'ABBSA

La création d'une « Entité béninoise de Sécurité sanitaire des aliments» (ABSSA) permettra au Bénin de gérer efficacement les risques, d'effectuer des contrôles, et d'évaluer ces risques.
Le Bénin a intérêt à limiter le nombre d'organisations impliquées et à intégrer le mieux possible les administrations qui doivent collaborer en réunissant l'évaluation et la gestion des risques en une seule entité.;
En intégrant les missions d'évaluation et de gestion, ainsi que les contrôles eux-mêmes, la personne dirigeante pourra allouer les ressources en fonction des besoins et d'un arbitrage qui intégrera tous les paramètres du projet en matière d'évaluation et de gestion des risques. Cette entité pourrait aussi avoir l'indépendance de communiquer sur les risques sanitaires.

- **Gestion des BOCs et PFT :**

Une étude de faisabilité économique devrait être menée pour permettre un éventuel soutien aux acteurs de la filière :

- Calculer au plus près les frais de fonctionnement des BOC et PFT afin d'établir les quantités minimales de crevettes qui doivent transiter par ceux-ci.
- Consulter les différents opérateurs pour s'assurer qu'ils s'engagent à prendre ces quantités minimales et à payer le supplément de prix engendré par l'utilisation des BOC et PFT.
  Il est souhaitable de faire cette étude de coût avec la collaboration des intéressés.
  Les risques encourus auprès des opérateurs agréés consistent dans le fait qu'ils pourraient :
  - ne pas s'engager à prendre les quantités minimales pouvant assurer la viabilité économique des BOC et PFT.
  - refuser de payer les frais supplémentaires engendrés par l'existence des BOC et PFT
  - être prêts à prendre les quantités minima mais que les banques refusent de les suivre.
  - profiter de leur situation de passage obligé pour imposer des conditions inacceptables
  - refuser de participer aux coûts engendrés par les contrôles de la DP

5.3 Recommandations à long terme et pour la réalisation d'éventuels futurs projets du même type

Comme évoqué dans le rapport, l'organisation du projet dilue les prises de responsabilités et de décisions entre les différentes entités et intervenants, ce qui a causé d'importants préjudices au projet (Suivi du planning des réalisations et du budget).

Un projet comme ADEFIH nécessite des compétences très variées puisqu'il touche (entre autres) aux différents domaines cités ci-après :

- Education – Formation
- Ensablement – Envasement du Lac
- Protection des berges – Reboisement
- Construction de routes (pistes)
- Construction des BOCs et PFT
- Le contrôle sanitaire
- La promotion des exportations

Pour leur bonne gestion, chacune de ses grandes composantes d'activité nécessite une approche politique et économique appropriée.
Plusieurs de ses secteurs relèvent de l'autorité de l'Etat, d'autres sont de la compétence du privé.

- Parmi les secteurs relevant de l'autorité de l'état, plusieurs départements ministériels sont impliqués : santé publique, agriculture, pêche, contrôle alimentaire, construction des routes, bâtiments, finances, etc.
- Parmi les secteurs relevant du privé, il y a les diverses sociétés qui ont soumissionné ainsi que plusieurs opérateurs privés qui sont directement intéressés au bon résultat de l'opération.

Pour mener à bien un projet aussi complexe, il est recommandé :

- Pour de futurs projets du même type de nommer un directeur général de préférence du pays concerné qui connaîtrait les subtilités de la politique du pays et qui possèderait surtout de solides qualités, non seulement de gestionnaire mais surtout de manager. Il ne peut faire partie ni du MAEP ni être un opérateur privé afin de conserver sa liberté de manœuvre.
- Que le membre CTB du comité de pilotage (de la SMCL dans ce cas) puisse être assisté par un ingénieur expérimenté dans la réalisation des projets. Cet ingénieur pourra comme le prévoient les statuts du SMCL faire appel à des compétences extérieures indépendantes si nécessaires.

ANNEXES

1. Les Termes de références de l'évaluation finale
2. Liste des membres de l'équipe d'évaluation
3. Méthodologie de l'étude
4. Localisation géographique des BOC et PFT
5. Liste des personnes / organisations consultées
6. Documents et rapports consultés
7. Lettre de l'ATEP de Septembre 2009
8. E-mail de l'ATEP d'Octobre 2010
9. TdRs de l'intervention prévue pour la proposition de modes de gestions des BOCs et PFT

ANNEXE 1. Les Termes de références de l'évaluation finale

5.1 Introduction

L'évaluation du « projet d'Appui au Développement des Filières halieutiques » du Bénin est prévue 6 mois avant la fin officielle du projet. Le projet (durée d'exécution de 3 ans) n'a pas connu d'évaluation à mi-parcours. Cette évaluation finale doit donc permettre à la fois :

· d'apprécier l'atteinte des résultats par le projet, et la contribution du projet à l'amélioration de la filière crevettes au Bénin ;

· de prévoir la consolidation de certains acquis, voire l'orientation vers d'autres partenaires techniques et financiers du secteur.

5.2 Contexte de l'intervention

5.2.1 Conventions

Le projet « Appui au Développement des Filières Halieutiques (ADEFIH) » est un projet de coopération bilatérale directe entre le Gouvernement du Bénin et le Royaume de Belgique. Une Convention Spécifique a été signée entre les deux parties le 14 décembre 2007 qui vient à échéance le 13 décembre 2011.

La Convention de mise en oeuvre entre l'Etat belge et la CTB a quant à elle été signée le 20 décembre 2007. Le budget total est de 2.910.606 EUR (1.909.232.500 FCFA) dont 2.500.000 EUR (1.639.892.500 FCFA) au titre de la contribution belge, et 410.606 EUR (269.340.000 FCFA) pour la contribution béninoise.

5.2.2 Contexte du projet

La promotion des filières agricoles, notamment les filières halieutiques, constitue l'une des priorités retenues par le gouvernement du Bénin au titre des actions de développement économique destinées à soutenir la croissance (voir Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole 2009). Dans ce cadre, la filière crevettes qui dispose de potentialités intéressantes particulièrement pour l'exportation a fait l'objet d'une attention spécifique.

La filière rencontre d'importantes difficultés pour satisfaire aux normes et conditions sanitaires qui devraient lui permettre de répondre aux exigences du marché européen, principale destination de ses produits. L'absence d'infrastructures de débarquement adéquates doublée d'une insuffisance de leur inspection et contrôle sanitaire a d'ailleurs conduit le gouvernement à décider d'une auto suspension des exportations en juillet 2003.

Afin de corriger les défaillances relevées, d'améliorer les conditions sanitaires et répondre aux normes de qualité requises, le gouvernement du Bénin a sollicité l'appui de la coopération belge pour conduire, de façon durable, un processus d'amélioration des

activités de production halieutique dans le respect des normes exigées par les marchés tant national, régional qu'international et des conditions sanitaires d'exploitation des différents produits halieutiques concernés.

Dans ce cadre, la coopération belge, en relation avec les autres intervenants dont l'UE et dans une approche de complémentarité, a retenu le lac Ahémé pour soutenir, d'une part, la réalisation de deux (02) Bases Obligatoires de Contrôle (BOC) et de douze (12) Plates formes de Transfert (PFT) et, d'autre part, toutes les actions devant donner aux différents acteurs les capacités nécessaires pour une meilleure conduite des différentes opérations liées à l'amélioration des conditions d'exploitation des produits de pêches.

Le Bénin vient d'être inscrit sur la liste unique des pays exportateurs des produits de pêche vers l'Union Européenne dès l'année 2010 au regard des évolutions positives des conditions sanitaires conformément aux normes de qualité exigées par l'Union Européenne.

Dans le sillage des actions spécifiques engagées par le projet ADEFIH en direction de l'Autorité Compétente concernant le secteur des produits de pêche, le gouvernement du

Bénin a entrepris, avec l'appui de la coopération belge (via le Programme d'Appui en Expertise), l'extension des mesures à l'ensemble des produits agricoles, à travers la mise en place d'une Autorité Béninoise de la Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA). Ainsi ce projet a-t-il pu être le précurseur et catalyseur d'un dispositif national de renforcement des capacités de contrôle et de qualité des produits agricoles à différents niveaux.

5.2.3 Objectifs et résultats du projet

L'Appui au Développement des Filières Halieutiques (ADEFIH) identifié par les deux parties belge et béninoise s'inscrit dans le cadre de la relance des activités d'exportation des crevettes au Bénin.
L'objectif global est le suivant : « La pauvreté au sein des communautés de pêcheurs du lac Ahémé est réduite par un meilleur accès aux marchés national, régional et international dans une perspective de développement durable ».
L'objectif spécifique du projet est : « Les productions de crevettes du lac Ahémé sont améliorées, sécurisées et mieux valorisées par des pratiques de pêche responsables et contrôlées et des modalités de manutention et de conditionnement conformes à celles exigées par les normes européennes ».
Les résultats intermédiaires sont :
· **Résultat 1 :** Les conditions sanitaires de production, de collecte et de transport des produits de la pêche sont améliorées sur le lac Ahémé.
· **Résultat 2 :** Les capacités de l'Autorité Compétente en matière de contrôle sanitaire des produits de la pêche et de formation des acteurs à la base sont renforcées.
· **Résultat 3 :** Des études et des activités complémentaires sont réalisées pour assurer la pérennité et la qualité des productions halieutiques.
Le principal indicateur objectivement vérifiable retenu comme indicateur d'impact est :

« La reprise et l'augmentation des exportations de crevettes vers l'Union européenne», constaté dans les rapports d'activités et les relevés des productions expédiées par les exportateurs.
Les indicateurs par résultats sont repris dans le cadre logique à l'annexe 1 des présents termes de référence.

5.2.4 Stratégie du projet

La stratégie du projet consiste à concrétiser les efforts entrepris par le Gouvernement, les exportateurs et les communautés de pêcheurs pour mettre en place une filière d'exportation de crevettes performante et conforme aux normes du marché international, principalement celui de l'UE, en finançant les infrastructures de collecte et de manutention des produits de la pêche, ainsi que les actions de renforcement des capacités des acteurs de cette filière.
L'une des innovations majeures de cette intervention porte sur la promotion d'un partenariat entre le public et le privé à travers le renforcement des capacités de la Direction des Pêches dans sa mission d'Autorité Compétente (AC) d'une part, et celui des autres acteurs concernés notamment les communautés de pêcheurs et les opérateurs privés, d'autre part, afin qu'ils puissent mieux jouer leur rôle dans le développement durable de la filière des crevettes.
Le projet ADEFIH vise aussi à sécuriser durablement la productivité halieutique du lac Ahémé et plus spécifiquement celle des crevettes jusqu'au stade ultime de crevettes « qualité d'exportation » selon les normes de l'UE. Une série de pratiques relatives aux respects de l'environnement et visant une gestion durable de la production de crevettes sont donc par ailleurs promues par le projet.
Cette intervention est conçue comme devant servir de modèle pour permettre au gouvernement et aux différents partenaires de mettre en place la duplication du système sur les autres plans d'eau à production crevettière.

5.2.5 Gestion – organisation

Le projet d'Appui au Développement des Filières halieutiques du Bénin a démarré réellement ses activités en mars 2008. Il est exécuté selon la modalité de la co-gestion : Un Responsable national et un Coresponsable Administratif et Financier national assurent la gestion technique, administrative, budgétaire et comptable du projet au

niveau local. Le Chargé de Programmes de la représentation assure également un rôle d'appui sur le plan technique.
L'Ordonnateur en la personne du Directeur Général du Budget du Ministère de l'Economie et des Finances et le Représentant Résident de la CTB dans le rôle de Coordonnateur veillent à la mise en oeuvre du projet conformément au document technique et financier (DTF).
La gestion journalière du projet est assurée par l'unité de gestion du projet (UGP) composée du Responsable National, du Coresponsable Administratif et Financier, de la

Secrétaire et des deux Assistants Juniors mis à disposition dans le cadre du Programme SVCD (service volontaire de la coopération au développement).
La supervision et le suivi global du projet sont assurés par la Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL) qui se réunit ordinairement deux fois par an pour le pilotage du projet et la validation des recommandations formulées par le Comité Technique de Suivi (CTS).
Il n'y a pas d'assistance technique internationale permanente sur le projet. Un Comité Technique de Suivi (CTS) a été mis sur pied qui se réunit régulièrement pour discuter des questions techniques qui concernent l'exécution du projet. Le CTS est composé des représentants de l'Association des Transformateurs et Exportateurs des produits de Pêche (ATEP), de la Direction des Pêches et de l'UGP du projet ADEFIH. Des missions d'appui internationales spécifiques liées principalement aux renforcement des capacités de l'Autorité Compétente ont également eu lieu.

5.3 Objectifs de l'évaluation finale

L'objectif général de cette évaluation est d'apprécier la contribution de l'ADEFIH au développement de la filière halieutique, en particulier le développement de la filière crevettes sur le lac Ahémé.
Dans ce cadre l'évaluation consiste à juger de la pertinence de la prestation par rapport à sa conception et au contexte politique, environnemental, social, humain dans lequel elle évolue, du degré d'atteinte des résultats prévus et des suites à donner pour assurer la durabilité des acquis constatés.
Ainsi, l'évaluation finale visera à :
· **Apprécier dans quelle mesure les objectifs et les résultats planifiés par le projet sont atteints** (avec une attention particulière aux Résultats 1 & 2), et en tirer les acquis et les leçons relatives à sa mise en oeuvre. Les critères de base à étudier dans cette perspective sont les critères d'évaluation classique de la performance, les critères HARMO liée à l'efficacité de l'aide et les thèmes transversaux de la coopération belge. Ces critères sont repris en annexe 2 du présent document.
· **Formuler des recommandations** visant à la pérennisation des acquis pour le sous secteur pêche et en particulier pour la filière crevette au Bénin.
· Proposer des **pistes concrètes** pour la prise en compte et l'accompagnement de certains de ces acquis à travers des **appuis d'autres partenaires ou de l'Etat béninois**.
Certains points feront également l'objet d'une attention particulière :
· Une attention particulière sera accordée aux thèmes transversaux **genre et environnement** qui revêtent une importance spécifique dans ce projet, notamment en ce qui concerne le rôle des femmes dans le développement des activités de la filière crevettes au Bénin.
· Le **montage institutionnel du projet** sera apprécié et les formes particulières

d'expertise technique auxquelles le projet a recours
· Les résultats en termes de **capacités renforcées** seront analysés**,** et ceci aux différents niveaux **: capacités de** l'Autorité Compétente tant au niveau central que régional, capacités des communautés de pêcheurs ainsi que du secteur privé dans la promotion effective de la filière des crevettes du Bénin;
· la mission appréciera également les mécanismes mis en place pour permettre une **gestion durable des infrastructures et équipements** mis à disposition, et mettra l'accent sur les éléments de pérennisation des acquis du projet par les bénéficiaires.

Une attention devrait être portée dans ce sens sur le rôle attendu des Communes dans la gestion de ces infrastructures dans une optique de développement de l'économie locale.
Les résultats de cette évaluation bénéficieront au MAEP/ Direction des Pêches, structure centrale et démembrements régionaux et communaux, aux groupements de pêcheurs et opérateurs privés ainsi qu'aux autres partenaires techniques et financiers intervenant dans le secteur.
Par ailleurs, l'objectif est que la SMCL puisse disposer des informations importantes pour orienter les activités de consolidation et de clôture des derniers mois du projet.

5.4 Groupes d'intérêt concernés par l'évaluation finale

L'évaluation finale impliquera les acteurs concernés à différents niveaux par l'atteinte des objectifs du projet :
En ce qui concerne la partie belge : la Représentation de la CTB et de l'Attaché de la DGCD du Bureau de Coopération au Développement de l'Ambassade de Belgique à Cotonou.
Pour ce qui est de la partie nationale : le MAEP à travers l'Autorité Compétente représentée par la Direction des Pêches, la Direction de la Programmation et de la Prospective, le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) par l'intermédiaire de la Direction Générale du Budget, Ordonnateur du projet et tous les autres membres de la SMCL contribueront aux échanges qui seront organisés par l'équipe des évaluateurs.
Au nombre des autres catégories d'acteurs du niveau central particulièrement impliqués dans l'exécution du projet, l'Association des transformateurs et Exportateurs des produits de pêche (ATEP) qui regroupent l'ensemble des opérateurs privés exportateurs de la filière des crevettes ainsi que la Fédération Nationale des Pêcheurs participeront de façon spécifique à la bonne conduite des échanges de la mission d'évaluation.
Le Comité Technique de Suivi présidé par l'ATEP dans son rôle d'appui technique à l'exécution des activités du projet jouera un rôle déterminant dans le processus d'évaluation finale.
Au niveau local, les principaux acteurs à prendre en considération concernent : les membres de l'Unité de Gestion du Projet d'une part, les autorités locales que sont les Maires des Communes de Bopa, Comé et Kpomassè, qui pour la plupart ont joué un rôle déterminant dans l'identification et la mise à disposition des sites retenus pour

l'installation des différentes infrastructures. Les Responsables Communaux pour la Promotion Agricole constituent également l'un des principaux appuis en matière de mobilisation et d'animation sur le renforcement des capacités dans une optique de responsabilisation des communautés dans la gestion durable des différentes infrastructures mises en place. De même, les représentants des communautés de pêcheurs à la base et les groupements de femmes mareyeuses.

5.5 Zone d'intervention du projet et bénéficiaires à visiter

La zone d'intervention comprend tous les villages en bordure du lac Ahémé. Les communes concernées sont les communes de Comé et Bopa dans le département du Mono ainsi que la commune de Kpomassé dans le département de l'Atlantique. Les bénéficiaires directs du projet sont premièrement les pêcheurs et mareyeuses du lac Ahémé, deuxièmement l'autorité compétente qui bénéficiera d'un environnement favorable pour exercer sa fonction régalienne avec plus d'efficacité, et finalement les opérateurs privés concernés (collecteurs et exportateurs).

5.6 Méthodologie de l'évaluation finale

La méthodologie à suivre par la mission comprendra les éléments suivants :
· Exploitation de la documentation sur le projet et tout autre document jugé pertinent et se rapportant au sous secteur pêche au Bénin.
La visite de terrain comprendra :
· Briefing à Cotonou aux parties suivantes : Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et

de la Pêche (SG, DPP, DP), CTB, ATEP et UGP. Dans ce cadre, le consultant exposera le plan de sa mission faisant ressortir sa compréhension du mandat de la mission, la démarche méthodologique et les outils à utiliser pour atteindre les résultats de la mission.

· Rencontres et entretiens avec les partenaires locaux, principaux acteurs : ATEP, FENAPECHE, pêcheurs, collecteurs, CeCPA Comé, Bopa et Kpomassè, les maires des trois communes d'intervention.

Des enquêtes quantitatives et qualitatives seront réalisées afin de mieux cerner les effets du projet. Les enquêtes quantitatives permettront d'apprécier les impacts du projet sur l'amélioration des capacités des différents acteurs, particulièrement des communautés de pêcheurs, des opérateurs économiques impliqués dans les activités d'exportation des produits de pêche notamment des crevettes.

Par ailleurs, au regard des options prises par le gouvernement du Bénin de créer une Autorité Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA) en rapport avec l'expérience développée dans le secteur des pêches, la mission devra apprécier les opportunités qui s'offrent encore aux différents acteurs pour améliorer leurs capacités à mieux répondre aux exigences du marché national, régional et particulièrement européen à la faveur des infrastructures mises en place.

Un atelier avec les différents partenaires du projet sera organisé pour analyser les

résultats.

La méthodologie proposée ci-dessus n'est qu'indicative. Les consultants pourront proposer des outils d'évaluation en complément dans l'offre technique. Cependant, ils devront aussi se baser sur les orientations décrites dans le guide d'évaluation des projets de la CTB.

5.7 Documents à produire lors de l'évaluation finale

Les évaluateurs produiront un aide-mémoire (en français) à la fin de la mission de terrain. Cet aide-mémoire élaboré suivant le canevas de la CTB sera restitué auprès des principaux stakeholders du projet : représentants du Ministère de tutelle, de l'Ambassade de Belgique, de l'Ordonnateur et au Co-ordonnateur dont les commentaires et avis permettront de finaliser les différents documents.

Les avis et commentaires seront intégrés par les consultants afin d'établir le rapport provisoire (en français). Le rapport provisoire sera envoyé à CTB-Bruxelles 7 jours au plus tard après la fin de la mission au Bénin en version électronique (3 jours seront considérés comme prestés). La CTB se chargera de le transmettre aux différents acteurs concernés et de centraliser les observations et commentaires éventuels des différentes parties. La CTB Bruxelles transmettra ces commentaires au consultant international endéans un délai de 10 jours.

Le rapport sera finalisé sur base de ces commentaires, et transmis à la CTB Bruxelles dans les 7 jours de la réception des commentaires (1 jour sera considéré comme presté).

Le rapport sera transmis (par le consultant international) en 5 exemplaires papier et en version électronique.

5.8 Période et durée de l'évaluation finale

La mission au Bénin aura une durée de 12 jours sur le terrain et sera réalisée à la fin août -début septembre 2010.

La mission comprendra en outre 4 jours à domicile pour la rédaction du rapport de mission et 2 jours pour les (dé)briefings.

Pour rappel, les jours de voyage ne sont pas pris en charge par la CTB.

Pour rappel, le consultant national n'est pas recruté via le présent marché.

5.9 Déroulement de l'évaluation finale

L'équipe de la mission d'évaluation finale sera en charge des activités ci-dessous :

· Briefing au siège de la CTB (uniquement le consultant international) et à la Représentation (avec les instituts partenaires, le Représentant Résident, l'équipe

d'évaluation, le projet). Echange de points de vue sur l'objet de la mission, le programme et la méthodologie appliquée.
· Etude/Analyse des documents disponibles ;
· Visites de terrain à Comé ;
· Collecte de données auprès des bénéficiaires, du personnel du projet, de la direction du projet, des autorités et des instituts partenaires ;
· Atelier de restitution avec les intéressés, après les visites de terrain ;
· Débriefing à la Représentation et remise de l'aide-mémoire (en français) ;
· Rédaction de l'ébauche de rapport provisoire (en français) et envoi à Cotonou et au siège de la CTB ;
· Débriefing au siège de la CTB (consultant international), présentation des résultats, conclusions et recommandations ;
· Intégration des commentaires dans le rapport par les consultants ;
· Rédaction du rapport final et envoi au siège de la CTB ;
· Règlement des formalités administratives et financières.

5.10 Composition de l'équipe de l'évaluation finale

5.10.1 Equipe de référence

Une équipe de référence appuiera l'équipe de l'évaluation finale. Elle sera constituée des personnes suivantes :
Pour la CTB :
· Dans le pays partenaire : le Représentant Résident, le Chargé de Programme ;
· A Bruxelles : Le Conseiller Géographique et le Conseiller Sectoriel Sécurité Alimentaire.
Pour la Tutelle Nationale (MAEP) :
· Le SG du MAEP ;
· Le Directeur des pêches ;
· L'Ordonnateur du projet ou son Délégué.
L'équipe du projet.

5.10.2 Equipe de l'évaluation finale

L'équipe de l'évaluation finale sera constituée des personnes suivantes :
· Un chef d'équipe : Consultant international (recruté par la CTB Bruxelles) ;
· Un consultant national (recruté par la Représentation de la CTB au Bénin).

5.10.2.1 Profil et responsabilités des consultants

5.10.2.1.1 Le consultant international

Responsabilités/Tâches :
Le consultant international est entièrement responsable de ses conclusions et recommandations. Il/Elle est en charge des tâches et responsabilités suivantes :
· La coordination de l'équipe d'évaluation finale ;
· La supervision de la rédaction du brouillon de rapport de mission, garantir la qualité technique du document ;
· Assurer que tous les intéressés sont impliqués dans la mission ;
· Assurer l'évaluation des critères de base, des critères HARMO et des thèmes transversaux pertinents, tels que mentionnés à l'annexe 2 des présents TDR ;
· Rédiger le résumé des conclusions et recommandations principales à présenter lors des réunions de débriefing ;
· Rédiger et compléter le rapport final de l'évaluation.
Profil :
· Diplôme universitaire dans le domaine de la pêche ou expérience équivalente ;
· Un minimum de 10 ans d'expérience dans la coopération au développement ;
· Solide connaissance des pêcheries industrielle et artisanale dans les pays en développement ;
· Bonne connaissance des normes sanitaires internationales en matière d'exportation des produits halieutiques ;
· Solide expérience en évaluation de projets (avoir conduit plusieurs évaluations dans le domaine de la pêche ou apparenté, au cours des 5 dernières années) ;

· Connaissance des méthodologies et techniques participatives d'évaluation ;
· Une expérience de terrain en Afrique de l'Ouest dans le secteur des pêches est un atout ;
· Connaissance parfaite orale et écrite du français ;
· Capacités rédactionnelles avérées ;
· La connaissance des questions liées au commerce des produits entre les pays ACP/UE constitue un important atout.

5.10.2.1.2 Le consultant national

Responsabilités/Tâches :
Le Consultant National appuiera le Consultant International pour les tâches et responsabilités suivantes :
· Les aspects spécifiques de l'inspection des produits halieutiques ;
· La compréhension du contexte culturel et du milieu ;
· La traduction (au besoin) lors des visites locales ou pendant des réunions ;
· La contribution à la rédaction de l'aide-mémoire ;
· La contribution à la rédaction du rapport d'évaluation.

Profil :
· Diplôme universitaire de préférence dans le domaine de l'agro-économie, la socio économie ou équivalent ;
· Avoir une spécialisation en matière d'inspection des produits halieutiques et de bonnes compétences dans le domaine de la gestion des infrastructures d'exploitation des produits de pêche ;
· Bonne connaissance des communautés de pêcheurs et des différents acteurs de la filière pêche au Bénin ;
· Minimum de 5 ans d'expérience dans la coopération au développement ;
· Bonne expérience en évaluation de projets ;
· Une bonne connaissance de la région d'intervention du projet. est un atout ;
· Connaissance parfaite écrite et orale du français.

Pour rappel, le consultant national est recruté par la Représentation de la CTB au Bénin.

5.11 Plan de travail et chronogramme

Actions	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16-21	22	22-31	32	33-38	39
Briefing au siège de la CTB (consultant international)																					
Préparation de la mission (consultant national)																					
Voyage (consultant international)*																					
Préparation de la mission (consultant national)																					
Briefing à la Représentation et rencontre avec les acteurs Cotonou																					
Rencontre avec les acteurs Cotonou (suite)																					
Mission sur le terrain, collection de données, analyse et synthèse																					
Rédaction de l'aide mémoire																					
Atelier de restitution																					
Débriefing RR et rédaction du rapport provisoire																					
Voyage (consultant international)*																					
Rédaction du rapport provisoire **																					
Transmission du rapport à la CTB																	X				
Commentaires des commanditaires (siège, terrain)																					
Débriefing au siège de la CTB																					
Rédaction du rapport final ***																					
Envoi rapport final au siège de la CTB																					X

* Les jours de voyage ne sont pas pris en charge par la CTB ** 7 jours dont 3 sont prestés *** 7 jours dont 1 est presté

CTB, Agence belge de développement
CSC Bxl 814 Filières halieutiques (BEN 06 013 11)

5.12 Annexe 1 : Indicateurs

L'Objectif spécifique du projet est « Les productions de crevettes du lac Ahémé sont améliorées, sécurisées et mieux valorisées par des pratiques de pêche responsables et contrôlées et des modalités de manutention et de conditionnement conformes à celles exigées par les normes européennes ».
Le principal indicateur objectivement vérifiable retenu comme **indicateur d'impact** est : « La reprise et l'augmentation des exportations de crevettes vers l'union européenne», constaté dans les rapports d'activités et les relevés des productions expédiées par les exportateurs.
Résultat 1 : Les conditions sanitaires de production, de collecte et de transport des produits de la pêche sont améliorées sur le lac Ahémé.
Indicateurs Moyens de vérification
2 BOC et 12 PFT sont construits.
300 CNI sont achetés.
Les pêcheurs sont équipés et formés aux BPH et BPGE.
Accès des véhicules aisés aux PFT.
Le SACCE est fonctionnel.
Présence physique des BOC, PFT et CNI sur site.
Rapports sur formations réalisées
Visites de terrain
Les quantités de crevettes exportées augmentent.
Résultat 2 : Les capacités de l'Autorité Compétente en matière de contrôle sanitaire des produits de la pêche et de formation des acteurs à la base sont renforcées.
Indicateurs Moyens de vérification
Personnel de l'AC formé
Laboratoire équipé et fonctionnel
Les manuels didactiques sont conçus et utilisés pour les formations.
Listing des contrôles effectués par l'AC
Manuels et rapports d'activités
Matériel d'analyse des produits phyto acheté et opérationnel
Résultat 3 : Des études et des activités complémentaires sont réalisées pour assurer la pérennité et la qualité des productions halieutiques.
Indicateurs Moyens de vérification
Etude sur les causes de l'envasement du chenal accès est réalisée.
Nombre de fours Chorkors construits
Rapport d'étude disponible.
Présence des fours Chorkor
Nombre de BOC et PFT entourés de
CSC Bxl 814 Filières halieutiques (BEN 06 013 11) 27
Présence de mangrove autour des BOC et PFT
Latrines villageoises construites et utiles
mangrove
Nombre de latrines construites et enquêtes de satisfaction

5.13 Annexe 2 : Critères à étudier

5.13.1 Critères de base

5.13.1.1 Pertinence

Il s'agira d'apprécier la mesure dans laquelle l'intervention de coopération répond aux attentes et priorités des acteurs principaux concernés par le projet, plus particulièrement les décideurs politiques nationaux et belges. Deux aspects devraient être examinés:
La conception du projet est-elle en accord avec les politiques et stratégies nationales (PRSP, plans de développement, stratégies sectorielles nationales, politiques d'égalité entre femmes et homes, environnement, économie social, droits d'enfants et les OMD) ?

· Le projet est-il en accord avec les politiques et stratégies du donneur belge ?

5.13.1.2 Efficience

L'EF devra se prononcer sur l'efficience de l'intervention de coopération et la certitude que les activités et les résultats seront acquis en respectant le calendrier proposé et en accord avec les moyens planifiés.
L'EF-team analysera tout retard, contrainte ou problème que le projet a rencontré et tirera les leçons utiles pour des interventions ultérieures béninoises et/ou belges.

5.13.1.3 Efficacité

L'équipe d'évaluation devrait se prononcer par rapport à la réalisation de l'objectif spécifique et l'utilisation par les bénéficiaires des résultats. L'équipe d'évaluation expliquera - si nécessaire - les raisons qui expliquent pourquoi l'objectif spécifique et/ou les résultats n'ont pas été atteint(s).
L'équipe d'évaluation analysera les écarts constatés et les raisons d'atteinte (partielle ou satisfaisante) ou de non atteinte des résultats.

5.13.1.4 Durabilité

La préoccupation majeure porte sur la continuation, par le pays partenaire, des bénéfices résultant d'une action de développement après la fin de l'intervention. L'équipe de l'évaluation finale appréciera les dispositions prises par le projet pour assurer l'ancrage des acquis du projet au niveau local et central.
La mission analysera particulièrement le processus de renforcement des capacités promu par le projet.

Elle analysera également dans quelle mesure les solutions proposées et les approches acceptées sont maîtrisées par les bénéficiaires. Elle donnera des pistes pour la consolidation des acquis.

5.13.1.5 Impact

La mission analysera ici quels sont les effets/impacts que les bénéficiaires, institutions des partenaires et groupes non-ciblés ressentent du projet ? Ces changements sont-ils durables ?
Quelle est la nature de ces changements: positifs, négatifs, directs, indirects, intentionnels, non-intentionnels ? Y-a-t-il une relation causale entre les changements et la présence du projet ?
L'équipe de l'évaluation finale est amenée à fournir des indications sur les effets/impacts possibles qui peuvent surgir après le projet.

5.13.2 Critères - HARMO pour renforcer l'efficacité

5.13.2.1 Harmonisation

La mission analysera les initiatives et mécanismes mis en place par le projet pour harmoniser cette intervention avec celle des autres bailleurs de fonds dans la zone et dans le secteur. Ce critère mettra l'accent tout d'abord sur les aspects opérationnels de l'intervention de développement.

5.13.2.2 Alignement

Le projet, s'aligne-t-il sur les systèmes et procédures nationales en matière de gestion des finances publiques, de comptabilité, de passation des marchés, d'audit, de rapportage, de monitoring et d'évaluation ?
Le projet, renforce-t-il les capacités de gestion en matière de monitoring & d'évaluation, de rapportage, de passation des marchés, de comptabilité, des ressources humaines,

des finances, du développement d'entreprise ?

5.13.2.3 Gestion axée sur les résultats

Le cadre « orienté résultats » est un élément clef pour ce critère 'En évaluant le critère de *gestion axé sur les résultats*, les points suivants devraient être pris en considération :

· La programmation, le monitoring et l'évaluation, sont-ils alignés avec les résultats? Les result-based tools, sont-ils utilisés afin de montrer comment les investissements et inputs contribueront aux résultats du pays ? Sont-ils utilisés afin d'indiquer comment les processus de gestion appuient l'obtention des résultats ?

· Le système de monitoring et d'évaluation du projet, est-il basé sur des baselines nationaux, des indicateurs basés sur les politiques nationales, des result oriented frameworks du pays partenaire, du cadre de monitoring du pays partenaire ?

· Le système de rapportage du projet, est-il basé sur country results oriented reporting, joint formats for periodic reporting ? - Les résultats du monitoring, sont-ils utilisés

pour en tirer des leçons, pour prendre des décisions ?

· Les deux partenaires, se focalisent-ils sur les résultats pendant toutes les phases du projet : planning, mise en oeuvre, monitoring, évaluation et rapportage ? Le dialogue, est-il focalisé sur l'obtention des résultats pendant toutes les phases du projet ?

5.13.2.4 Responsabilité mutuelle

· Le projet donne-t-il dans les temps des informations transparentes et compréhensibles sur les dépenses financières, la comptabilité, les revenus, les dépenses ainsi que sur les progrès du projet par rapport aux activités, aux résultats, aux objectifs, aux rapports d'évaluation, le statut des dossiers d'achats de biens et de services, rapports d'audit ?

· L'institution partenaire rapporte-t-elle les réalisations du projet aux autorités nationales, aux autorités locales et aux bénéficiaires ?

· La SMCL fonctionne-t-elle de l'une ou l'autre de ces manières: réunions régulières, respect de l'opinion de l'institution partenaire, évaluation conjointe des progrès du projet, respect des engagements, suivi du projet par rapport aux nouvelles tendances ?

5.13.2.5 Appropriation

· L'institution partenaire exerce-elle le leadership dans l'implémentation du projet ?

· Le projet renforce-il les capacités de leadership de l'institution partenaire, concernant ces tâches de coordination ?

· Y a-il eu une analyse des capacités de l'institution partenaire (capacité d'audit, analyse de la situation, analyse des participants, analyse des bénéficiaires) ?

· L'institution partenaire coordonne-t-elle les projets d'aide ? Si oui, est-ce fait en dialogue avec les différents bailleurs ? La société civile et le secteur privé participentils à cet effort de coordination ?

5.13.3 Thèmes transversaux

5.13.3.1 Egalité de genre

Etant donné que le genre est un concept transversal, l'équipe de l'Evaluation Finale certifiera que toutes les données sont différenciées par rapport au genre (collecte de données sur les hommes et les femmes, réunions et interviews avec des hommes et des femmes, statistiques différenciées pour les hommes et les femmes…).

L'équipe EF devrait s'attacher aux aspects de politique gender dans le secteur étudié. L'équipe devrait être capable de donner un aperçu du niveau d'empowerment des femmes. L'équipe EF devrait vérifier jusqu'à quel point le projet change ce que les femmes « possèdent », ce qu'elles « peuvent », ce qu'elles « veulent » et ce que les femmes « savent », comparé à la situation préexistante au projet.

L'équipe EF devrait développer une analyse spécifique au regard du rôle joué par les groupements de femmes mareyeuses dans le projet.

5.13.3.2 Environnement

Les aspects de respect durable de l'écosystème et de l'habitat naturel, de la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources, des risques potentiels pour l'environnement, et de l'adaptation des technologies sont au coeur de ce projet.

L'équipe d'EF étudiera en particulier comment le projet a fait face aux problèmes spécifiques liés à l'envasement du chenal, la pollution du Lac Ahémé, etc.

L'équipe EF devrait être capable de pointer les questions critiques affectant négativement l'environnement. Si possible, l'équipe EF devrait être capable de proposer des mesures pour améliorer le respect de l'environnement.

ANNEXE 2. Liste des membres de l'équipe d'évaluation

Equipe d'évaluation

Chef de Projet : Georges DUPRET

Consultant Béninois : Tolidji Téophile MEYIZOUN

ANNEXE 3. Méthodologie de l'étude

Méthodologie améliorée

Table des Matières

1 LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS UTILISÉS 3
2 COMPREHENSION GLOBALE DES TERMES DE REFERENCE 4
3 COMPRÉHENSION DU PROGRAMME ET DU CONTEXTE GENERAL 4
4 CONTEXTE DE LA MISSION 5
4.1 ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL 5
4.2 LISTE DES ACTEURS DIRECTEMENT CONCERNES PAR LA MISSION 6
4.3 LES INTERLOCUTEURS D'ORES ET DEJA IDENTIFIES POUR LA CONDUITE DE L'EVALUATION 7
5 METHODOLOGIE 8
5.1 DIFFÉRENTS INDICATEURS RETENUS ET STRATÉGIE D'ÉVALUATION 9
5.2 CRITÈRES DE BASE RETENUS ET STRATÉGIE D'ÉVALUATION 10
5.3 CRITÈRES D'HARMONISATION RETENUS ET STRATÉGIE D'ÉVALUATION 12
5.4 THÈMES TRANSVERSAUX ET STRATÉGIE D'ÉVALUATION 15
6 DOCUMENTS CONSULTES ET SOURCES DE DOCUMENTATION 17

1 LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS UTILISÉS

AC	Autorité compétente
ADEFIH	Appui au Développement des Filières Halieutiques
ATEP	Association des Transformateurs et Exportateurs de PP
Baseline	Cadre de Référence
BOC	Base Obligatoire de Contrôle
BPH	Bonne Pratique d'Hygiène
BPGE	Bonne Pratique de Gestion Environnementale
CIN	Caissons Isothermes Normalisés
CTB	Coopération Technique Belge
CTS	Comité technique des suivis
CAD-OCDE	Déclaration de Paris Mars 2005 p4
COGEO	Comité de Gestion
DGCD	Direction Générale de la Coopération au Développement
EF (team)	(Equipe pour l')Evaluation Finale
GRD	Gestion Axée sur les Résultats
M & E	Monitoring & Evaluation
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MAEP/DP/AC	Ministère de l'agriculture de l'élevage et des pêches
MTR	Mid-Term Review
OMD	Objectif Millénaire pour le Développement
PIT	Project Information Tool
PCM	Gestion de cycle de projet
PFT	Plate Forme de Transfert
PRSP / DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté au Bénin
PP	Produit de la Pêche
SACCE	Système Amélioré de Collectes de Crevettes d'Exportations
SMCL	Structure Mixte de Concertation Locale
TdR	Termes de Référence
UGP	Unité de Gestion du Projet

2 COMPREHENSION GLOBALE DES TERMES DE REFERENCE

Après une lecture approfondie des termes de références (TdR), le consultant n'a pas de difficultés particulières de compréhension et s'engage à y répondre suivant la méthodologie présentée ci-après.

Le projet « Appui au Développement des Filières Halieutiques » du Bénin (ADEFIH) est un projet de coopération bilatérale directe entre le Gouvernement du Bénin et le Royaume de Belgique. Une convention spécifique a été signée entre les deux parties le 14 décembre 2007. Elle sera en vigueur jusqu'au 13 décembre 2011
La mission a pour objet l'évaluation finale du projet qui a commencé ses activités en mars 2008 et qui devrait s'achever en février 2010.

Cette évaluation interviendra donc environ 6 mois avant la fin du projet et permettra:

- D'apprécier la réalisation des résultats escomptés et la contribution du projet à l'amélioration de la situation la filière crevettes au Bénin ;
- De prévoir la consolidation de certains acquis, voire l'orientation vers d'autres partenaires techniques et financiers du secteur.

3 COMPRÉHENSION DU PROGRAMME ET DU CONTEXTE GENERAL

La promotion des filières agricoles, notamment les filières halieutiques, constitue l'une des priorités retenues par le gouvernement du Bénin au titre des actions de développement économique (destinées à soutenir la croissance conformément au plan Stratégique de 2009 de relance du Secteur Agricole 2009).
Dans ce cadre, la filière crevettes qui dispose de potentialités intéressantes particulièrement pour l'exportation fait l'objet d'une attention spécifique. En effet, le développement de cette filière est un facteur clé pour le développement des nombreuses communautés de pêcheurs parmi lesquelles comptent les communautés du Lac Ahémé.

La filière a connu d'importantes difficultés d'écoulements de ses produits de la pêche car sa production ne satisfaisait pas aux normes et conditions sanitaires exigées par l'UE.
Cela a entraîné la suspension de l'agrégation permettant aux opérateurs Béninois d'exporter en Europe.
Par voie de conséquence, d'importantes perturbations sont survenues dans la filière crevettes, depuis les pêcheurs, début de la chaîne, jusqu'aux 4 opérateurs exportateurs.

Relancer les exportations de crevettes nécessite, entre-autre, de valoriser les productions de crevettes du lac Ahémé en organisant des pratiques de pêches responsables et contrôlées ainsi que des modalités de manutention et de conditionnement conformes à celles exigées par les normes européennes.

4 CONTEXTE DE LA MISSION

4.1 Environnement de travail

Chaque Programme vient en soutien et dans le cadre du Programme d'appui au développement du secteur de la pêche au Benin du MAEP et de la DP.
Les différents acteurs intervenant dans ces programmes sont présentés ci-dessous :

4.1.1 La direction des Pêches (DP) du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de Pêche (MAEP)

Elle a en charge la pêche maritime et continentale, l'aquaculture et la valorisation des produits de la pêche. Elle s'intéresse aux marchés locaux, régionaux, d'exportation et d'importation. La DP est aussi responsable de la qualité des produits distribués sur le marché local et à l'export.
Elle abrite l'Autorité Compétente.

4.1.2 L'Association des Transformateurs et Exportateurs des Produits de la Pêche (ATEP)

Elle regroupe les usiniers qui comprennent 4 opérateurs dont 3 sont agréés par l'UE pour exporter les crevettes sur le marché Européen.
Deux opérateurs sont opérationnels. Les 4 opérateurs ont bénéficié ce mois de Juin 2010, de l'assistance du SFP au secteur industriel de la pêche au Bénin pour l'harmonisation du système de production avec la réglementation de l'UE.

L'expert KE3 a analysé si les mesures correctives proposées par l'OAV dans son rapport de Juin 2009 ont été suivies d'effets et permettent de relancer les exportations vers l'Europe.
A cette fin, il a évalué les systèmes d'autocontrôle sanitaire (HACCP), les registres de traçabilité et les manuels qualités des entreprises.
L'expert STE a réalisé un diagnostic des acteurs de la filière de la crevette sous l'angle technique, commercial et financier débouchant sur un plan d'action approprié pour chaque société.

Les propositions d'amélioration de la conformité des industries permettront au Bénin de devenir conforme à la réglementation de l'UE de manière durable.

4.1.3 Autres bailleurs de fond intervenants dans le secteur

- La Coopération Japonaise par son Programme d'appui à DP et par son Programme d'aide à la construction et à la gestion du Port de Pêche de Cotonou.
- Le FAD : Fond Africain de Développement Agricole
- Le FIDA : Fonds International de Développement Agricole
- Le PADPA : Programme d'appui au développement Participatif de la Pêche Artisanale au Bénin.
- Le MCA: Millennium Challenge Account
- Le PASP: Projet d'Appui au Secteur Privé (UE)

Chaque Programme vient en soutien dans le cadre du Programme d'appui au développement du secteur de la pêche au Bénin du MAEP et de la DP

4.2 Liste des acteurs directement concernés par la mission

Partie Belge	Représentation de la CTB
	Bureau de Coopération au Développement de l'Ambassade de Belgique à Cotonou (DGCD)
Partie Béninoise	MAEP/ DP/ AC Ministère de l'Agriculture, Elevage et Pêches
	MEF (Min. de l'Economie et des Finances)
	SMCL (Structure Mixte de Concertation Locale)
	ATEP (Association des Transformateurs et Exportateurs de PP) qui préside le CTS (Comité Technique des suivis)
	Fédération Nationale des Pêcheurs
	CTS (Comité Technique des suivis) présidé par l'ATEP joue un rôle déterminant
niveau local	UGP (Unité de Gestion du Projet (journalière)
	Autorités locales – Les Maires des communes de Bopa, Comé et Kpomassé (rôle déterminant dans le choix des sites)
	Les responsables communaux pour la Promotion Agricole
	Communautés de Pêcheurs de base
	Les groupements de femmes mareyeuses
Bénéficiaires directs (dans l'ordre)	1° Les Pêcheurs et mareyeurs du Lac Ahémé
	2° L'AC
	3° Opérateurs privés (collecteurs et exportateurs)

4.3 Les interlocuteurs d'ores et déjà identifiés pour la conduite de l'évaluation

ADEFIH	Appui au Développement des Filières Halieutiques	Gouvernement du Bénin/AC
		Royaume de Belgique/CTB
	Partenariat	Direction des Pêches / AC
		Communautés des pêcheurs
		Opérateurs privés
	Coordinateurs	Directeur Général du Budget du Min. de l'Economie et des Finances (MEF)
		Représentant Résident de la CTB
UGP	Unité de Gestion du Projet (journalière)	Responsable National
		Coresponsable Administratif et Financier
		Une secrétaire
		Deux assistants Juniors
SMCL	Structure Mixte de Concertation Locale	se réunit 2 X par An
CTS	Comité Technique de Suivi	ATEP = Opérateurs DP/AC UGP

5 METHODOLOGIE

L'annexe 1 des TdRs sert de référence pour le consultant à l'établissement de la méthodologie de l'Evaluation finale du projet.

Néanmoins les différentes composantes, critères et indicateurs, des TdRs sont complétées et commentées dans la méthodologie ci-après (colonne de droite par la suite) pour permettre une évaluation plus pertinente par rapport à la situation actuelle et expliquer les moyens de vérifier les indicateurs.

- L'Objectif spécifique du projet est « Les productions de crevettes du lac Ahémé soient améliorées, sécurisées et mieux valorisées par des pratiques de pêche responsables et contrôlées et des modalités de manutention et de conditionnement conformes à celles exigées par les normes européennes ».

- Le principal indicateur objectivement vérifiable retenu comme Indicateur d'impact du projet était :

Indicateurs	**Moyens de vérifications et Commentaires**
« La reprise et l'augmentation des exportations de crevettes vers l'union européenne», constaté dans les rapports d'activités et les relevés des productions expédiées par les exportateurs.	*Jusqu'à l'auto suspension en 2002, il existait 4 opérateurs industriels basés à Cotonou qui exportaient de la crevette et des PP vers l'UE. Depuis le 31/12/2009, 3 de ses opérateurs sont agréés sur la liste 1 du Bénin pour exporter vers l'UE. Ces opérateurs n'ont cependant pas encore exporté de crevettes et pp pour des raisons financières.* *D'une part, l'état ne garantit pas les crédits de campagne pour l'achat des crevettes aux pêcheurs, et d'autre part, les banques n'ont plus confiance dans les opérateurs.* **Ce moyen de vérification ne sera donc utilisable que si la reprise des exportations est constatée plusieurs mois avant la mission d'évaluation.**

5.1 Différents indicateurs retenus et stratégie d'évaluation

Les différents indicateurs retenus pour mener à bien l'évaluation sont les suivants :

- **Résultat 1** : Les conditions sanitaires de production, de collecte et de transport des produits de la pêche soient améliorées sur le lac Ahémé.

Indicateurs	Moyens de vérifications et Commentaires
Présence physique des BOC, PFT et CIN sur site.	*Entretiens avec l'UGP, Fenapêche, les Autorités locales, les mareyeuses et les pêcheurs du lac Ahémé + Visites de terrain*
Les pêcheurs sont équipés et formés aux BPH et BPGE.	*Rapports sur formations réalisées ; Entretien avec l'AC ; Entretien avec les mareyeuses et les pêcheurs, les Autorités locales*
Accès aisé des véhicules aux PFT.	*Visite de terrain, entretien avec les collecteurs et les opérateurs*
Le SACCE est fonctionnel.	*Entretiens avec l'UGP, et les partis directement concernés, l'ATEP, l'AC, Fénapêche, les mareyeuses et les pêcheurs*

- **Résultat 2** : Les capacités de l'Autorité Compétente en matière de contrôle sanitaire des produits de la pêche et de formation des acteurs à la base sont renforcées.

Indicateurs	Moyens de vérifications et Commentaires
Listing des contrôles effectués par l'AC opérationnel	*Demande des listings au MAEP/DP/AC et sondage sur le terrain.*
Manuels et rapports d'activités	*Demande du manuel et des rapports.* *Vérifier le contenu du manuel et contrôler par sondage sur le terrain les rapports d'activités.* *Vérifier leur diffusion.*
Matériel d'analyse des produits phyto achetés et opérationnels	*Avec l'aide del'UGC , obtenir le listing du matériel acheté et la fonction et les coordonnées de leurs destinataires.* *Vérifier leur bonne utilisation (Quantité et qualité)*
Laboratoire équipé et fonctionnel	*Deux laboratoires situés à Cotonou non encore accrédités sont opérationnels et utilisés par l'AC :* *Le Laboratoire National de Santé Publique (LSNP) pour les analyses microbiologiques.* *Le Laboratoire de l'institut régional du Génie Industriel, des Biotechnologies et Sciences appliquées pour les Sulfites et les Métaux Lourds.* *Une visite des laboratoires est souhaitable pour vérifier leur utilisation et tout particulièrement ;* - *quantité et qualité des analyses.* - *fiabilité des échantillonnages*

- **<u>Résultat 3</u>** : Des études et des activités complémentaires sont réalisées pour assurer la pérennité et la qualité des productions halieutiques.

Indicateurs	**Moyens de vérifications et Commentaires**
Rapports d'Etude sur les causes de l'envasement du chenal accès.	*S'informer auprès de l'UGP, la CTB, le MAEP de la situation et des dernières constations. Demander s'il existe un rapport récent sur l'état d'envasement et des solutions préconisées.*
Nombre de BOC et PFT entourés de Mangrove	*S'informer auprès de l'UGP, la CTB, le MAEP mais aussi les autorités locales, les maires des 3 communes de Bopa, Comé et Kpomassé, le CeCPA.* *Visite sur le terrain.*
Nombre de latrines construites et enquêtes de satisfactions	
Nombre de fours Chorkors construits	*S'informer de l'attitude de l'AC quant à la présence potentielle d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) produits par les fours Chorkors et prohibés par l'UE au dessus d'un certain seuil !*

5.2 Critères de base retenus et stratégie d'évaluation

L'annexe 2 des TdRs sert de référence pour les consultants à la vérification des critères de base

CRITERES de BASE	
Pertinence	
La conception du projet est-elle en accord avec les politiques et stratégies nationales (PRSP, plans de développement, stratégies sectorielles nationales, politiques d'égalité entre femmes et homes, environnement, économie social, droits d'enfants et les OMD) ?	*Ce point important devra être abordé dans un atelier de travail réunissant tous les acteurs responsables du projet.* *Le projet est-il en phase avec le PRSP, les OMD ?* *<u>partenaires nationaux</u> : UGP – SMCL – CTS – ATEP – Autorités locales – communales – associations de femmes – Communautés de pêcheurs.* *<u>partenaires Belges</u> :* *- Ambassade de Belgique (DGCD)* *- Le représentant de la CTB.* *La réponse à ces questions orientera l'EF dans son analyse du projet et dans ses propositions.*
Le projet est-il en accord avec les politiques et stratégies du donneur belge ?	
Efficience	
L'EF devra se prononcer sur l'efficience de "intervention de coopération et la certitude que les activités et les résultats seront acquis en respectant le calendrier proposé et en accord avec les moyens planifiés.	*Tout le long de la mission, l'EF team analysera l'état d'avancement des différentes réalisations du projet par rapport aux objectifs annoncés.* *Il tiendra compte des principaux objectifs :*

L'EF-team analysera tout retard, contrainte ou problème que le projet a rencontré et tirera les leçons utiles pour des interventions ultérieures béninoises et/ou belges.	*L'objectif global : La pauvreté au sein des communautés de pêcheurs du lac Ahémé est réduite par un meilleur accès aux marchés national, régional et international dans une perspective de développement durable.*
Efficacité	
L'équipe d'évaluation devrait se prononcer par rapport à la réalisation de l'objectif spécifique et l'utilisation par les bénéficiaires des résultats. L'équipe d'évaluation expliquera - si nécessaire - les raisons qui expliquent pourquoi l'objectif spécifique et/ou les résultats n'ont pas été atteintes).	*L'objectif spécifique : Les productions de crevettes du lac Ahémé sont améliorées, sécurisées et mieux valorisées par des pratiques de pêche responsables et contrôlées et des modalités de manutention et de conditionnements conformes à celles exigées par les normes Européennes.* *Cet objectif pourrait être perturbé par les difficultés financières des opérateurs agréés. L'équipe d'évaluation veillera entre autre à ce que ce contre temps affecte le moins possible la réalisation de l'objectif spécifique.*
Durabilité	
L'équipe de l'évaluation finale appréciera les dispositions prises par le projet pour assurer l'ancrage des acquis du projet au niveau local et central. La mission analysera particulièrement le processus de renforcement des capacités promu par le projet	*Les entretiens et ateliers avec les acteurs locaux permettront de mesurer l'impact du projet sur les mentalités.* *Ce projet correspond-il à leurs attentes ?* *Sont-ils parties prenantes du projet ?* *Qu'elles sont leurs principales critiques ?* *En fonction des réponses des acteurs locaux, analyser les réactions des responsables nationaux et Belges et leurs propositions pour consolider les acquis.*
Elle analysera également dans quelle mesure les solutions proposées et les approches acceptées sont maîtrisées par les bénéficiaires. Elle donnera des pistes pour la consolidation des acquis	

Impact	
La mission analysera ici quels sont les effets/impacts que les bénéficiaires, institutions des partenaires et groupes non-ciblés ressentent du projet? Ces changements sont-ils durables?	*Durant sa mission, l'EF profitera de ses rencontres avec des acteurs extérieurs aux projets pour récolter leurs réactions et opinions.* *Outre les groupes non ciblés proposés par le CTB, les organismes suivants pourront être consultés.* - FAD : Fond Africain de Développement Agricole - FIDA : Fonds International de Développement Agricole - PADPA : Programme d'appui au développement Participatif de la Pêche Artisanale au Bénin. - PASP: Projet d'Appui au Secteur Privé (UE) - ADEFIH :Appui au Développement des Filières Halieutiques du Bénin -ANM : Association Nationale des Mareyeuses du Bénin -CeCPA : Centre Communal pour la Promotion Agricole -EDJATCHO :Groupement des Mareyeuses -FeNAPECHE/ : Fédération Nationale des Pêcheurs et des Mareyeuses -FIDA :Fonds International pour le Développement Agricole -JICA : Coopération Japonaise -PACOSAPA : Projet pour l'Amélioration des Conditions Sanitaires pour la Pêche Artisanale etc….. *Les réactions et impacts seront consignés et commentés par l'EF Team*
Quelle est la nature de ces changements: positifs, négatifs, directs, indirects, intentionnels, non-intentionnels? Y-a-t-il une relation causale entre les changements et la présence du projet?	
L'équipe de l'évaluation finale est amenée à fournir des indications sur les effets/impacts possibles qui peuvent surgir après le projet.	

5.3 Critères d'harmonisation retenus et stratégie d'évaluation

CRITERES HARMONISATION	
Harmonisation	
La mission analysera les initiatives et mécanismes mis en place par le projet pour harmoniser cette intervention avec celle des autres bailleurs de fonds dans la zone et dans le secteur. Ce critère mettra l'accent tout d'abord sur les aspects opérationnels de l'intervention de développement.	*La mission consultera le représentant résident de la CTB ainsi que les MEF – SMCL – CTS – ATEP – UGP qui sont les principaux organismes intéressés dans le projet pour connaître les interactions avec d'autres initiatives. L'EF Team évaluera les moyens utilisés par le projet et les éventuels obstacles rencontrés pour améliorer l'harmonisation qui a pour but :* *« Une amélioration des conditions sanitaires de production, de collecte, et de transport des produits de la pêche sur le lac Ahémé »* *« Le renforcement des capacités de l'AC en matière de contrôle sanitaire des produits de la pêche et de formation des acteurs à la base »*

Alignement	
Le projet, s'aligne-t-il sur les systèmes et procédures nationales en matière de gestion des finances publiques, de comptabilité, de passation des marchés, d'audit, de rapportage, de monitoring et d'évaluation?	*La mission consultera l'UGP et principalement le responsable administratif et financier de l'UGP pour vérifier s'il s'aligne sur les procédures nationales.* *Au cas où ils rencontreraient des difficultés d'alignements, l'EF étudiera les causes et les solutions utilisées.* *Analyser si les diverses procédures du projet renforcent ou sont différentes des procédures nationales.* *Enumération des points forts et des points faibles.*
Le projet, renforce-t-il les capacités de gestion en matière de monitoring & d'évaluation, de rapportage, de passation des marchés, de comptabilité, des ressources humaines, des finances, du développement d'entreprise?	
Gestion axée sur les résultats	
La programmation, le monitoring et l'évaluation, sont-ils alignés avec les résultats? Les result-based tools, sont-ils utilisés afin de montrer comment les investissements et inputs contribueront aux résultats du pays? Sont-ils utilisés afin d'indiquer comment les processus de gestion appuient l'obtention des résultats ?	*Le principal indicateur objectivement vérifiable retenu comme indicateur d'impact était : La reprise et l'augmentation des exportations de crevettes vers l'union européenne, constaté dans les rapports d'activités et les relevés des productions expédiées par les exportateurs.* *Les exportateurs ne pourront pour des raisons financières exporter avant le printemps 2011 ; Il faudra vérifier les 3 résultats mentionnés en Annexe 1 du TdR.* *Résultat 1 : Les conditions sanitaires de production, de collecte et de transport des produits de la pêche sont améliorées sur le lac Ahémé.* ***Résultat 2** : Les capacités de l'Autorité Compétente en matière de contrôle sanitaire des produits de la pêche et de formation des acteurs à la base sont renforcées.* ***Résultat 3** : Des études et des activités complémentaires sont réalisées pour assurer la pérennité et la qualité des productions halieutiques.*
Le système de monitoring et d'évaluation du projet, est-il basé sur des baselines nationaux, des indicateurs basés sur les politiques nationales, des « result oriented frameworks » du pays partenaire, du cadre de monitoring du pays partenaire?	*Vu le retard pris sur le programme à cause de l'arrêt imprévu des opérateurs, il est nécessaire de vérifier si les baselines. les « result oriented frameworks » et le cadre de monitoring du Bénin ont été modifiés et adaptés à la nouvelle situation.* *Ses informations devront provenir des bénéficiaires directs du projet.* *a) Les pêcheurs et mareyeurs du Lac Ahémé* *b) L'AC* *c)Les collecteurs et exportateurs*

Le système de rapportage du projet. est-il basé sur le « country results oriented reporting », « joint formats for periodic reporting »? - Les résultats du monitoring, sont-ils utilisés pour en tirer des leçons, pour prendre des décisions ?	*S'informer auprès de la SMCL qui se réunit deux fois par an, ainsi qu'au comité de Technique du suivi constitué de l'ATEP, la DP et l'UGP des mesures prises pour s'adapter à la nouvelle situation ?* *Ont-ils adapté le "country results oriented reporting, joint formats for periodic reporting" et l'ont-ils utilisé pour en tirer des leçons, pour prendre des décisions ?* *Le dialogue des deux partenaires est-il resté constructif et efficace dans cette période de changement d'objectifs ?*
Les deux partenaires, se focalisent-ils sur les résultats pendant toutes les phases du projet: planning, mise en œuvre, monitoring, évaluation et rapportage? Le dialogue est-il focalisé sur l'obtention des résultats pendant toutes les phases du projet?	
Responsabilité mutuelle	
Le projet donne-t-il dans les temps des informations transparentes et compréhensibles sur les dépenses financières, la comptabilité, les revenus, les dépenses ainsi que sur les progrès du projet par rapport aux activités, aux résultats, aux objectifs, aux rapports d'évaluation, le statut des dossiers d'achats de biens et de services, rapports d'audit?	*L'EF analysera les rapports de réunion de la SMCL pour étudier comment le comité de concertation a réagi devant les changements de timing.* *Les conséquences de la difficulté pour les opérateurs d'obtenir des crédits de campagnes sont multiples pour le projet dans son ensemble, non seulement du point de vue timing, mais aussi humain, organisationnel, financier.* *Il y a un risque important de perte de confiance dans le projet auprès des pêcheurs, des mareyeurs, des collecteurs, des transporteurs et des opérateurs.* *Ce problème a-t-il été évoqué et les conséquences potentielles sur le projet dans son ensemble analysées ?*
L'institution partenaire rapporte-t-elle les réalisations du projet aux autorités nationales, aux autorités locales et aux bénéficiaires?	
La SMCL fonctionne-t-elle de l'une ou l'autre de ces manières: réunions régulières, respect de l'opinion de l'institution partenaire, évaluation conjointe des progrès du projet, respect des engagements, suivi du projet par rapport aux nouvelles tendances?	
Appropriation	
L'institution partenaire exerce-elle le leadership dans l'implémentation du projet?	*L'EF analysera durant la mission par qui les décisions sont réellement prises, qui exerce le leadership ? Est-ce le Bénin, pays partenaire ou les donateurs.* *S'il s'agit du pays donateur, pourquoi et quelles mesures peuvent être mises en œuvre pour que les décisions soient prises par le pays bénéficiaire.* *S'il s'agit du Bénin, ce leadership concerne-t-il bien les objectifs mentionnés en annexe 1 ou alors des déviations d'objectifs sont constatées. Dans ce denier cas au profit de qui ou au détriment de qui ont lieu ces déviations? Comment les responsables réagissent –ils à cette situation ?* *Les partenaires sont-ils au courant de ces éventuelles déviations ?*
Le projet renforce-il les capacités de leadership de l'institution partenaire, concernant ces tâches de coordination?	
y a-t-il eu une analyse des capacités de l'institution partenaire (capacité d'audit, analyse de la situation, analyse des participants, analyse des bénéficiaires)?	
L'institution partenaire coordonne-t-elle les projets d'aide? Si oui, est-ce fait en dialogue avec les différents bailleurs? La société civile et le secteur privé participent ils à cet effort de coordination?	

5.4 Thèmes transversaux et stratégie d'évaluation

THEMES TRANSVERSAUX	
EGALITES DE GENRE	
L'équipe de l'Evaluation Finale certifiera que toutes les données sont différenciées par rapport au genre (collecte de données sur les hommes et les femmes. réunions et interviews avec des hommes et des femmes, statistiques différenciées pour les hommes et les femmes...).	*L'égalité entre hommes et femmes contribue à la promotion du rôle des femmes et des hommes de manière à assurer un développement durable. Le genre se réfère à la construction sociale des différences entre femmes et hommes. L'appropriation de ces différences se fait par le biais de l'éducation (famille, tradition…) et d'autres institutions (école, église…)* *L'équipe de l'Evaluation Finale après analyse des aspects de genre devrait être à même de donner une idée des changements apportés par le projet au niveau de ce que les femmes « ont », « savent faire », « veulent » et « savent », comparé à la situation antérieure au lancement du projet.*
L'équipe EF devrait s'attacher aux aspects de politique gender dans le secteur étudié. L'équipe devrait être capable de donner un aperçu du niveau d'empowerment des femmes. L'équipe EF devrait vérifier jusqu'à quel point le projet change ce que les femmes «possèdent», ce qu'elles « peuvent », ce qu'elles « veulent » et ce que les femmes « savent », comparé à la situation préexistante au projet	
L'équipe EF devrait développer une analyse spécifique au regard du rôle joué par les groupements de femmes mareyeuses dans le projet.	
Environnement	
Les aspects de respect durable de "écosystème et de l'habitat naturel, de la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources, des risques potentiels pour l'environnement, et de l'adaptation des technologies sont au cœur de ce projet.	*L'équipe de l'Evaluation Finale devra apprécier si le projet:* *- respecte l'environnement* *- prend des mesures pour améliorer le respect de l'environnement.* *- ne tient pas compte des problèmes liés à l'environnement.* *Il analysera si tous les acteurs de la chaîne sont également concernés et identifiera les éventuels points faibles.*
L'équipe d'EF étudiera en particulier comment le projet a fait face aux problèmes spécifiques liés à l'envasement du chenal, la pollution du Lac Ahémé, etc.	*Vérifier auprès de l'UGP, la CTB, le MAEP de l'évolution et des actions entreprises pour résoudre les problèmes spécifiques liés à l'envasement du chenal, la pollution du Lac Ahémé, etc.* *Qu'elles sont les évolutions constatées depuis le début du projet ?* *Quelles mesures sont en cours de réalisations et les résultats attendus.*

l'équipe EF devrait être capable de pointer les questions critiques affectant négativement l'environnement. Si possible, l'équipe EF devrait être capable de proposer des mesures pour améliorer le respect de l'environnement.	*A la fin de sa mission, l'équipe EF après avoir rencontré les différents acteurs du projet et ses visites sur le terrain sera à même de constater l'influence du projet sur l'environnement.* *Les principaux aspects à considérer seront :* *-L'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles.* *-L'utilisation de services, technologies, produits affectant l'environnement.* *-Le respect des mesures de sécurité durant les activités.* *-Les effets secondaires sur l'environnement des activités.* *L'équipe EF proposera des mesures en vue d'améliorer l'environnement.*

6 DOCUMENTS CONSULTÉS ET SOURCES DE DOCUMENTATION

- Rapports du Programme exécuté par le Secrétariat du Groupe des Etats ACP et financé par l'Union Européenne
  Assistance au secteur industriel de la pêche au Bénin pour l'harmonisation du système de production avec la réglementation UE.
  Référence de la mission (IND020BEN) Juin 2010
- Rapports du Programme exécuté par le Secrétariat du Groupe des Etats ACP et financé par l'Union Européenne
  Evaluation des conditions sanitaires actuelles du secteur artisanal de la pêche au Bénin et propositions pour les futures interventions.
  Référence de la mission : ART027BEN Février 2010, Bénin
- Dossier Technique et Financier : Appui au développement des filières halieutiques du Bénin. Code DGCD : NN3003204
- Plan de Relance de la filière halieutique, projet "appui au secteur privé" Programme: BEN/009/004
- Rapport d'une mission effectuée au Benin du 9 au 15 juin 2009 concernant les produits de la pêche : DG (SANCO)/2009-8035
- Direction F - Office Alimentaire et Vétérinaire. Réponse de l'AC 20/08/09. Evaluation de la réponse de l'AC 04/09/09.
- JO de l'UE, décision de la Commission du 14/12/09 portant inscription du Bénin sur la liste figurant à l'annexe 2 de la décision 2006/766/CE
- PASP. Business Plan de relance des exportations de crevettes et produits de la pêche du Bénin vers l'UE. Novembre 2007. Cabinet Solutions.
- SFP. Evolution des conditions sanitaires actuelles du secteur artisanal de la pêche au Bénin. ART027BEN. Février 10
- Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural « CARDER-MONO ».10/2009.
- Délégation de la Commission Européenne au Bénin, Assistance Technique pour une étude diagnostique sur le développement du secteur Privé au Benin, diagnostic de la filière crevette. 12/09. FINENROP/ARIA CONSULT.
- Direction des Pêches. Statistiques.
- GLOBEFISH/FAO.
- Document de stratégie de réduction de la pauvreté au Bénin. (DSRP BENIN 2003-2005)

ANNEXE 4. Localisation géographique des BOC et PFT

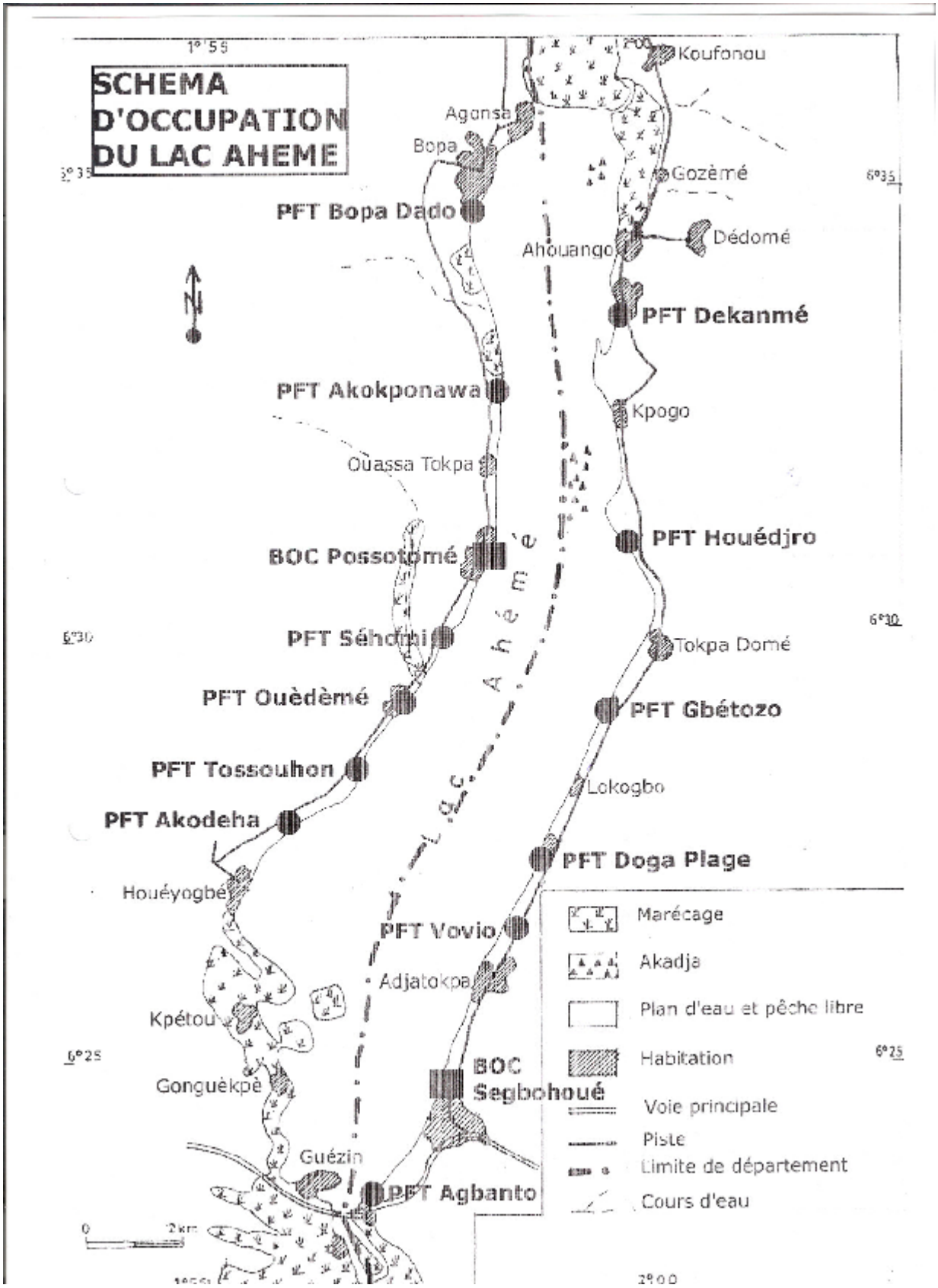

ANNEXE 5. Liste des personnes / organisations consultées

Date	Lieu	Nom & Fonction	Sujet / Remarques
Vendredi 20/08/10	Bureau de la CTB à Bruxelles	Mr. Q. Romain : chargé d'affaires de SOFRECO. Mme. PIRAUX Joëlle : Conseiller Géographique de CTB. Mr. MOREL Dominique : EST/CTB Mr. DUPRET Georges : Consultant International (66026544; g.dupret@.b)	Briefing avant départ
Lundi 23/08/10	Représentation CTB-Cotonou	Mr. GOMINAN Séïdou : Ingénieur Agro-Halieute (97160951 ; sgominan@yahoo.fr) HUYSSEN Sven : Représentant Résident/CTB (97979881 Sven.huyssen@btcctb.org Mr. MANIGUI Soulé : CP/CTB soule.manigui@btcctb.org Mr. DUPRET Georges : Consultant International (66026544; g.dupret@.b)	Séance de Briefing
		Mr. GOMINAN Séïdou : Ingénieur Agro-Halieute (97160951 ; sgominan@yahoo.fr) Mr. CHABI Cyrille : CORAF/ADEFIH (96525621; cyrille.chabi@btcctb.org) Mr. GNIMAVO P. Richard : Responsable National/ ADEFUH. (97890526/90926966 gripas2001@yahoo.fr) Mr. MANIGUI Soulé : CP/CTB soule.manigui@btcctb.org	?

	Direction des Pêches	Mr. GNITASSOUN Dénagnon Luc: Directeur des Pêches : Directeur Adjoint des Pêches (98219686) dnagnonlg@yahoo.fr Mr. GOMINAN Séïdou : Ingénieur Agro-Halieute (97160951 ; sgominan@yahoo.fr) Mr. CHABI Cyrille : CORAF/ADEFIH (96525621; cyrille.chabi@btcctb.org) Mr.GNIMAVO P. Richard : Responsable National/ ADEFUH. (97890526/90926966 gripas2001@yahoo.fr) Mr.GOKOU Gérard : Inspecteur adjoint (97872817 ; gokougerard@yahoo.fr Mr. AHOUANMENOU Didier : DG/ATEP/DIAX (21326321 ; 97980005; diax2003200001@yahoo.fr Mr. HOUNGUE David : Président/FéNAPECHE (97772445/95240770) Mr. DUPRET Georges : Consultant International (66026544; g.dupret@.b)	
	Restaurant du Lac	Mr. Benchaut : (CTB/AFSA) Mr. GAVARD Pierre: Expert IPJF. Président Commission Fdulcorant AFNOR pgavard@wanadoo.fr Mr. Oumar BARRY : Assistant Technique/CTB. Expert en Agro-Industrie et Hygiène Alimentaire (ABSSA) oumar.barry@btcctb.org Mr. DUPRET Georges : Consultant International (66026544; g.dupret@.b)	Général (Tour d'horizon situation au Bénin)
	MCA - MCC	DEGBEGNI N. Gabriel : Market Projet Director (Accès au Marché) (21 31 8066) au Millenium Challange Account gdegbegni@mcabenin.bj Mr. DUPRET Georges : Consultant International (66026544; g.dupret@.b)	?
	Direction des	Mr. IZUMIYAMA Junko : Conseiller en formulation des projets de JICA (97342690) izumiyama.junko@jica.go.jp	Discussion sur les

	Pêches : Bureau Japonais	Mr. VIDO Armel : chargé de programme JICA (95064680) Mr. GOMINAN Seidou : assistant provisoire Direction des Pêches (97160951) sgominan@yahoo.fr Mr. DUPRET Georges : Consultant International (66026544; g.dupret@.b)	activités respectives et les éventuelles synergies.
Mardi 24/08/10	Ministère de l'Agriculture , de l'Elevage et de la Pêche	Secrétaire Général, Directeur de la Promotion et de la Prospective, Mr. GNITASSOUN Dénagnon Luc: Directeur des Pêches : Directeur Adjoint des Pêches (98219686) dnagnonlg@yahoo.fr Mr. DUPRET Georges : Consultant International (66026544; g.dupret@.b)	La réunion n'a pas eu lieu, le Ministre étant retenu par une autre séance
Mardi 24/08/10	Séance de travail avec la présidence de la SMCL	Mr. GOMINAN Seidou : assistant provisoire Direction des Pêches (97160951) sgominan@yahoo.fr DOVI Paul : DPF/DGIFD du MPDEPP-CAG Président Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL) (95052676 ; pauly_dov@yahoo.fr) ADJAMONSI Camus : Division France-Belgique/SAB (97986116) : adjamonsi.camus@gmail.com Mr. DUPRET Georges : Consultant International (66026544; g.dupret@.b)	Présentation du but de la mission par le consultant
	CTB/ABSSA	Mr. BOSSCHAERT Léonard : Coseiller aux Relations Internationales/AFSCA (léonard. bosschaert@asca.be ou bien léonard. bosschaert@shynet.be) Mr. GAVARD Pierre: Expert IPJF. Président Commission Fdulcorant AFNOR pgavard@wanadoo.fr Mr. Oumar BARRY : Assistant Technique/CTB. Expert en Agro-Industrie et Hygiène Alimentaire (ABSSA) oumar.barry@btcctb.org Mr. DUPRET Georges : Consultant	Tour d'horizon sur la situation du contrôle alimentaire au Bénin

		International (66026544; g.dupret@.b)	
Mercredi 25/08/10	Ministère de l'Economie et des Finances	Mr. Da CRUZ I. H. Théophile : Analyste Financier. Coordonnateur de Projets/Direction Générale du Budget/MEF (95350077) CODJIA A. Bertrand Mr. DUPRET Georges : Consultant International (66026544; g.dupret@.b)	Soumission
	Comè : Bureau ADEFIH	Mr. CHABI Cyrille : CORAF/ADEFIH (96525621; cyrille.chabi@btcctb.org) Mr.GNIMAVO P. Richard : Responsable National/ ADEFUH. (97890526/90926966 gripas2001@yahoo.fr) COLINET Marie : Ingénieur Agronome Assistant Junior 1/ADEFIH (96325833) DE CALUWE Nicolas : Biologiste : Assistant Junior 2/ADEFIH (97675006)	Informations sur les buts de la mission. Présentation du Projet (première séance)
		Mr. CHABI Cyrille : CORAF/ADEFIH (96525621; cyrille.chabi@btcctb.org) Mr.GNIMAVO P. Richard : Responsable National/ ADEFUH. (97890526/90926966 gripas2001@yahoo.fr) COLLINET Marie : Ingénieur Agronome Assistant Junior 1/ADEFIH (96325833) DOCALUWE Nicolas : Biologiste : Assistant Junior 2/ADEFIH (97675006) Mr. MEYIZOUN T. Théophile: Consultant National(90903943/97887096; tomefi01@yahoo.fr) Mr. DUPRET Georges : Consultant International (66026544; g.dupret@.b)	Présentation du Projet (deuxième séance)
Jeudi 26/08/2010	Bureau Mairie Comè	Mr. TOSSOU G. Bertin : Maire (90116139) Mme. ATTIGLA Sabine : Collaboratrice du Maire (95811951) Mme. VIDEME Cornélie : Collaboratrice du Maire (94144652)	Informations sur les buts de la mission. Appréciations du Maire sur ADEFIH, implication de la municipalité, impacts sur les

		Mr. MEYIZOUN T. Théophile: Consultant National(90903943/97887096; tomefi01@yahoo.fr) Mr. DUPRET Georges : Consultant International (66026544) Mr. MEYIZOUN T. Théophile: Consultant National(90903943/97887096; tomefi01@yahoo.fr) Mr. DUPRET Georges : Consultant International (66026544; g.dupret@.b)	communautés, point de vue sur conditions de pérennisation des acquis du projet. .
	Bureau CeCPA Comè	VIAHO C. Christian : ACCPH (95282612/96112343) HOUNYO Abey Nicolas : APCPH (95572911/97170453) Mr. MEYIZOUN T. Théophile: Consultant National(90903943/97887096; tomefi01@yahoo.fr) Mr. DUPRET Georges : Consultant International (66026544; g.dupret@.b)	Informations sur les buts de la mission. Appréciations sur ADEFIH, implication du CeCPA, impacts sur les communautés, point de vue sur conditions de pérennisation des acquis du projet
Vendredi 27/08/2010	Bureau Mairie Bopa	Mr. HOUNKPE Paul : Maire (97232826) Mr. MEYIZOUN T. Théophile: Consultant National(90903943/97887096; tomefi01@yahoo.fr) Mr. DUPRET Georges : Consultant International (66026544)	Informations sur les buts de la mission. Appréciations du Maire sur ADEFIH, implication du CeCPA, impacts sur les communautés, point de vue sur conditions de pérennisation des acquis du projet

	Bureau CeCPA Bopa	Mr. KPANOU Anicet : RCPA/CeCPA-Bopa (95284789) Mr. ALABA Nathaniel : ACCPH/CeCPA-Bopa (95155298/97607018) Mr. MOUSSA Abdou D : ACCPH/CeCPA-Bopa (97296979) Mr. MEYIZOUN T. Théophile: Consultant National(90903943/97887096; tomefi01@yahoo.fr) Mr. DUPRET Georges : Consultant International (66026544; g.dupret@.b)	Informations sur les buts de la mission. Appréciations sur ADEFIH, implication du CeCPA, impacts sur les communautés, point de vue sur conditions de pérennisation des acquis du projet
Vendredi 27/08/2010	Centre de fumage de Dado	Groupement de femmes MAHOUGNON de 54 membres dont 37 présentes à la séance Mr. ALABA Nathaniel : ACCPH/CeCPA-Bopa (95155298/97607018) Mr. MOUSSA Abdou D : ACCPH/CeCPA-Bopa (97296979) Mr. DEHY Lucien : Directeur Technique/ONG/I.D.PECHE (97190611) Mme. HOUNYOVI Adrienne : Animatrice/ONG/I.D.PECHE (97177399) Mr. DAGUEGUE Josselin : ONG/I.D.PECHE (95424099) Mr. MEYIZOUN T. Théophile: Consultant National(90903943/97887096; tomefi01@yahoo.fr) Mr. DUPRET Georges : Consultant International (66026544; g.dupret@.b)	Informations sur les buts de la mission. Appréciations sur ADEFIH, implications membres du groupement et communautés, impacts sur les communautés, point de vue sur conditions de pérennisation des acquis du projet
Vendredi 27/08/2010	PFT de Dado	Associations des pêcheurs et mareyeuses/collecteurs formés (11 présents) Mr. ALABA Nathaniel : ACCPH/CeCPA-Bopa (95155298/97607018) Mr. MOUSSA Abdou D : ACCPH/CeCPA-Bopa (97296979) Mr. MEYIZOUN T. Théophile: Consultant National(90903943/97887096;	Informations sur les buts de la mission. Appréciations sur ADEFIH, implications membres de l'Association et communautés, impacts sur les communautés, point de vue sur conditions de pérennisation des

		tomefi01@yahoo.fr) Mr. DUPRET Georges : Consultant International (66026544; g.dupret@.b)	acquis du projet Visite PFT de Dado
	BOC Possotomè	Association des pêcheurs et mareyeuses/collecteurs de Sèhomi, Possotomè et Akokponawa formés (23 présents) Mr. ALABA Nathaniel : ACCPH/CeCPA-Bopa (95155298/97607018) Mr. MOUSSA Abdou D : ACCPH/CeCPA-Bopa Mr. MEYIZOUN T. Théophile: Consultant National(90903943/97887096; tomefi01@yahoo.fr) Mr. DUPRET Georges : Consultant International (66026544; g.dupret@.b)	Informations sur les buts de la mission. Appréciations sur ADEFIH, implications membres de l'Association et communautés, impacts sur les communautés, point de vue sur conditions de pérennisation des acquis du projet Visite BOC de Possotomè
Vendredi 27/08/2010	PFT AWAME (Commune de Comè)	Associations des pêcheurs et mareyeuses/collecteurs de Ouèdèmè Pédah, Awamè et Aclomè formés (59 présents) Mr. VIAHO C. Christian : ACCPH (95282612/96112343) Mr. HOUNYO Abey Nicolas : APCPH (95572911/97170453) Mr. MEYIZOUN T. Théophile: Consultant National(90903943/97887096; tomefi01@yahoo.fr) Mr. DUPRET Georges : Consultant International (66026544; g.dupret@.b)	Informations sur les buts de la mission. Appréciations sur ADEFIH, implications membres de l'Association et communautés, impacts sur les communautés, point de vue sur conditions de pérennisation des acquis du projet Visite PFT d' AWAME
Samedi 28/08/10	Akodéha et Ouèdèmè Pédah,	VITOGO Félix : Directeur Technique/Association pour le Développement des Initiatives en milieu Rural (ADIR) DJOSSA Basile : Animateur/ Association pour le Développement des Initiatives en milieu Rural (ADIR) NAKOU A. Sodoh : Bénéficiaire Mr. MEYIZOUN T. Théophile: Consultant	Visite des sites reboisés en 2010

		National(90903943/97887096; tomefi01@yahoo.fr) Mr. DUPRET Georges : Consultant International (66026544; g.dupret@.b)	
Samedi 29/08/10	PADPPA Par téléphone depuis Village Ahémé dans Possotomè	GNANKADJA Gérard : Coordonnateur/ PADPPA (97877626) AFOMANSE Mesmin : Responsable Composante B (Aménagement et Réhabilitation des plans d'eau) (90929539) Mr. MEYIZOUN T. Théophile: Consultant National(90903943/97887096; tomefi01@yahoo.fr) Mr. DUPRET Georges : Consultant International (66026544; g.dupret@.b)	Désensablement et désenvasement du complexe Couffo-Lac Ahémé-Chenal Aho-Lagune Côtière
Lundi 30/08/10	Bureau Mairie de Kpomassè	Mr. KODO Alphonse 2nd Adjoint au Maire (95404160/97337880) Mr. TIDJANI El-Mohad (97477980) Mr. MEYIZOUN T. Théophile: Consultant National(90903943/97887096; tomefi01@yahoo.fr) Mr. DUPRET Georges : Consultant International (66026544; g.dupret@.b)	Informations sur les buts de la mission. Appréciations du Maire sur ADEFIH, implication du CeCPA, impacts sur les communautés, point de vue sur conditions de pérennisation des acquis du projet
	Bureau CeCPA Kpomassè	Mr. LOVI C. François : ACCPH (95860341) Mr. HOUNKOKOE Thomas : APCPH (97171046) Mr. CAKPO Placide : APCPH (98899717/95032735) Mr. TCHOUKPENI Hubert : RCPA (95056377/06964629) Mr. MEYIZOUN T. Théophile: Consultant National(90903943/97887096; tomefi01@yahoo.fr) Mr. DUPRET Georges : Consultant International (66026544; g.dupret@.b)	Informations sur les buts de la mission. Appréciations sur ADEFIH, implication du CeCPA, impacts sur les communautés, point de vue sur conditions de pérennisation des acquis du projet

Lundi 30/08/10	Doga Plage (Commune de Kpomassè)	Associations des pêcheurs et mareyeuses/collecteurs de Gbétozo, Doga Plage et Vovio (31présents dont Mr. BESSANH Justin : Président Comité Doga (97191582) Mr. KASSA Alphonse : Président Union pêcheurs de Kpomassè (95424149/97374704) Mr. HOUNGUE Antoine : Secrétaire Union pêcheurs de Kpomassè Mr. KPANOU Eugène : Trésorier Union pêcheurs de Kpomassè En présence de Mr. LOVI C. François : ACCPH (95860341) Mr. HOUNKOKOE Thomas : APCPH (97171046) Mr. CAKPO Placide : APCPH (98899717/95032735) Mr. TCHOUKPENI Hubert : RCPA (95056377/06964629) Mr. MEYIZOUN T. Théophile: Consultant National(90903943/97887096; tomefi01@yahoo.fr) Mr. DUPRET Georges : Consultant International (66026544; g.dupret@.b)	Informations sur les buts de la mission. Appréciations sur ADEFIH, implications membres de l'Association et communautés, impacts sur les communautés, point de vue sur conditions de pérennisation des acquis du projet
Lundi 30/08/10	Sègbohoun dans Kpomassè	Mr. KPANOU Eugène : Trésorier Union pêcheurs de Kpomassè En présence de Mr. LOVI C. François : ACCPH (95860341) Mr. HOUNKOKOE Thomas : APCPH (97171046) Mr. CAKPO Placide : APCPH (98899717/95032735) Mr. TCHOUKPENI Hubert : RCPA (95056377/06964629) Mr. MEYIZOUN T. Théophile: Consultant National(90903943/97887096;	Visite BOC

		tomefi01@yahoo.fr) Mr. DUPRET Georges : Consultant International (66026544; g.dupret@.b)	
Mardi 31/08/10	Doga Plage, Sègbohouè, Vovio Kpomassè	VITOGO Félix : Directeur Technique/Association pour le Développement des Initiatives en milieu Rural (ADIR) DJOSSA Basile : Animateur/ Association pour le Développement des Initiatives en milieu Rural (ADIR) FANOU Vincent : Bénéficiaire ANAGO Elisabeth : Bénéficiaire SINDETE Denis : Bénéficiaire Mr. MEYIZOUN T. Théophile: Consultant National(90903943/97887096; tomefi01@yahoo.fr) Mr. DUPRET Georges : Consultant International (66026544; g.dupret@.b)	Visite des sites reboisés en 2009 et site de plantation de mangroves
01 /09/10	Hotel du Lac, Cotonou	Mr. KOTIGAN: Président/ATEP Mr. NOYES Patrick: ATEP/CRUSRAMER/CCIB Mr. MEYIZOUN T. Théophile: Consultant National(90903943/97887096; tomefi01@yahoo.fr) Mr. DUPRET Georges : Consultant International (66026544; g.dupret@.b)	Informations sur les buts de la mission. Appréciations sur ADEFIH, implications membres ATEP, impacts sur les communautés, point de vue sur conditions de pérennisation des acquis du projet
Vendredi 03/09/10		DOVI Paul: DPF/DGIFD/MPDEPP-CAG (95052676 pauly_dov@yahoo.fr) ADJAMONSI Camus : Division France-Belgique/SAB (97986116) : adjamonsi.camus@gmail.com Mr. CHABI Cyrille : CORAF/ADEFIH (96525621; cyrille.chabi@btcctb.org)	Restitution

	CTB Cotonou	Mr.GNIMAVO P. Richard : Responsable National/ ADEFUH. (97890526/90926966 gripas2001@yahoo.fr) Mr. MANIGUI Soulé : CP/CTB soule.manigui@btcctb.org Mr. Oumar BARRY : Assistant Technique/CTB. Expert en Agro-Industrie et Hygiène Alimentaire (ABSSA) oumar.barry@btcctb.org Mr. DUPRET Georges : Consultant International (66026544; g.dupret@.b) Mr. GNITASSOUN:Dénagnon Luc Directeur des Pêches : Directeur Adjoint des Pêches (98219686) dnagnonlg@yahoo.fr Mr. SAKA Abbas: DPP/MAEP (98233080) sakabas_@yahoo.fr HUYSSEN Sven : Représentant Résident/CTB (97979881 sven.huyssen@btcctb.org Mr. Da CRUZ I. H. Théophile : Analyste Financier. Coordonnateur de Projets/Direction Générale du Budget/MEF (95350077) tdacruz02@yahoo.fr Mr. DUPRET Georges : Consultant International (66026544; g.dupret@.b) Mr. MEYIZOUN T. Théophile: Consultant National(90903943/97887096; tomefi01@yahoo.fr)	
Vendredi 03/09/10	Direction des Pêches Cotonou	Mr. GNITASSOUN:Dénagnon Luc Directeur des Pêches : Directeur Adjoint des Pêches (98219686) dnagnonlg@yahoo.fr Mr. GOKOU Gérard : Inspecteur adjoint (97872817 ; gokougerard@yahoo.fr Mr. DUPRET Georges : Consultant International (66026544; g.dupret@.b) Mr. MEYIZOUN T. Théophile: Consultant National(90903943/97887096; tomefi01@yahoo.fr)	Recherche du plan HACCP et complément d'informations

Vendredi 03/09/10	Direction des Pêches Cotonou	ADEKE Benoît: Chef Service Contrôle des Produits Halieutiques Mr. DUPRET Georges : Consultant International (66026544; g.dupret@.b) Mr. MEYIZOUN T. Théophile: Consultant National(90903943/97887096; tomefi01@yahoo.fr)	Recherche du plan HACCP et complément d'informations
		MEDENOU Christophe: DPPA/MAEP Mr. GNITASSOUN:Dénagnon Luc Directeur des Pêches : Directeur Adjoint des Pêches (98219686) dnagnonlg@yahoo.fr Mr. DUPRET Georges : Consultant International (66026544; g.dupret@.b) Mr. MEYIZOUN T. Théophile: Consultant National(90903943/97887096; tomefi01@yahoo.fr)	

ANNEXE 6. Documents et rapports consultés

1. Convention Spécifique BENIN-ADEFIH N°D1.3N°477/08/PE/MO, relatif au projet de coopération « Appui au Développement des Filières Halieutiques du Bénin 03/04/08

2. Dossier Technique et Financier. Appui au Développement des Filières Halieutiques du Bénin. Bénin . CODE DGCD : NN3003204 ; CODE NAVISION : BEN0601311

3. Contrat de marché N°1000/MEF/MAEP/DNMP/SP du 02/10/08 entre le MAEP et AGETUR et relatif aux « Travaux de construction et d'équipement de deux Bases Obligatoires de Contrôle (BOC) et douze Plates Formes de Transfert sur le lac Ahémé dans les départements du Mono et de l'Atlantique

4. Note de dossier : Analyse des soumissions relatives à la consultation restreinte à la proposition des prix pour la fourniture des matériels de manipulation des produits de pêche et équipement aux pêcheurs

5. Contrat de prestation de services de consultation N°ADEFIH/COGESTION/CONTRAT/09/2009 du 30/04/09 entre ADEFIH et C.I.F.E et relatif à la fourniture des matériels de manipulation des produits de pêche et équipement aux pêcheurs

6. Contrat de prestation de services de consultation N°ADEFIH/COGESTION/CONTRAT/10/2009 du 11/05/09 entre ADEFIH et ADIR et relatif au reboisement antiérosif des bassins versants dans les villages en bordure du lac Ahémé.

7. Termes de référence (TDR)de « reboisement des bassin versants dans les villages en bordure du lac Ahémé (ADEFIH, avril 2009)

8. Contrat de prestation de services de consultation N°ADEFIH/COGESTION/CONTRAT/08/2009 du 01er /0'/09 entre ADEFIH et Monsieur DAGBA Luc, Ingénieur Haleute-Consultant et relatif à la réalisation d'un manuel didactique illustré et d'affiches pour faciliter la formation des pêcheurs.

9. TDR de "Elaboration de maquettes pour la réalisation d'un manuel didactique illustré et d'affiches pour faciliter la formation des pêcheurs".

10. Note de dossier : Analyse des soumissions relatives à la consultation restreinte "Elaboration de maquettes pour la réalisation d'un manuel didactique illustré et d'affiches pour faciliter la formation des pêcheurs".

11. Contrat de prestation de services de consultation N°ADEFIH/COGESTION/CONTRAT/11/2009 du 19/05/09 entre ADEFIH et Monsieur ADOUKONOU Rémi Marcel, Directeur de la Radio Kpassè, relatif à la réalisation démissions radiophoniques pour la sensibilisation des communautés de pêcheurs du Lac Ahémé

12. TDR de " Réalisation démissions radiphoniques pour la sensibilisation des communautés de pêcheurs du Lac Ahémé"

13. Note de dossier : Analyse des soumissions relatives à la consultation restreinte" Réalisation démissions radiophoniques pour la sensibilisation des communautés de pêcheurs du Lac Ahémé"

14. Correspondance N°773/MAEP/DP/SCSPFH/Se du 04/05/09 de la Directrice des Pêches au Coordonnateur Projet ADEFIH, relative à la formation des acteurs de la filière halieutique (Pièce jointe : Observations et commentaires sur le rapport du Consultant Luc DAGBA)

15. Correspondance N°D335N°265/10/SH/MS du 01/04/10 du Représentant Résident à Monsieur le Directeur de ISE Sarl ; relative à : "Notification d'attribution de marché de fourniture et installation d'un Chromatographe en phase vapeur couplé à la détection par spectométrie de masse en tandem au profit du Projet d'Appui au Développement des Filières Halieutiques (ADEFIH)/CTB Cotonou suivant l'Appel d'offres BEN 116 du 23/12/09 et votre offre du 10/02/2010

16. Procès verbal d'attribution suite à l'analyse des offres du Chromatographe au profit du Projet ADEFIH/CTB BENIN du 10/03/10

17. Procès verbal d'ouverture et d'analyse des offres du 28/05/09 concernant le « Marché de travaux relatif à l'aménagement des pistes d'accès aux infrastructures dans les villages en bordures du lac A hémé »

18. Procès verbal d'analyse des offres du 21/02/08 concernant le « Marché de fournitures de CAISSONS ISOTHERMES-BENIN

19. Procès verbal de réception provisoire des 12 et 13 août 2010 des douze (12) PFT de Kpamassè, comè et Bopa autour du Lac Ahémé, objet du Marché N°PFT01/090727/DG-AGETUR et réalisées par l'entreprise SINET

20. Procès verbal de réception provisoire des 12 et 13 août 2010 des deux (02) BOC de Sègbohouè et de Possotomè autour du Lac Ahémé, objet des Marchés N°BOC01/090010/DG-AGETUR et N°BOC02/090210/DG-AGETUR réalisées respectivement par l'entreprise NDC GROUP et l'entreprise OFMAS INTERNATIONAL

21. Arrêté N°067/MAEP/DCAB/SGM/DPP/DRH/SA du 03/03/08 portant création, composition, attributions et fonctionnement de la Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL)

22. Note de dossier : Analyse des soumissions relatives à la consultation restreinte à la proposition des prix pour la fourniture formation des pêcheurs".

23. Fiche de projet : Point des réalisations du projet (Mars 2008-Juillet 2010)

ANNEXE 7. Lettre de l'ATEP de Septembre 2009

,

ATEP

ASSOCIATION DES TRANSFORMATEURS ET EXPORTATEURS DES PRODUITS DE PECHES

Siège social : Port de pêche Adresse postale : 01 B.P. 1322 - Tél. : 21 31 42 57 - 21 31 29 14 - 21 33 58 08
Fax : 21.31.28.09 – 21.33.71.32
Email : atepb@hotmail.com
Cotonou - République du Bénin

Cotonou, le 16 Septembre 2009

A
Monsieur ~~Patrick~~ SVEN HUYSSEN
Représentant Résident
BTC-CTB
Cotonou

N/Réf : 016/2009/ATEP
Objet : Dossier BOC & PTF

Monsieur le Représentant Résident,

Nous sollicitons votre haute bienveillance concernant les observations que notre Comité Technique a relevées afin que les Bases obligatoires de Contrôles que le Royaume de la Belgique finance dans le cadre de la coopération Bénino-belge remplissent pleinement tous ses objectifs.
A ce titre, nous vous faisons part des dérapages de budget et surtout du non respect du cahier des charges alors même que l'enveloppe était suffisante pour atteindre les objectifs du départ.

Malgré plusieurs réunions auxquelles nous avons exprimé notre position et pour laquelle l'appel à soumission a été lancé en date du 10 août 2009, nous venons d'apprendre que l'AGETUR vient de reporter les soumissionnaires potentiels en leur faisant adresser un avenant qui aura pour objectif de ne plus correspondre aux obligations normatives et techniques que nous nous étions données.
A ce titre, nous vous faisons part des graves conséquences et de nous désengager des responsabilités que vous avez bien voulu nous confier, notre avis n'étant pas pris en compte.
Notre inquiétude porte aussi sur l'enveloppe globale qui ne cesse de déraper et dont les frais d'amortissement ne seront plus supportables par la filière de fait de sa non viabilité.

Dans l'espoir d'un retour à la raison afin de trancher rapidement sur les intérêts de toute la filière, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Représentant Résident, l'expression de nos meilleures salutations.

PS : Vu l'importance du dossier, nous souhaiterions que la réunion des 17 & 18 se fassent à Cotonou.

Le Président

Eustache KOTINGAN

ANNEXE 8 : E-mail de l'ATEP d'Octobre 2010

--- En date de : **Ven 8.10.10, eustache KOTINGAN <*ekotingan@yahoo.fr*>** a écrit :

De: eustache KOTINGAN <ekotingan@yahoo.fr>
Objet: Re : ADEFIH_Rapport évaluation finale
À: 91@btcctb.org, denagnonlg@yahoo.fr
Date: Vendredi 8 octobre 2010, 1h05
Messieurs,

J'ai parcouru rapidement le rapport final de Mr DUPRET, expert.
Je suis désolé de n'avoir pas énormement de temps pour vous répondre. Je veux seulement en ma qualité de Président de l'ATEP, faire les observations suivantes :
1. Depuis notre collaboration avec les différents projets halieutiques, nous ne nous sommes jamais intéressés à un projet que celui-ci. En effet il est concret et n'était pas seulement un ensemble d'études toutes copies conformes entre elles de différents bailleurs de fonds auquel on a fini par nous habituer. ATEP est non seulement bénéficiaire mais acteur puisque ATEP a régulièrement présidé avec plaisir le Comité Technique et a particpé aux nombreux choix techniques et professionnels du projet.

2. La fameuse lettre du 16/09 envoyée etait sortie de son contexte. Nous autres privés avions voulu par cette lettre sortir les muscles pour changer des choix qui ne nous paraissaient pas corrects. Notamment le niveau des prix des marchés publics et surtout des matériels pas adaptés et non professionnels. Mais très vite tout est rentré dans l'ordre et nous devons faire ce témoignage à la CTB, à l'équipe du projet, aux membres de la SMCL ainsi qu'à l'AGETUR, Merci aussi au Représentant résident BTC-CTB pour l'écoute et la réponse à nos craintes.

3. La raison profonde de notre inactivité est la non réalisation des deux 2 décisions prises pourtant en Conseil des Ministres de mettre en place les garanties bancaires pour nos sociétés qui ont connu une cessation d'activités du fait d'abscence de normes et de la faute de nos autorités. D'ailleurs cette reconnaissance est formelle.

4. Nous comptons sur la fin effective de ce projet pour nous trouver des raisons supplémentaires de retourner voir nos autorités pour la mise en oeuvre des décisions gouvernementales nécessaires à la reprise de nos activités d'exportations des produits halieutiques.

5. Oui nous pouvons affirmer que ce projet a contribué énormément à la ,mise du pays sur la liste n° 1 des pays exportateurs des produits de mer.

6. Les CNI se trouvent aussi chez FSG ainsi que chez CRUSTAMER.

Meilleures salutations

ANNEXE 9. TdRs de l'intervention prévue pour la proposition de modes de gestions des BOCs et PFT

REPUBLIQUE DU BENIN

Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

ROYAUME DE BELGIQUE

Agence belge de développement BTC - CTB

COOPERATION BENINO-BELGE

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

ADEFIH

Appui au Développement des Filières Halieutiques du Bénin

DETERMINATION DU MODE DE GESTION DES BASES OBLIGATOIRES DE CONTROLE ET DES PLATEFORMES DE TRANSFERT DU LAC AHEME

TERMES DE REFERENCE

Structure de tutelle : Direction des Pêches

Juin 2010

TABLE DES MATIERES

1. Cadre général et contexte 3
2. Justification de la mission 5
3. Objectif général 6
4. Objectif spécifique 6
5. Résultats attendus 7
6. Prestations demandées et méthodologie suggérée 8
7. Profil du prestataire 8
8. Organisation de la mission 9
9. Rapport avec les tiers 9
10. Durée de la mission 10
11. Propositions technique et financière 10

1- CADRE GENERAL ET CONTEXTE

Le secteur de la pêche joue un rôle essentiel dans le développement économique et social du Bénin. Il constitue une source de croissance importante et un des leviers indispensables pour la réduction de la pauvreté en milieu rural.

Exportateur de produits halieutiques vers les pays de l'Union Européenne, le Bénin a volontairement décidé le 11 juillet 2003, d'auto-suspendre ses exportations suite à une mission d'inspection de l'Office Alimentaire et Vétérinaire de l'UE (OAV/UE) effectuée en octobre 2002 dans le cadre du programme d'inspection dans les Etats membres et les Pays Tiers. Cette mission a évalué les conditions de production et de mise sur le marché des produits de la pêche et a relevé plusieurs déficiences sérieuses ne pouvant garantir l'état sanitaire des produits.

De juillet 2003 à janvier 2005, d'importants efforts ont été fournis par l'ensemble des acteurs de la filière (Autorité Compétente, industriels, laboratoires,…) avec l'assistance des partenaires au développement (programme Qualité UEMOA/ONUDI/UE, programme ACP/SFP, PASP) afin d'effectuer les actions correctives nécessaires pour que les conditions de capture, de collecte, de transport et de transformation des produits halieutiques soient saines et en conformité avec les exigences de la réglementation européenne. De ce fait, l'auto suspension a pu être levée en février 2005.

Cette reprise des exportations n'est évidemment pas un acquit définitif. En effet, l'AC de la filière doit continuer la mise en œuvre de son plan d'actions correctives dans la perspective de maintenir autant que faire se peut le niveau requis pour garantir la qualité à travers les meilleures conditions de sécurité sanitaire d'exploitation des produits.

C'est pour répondre à cette préoccupation et permettre à l'AC du Bénin de préparer la visite de l'OAV qu'en 2007 le Royaume de Belgique a pris l'option de soutenir le Gouvernement de la République du Bénin à travers le projet Appui au Développement des Filières Halieutiques du Bénin (ADEFIH) dont l'objectif fondamental est de contribuer à l'amélioration des conditions de sécurité sanitaire des produits de pêche.

Le projet, qui a débuté en mars 2008, vise à réduire la pauvreté au sein des communautés de pêcheurs du lac Ahémé[1] par un meilleur accès aux marchés national, régional et international dans une perspective de développement durable. Pour y parvenir, les productions de crevettes du lac Ahémé seront améliorées, sécurisées et mieux valorisées par des pratiques de pêche responsable et des modalités de manutention et de conditionnement adéquates.

L'ADEFIH s'oriente plus particulièrement vers l'obtention de trois résultats :

- les conditions sanitaires de production, de collecte, de transport des produits de la pêche et de traçabilité sont améliorées sur le lac Ahémé ;
- les capacités de la Direction des Pêches, dans sa position d'Autorité Compétente en matière de contrôle sanitaire des produits de la pêche et de formation des acteurs à la base sont renforcées ;
- des études et des activités complémentaires sont réalisées pour assurer la pérennité et la qualité des productions halieutiques.

Dans le cadre du premier résultat du projet ADEFIH, concernant l'amélioration des conditions sanitaires de production, de collecte, de transport et de traçabilité des produits halieutiques, il est

[1] Le lac AHEME est l'un des trois plans d'eau du Bénin qui constituent le s zone de pêche crevettière

prévu la construction de deux (02) Bases Obligatoires de Contrôle (BOC) et de douze (12) Plates-Formes de Transfert (PFT) équitablement réparties entre les deux façades Est et Ouest du lac.
Les BOC et les PFT constituent un réseau d'infrastructures de base nécessaires pour la manutention des productions halieutiques. Ce sont des infrastructures de débarquement prévues pour assurer l'hygiène et la chaîne du froid des produits pêchés depuis leur sortie du lac jusqu'aux établissements de traitement à Cotonou.

Selon les conclusions d'études réalisées précédemment, 12 PFT et 2 BOC sont nécessaires à la mise en place d'un système pilote de collecte et de conditionnement des crevettes pour la totalité du lac Ahémé. La disposition et la localisation des infrastructures sont réparties de façon symétrique en 2 zones : Est et Ouest. Ainsi sur les 12 PFT, 6 PFT sont situées à l'Est (coté Atlantique), et les 6 autres à l'Ouest (coté Mono). Ces PFT sont réparties en bordure du lac dans les villages de pêcheurs, de telle sorte qu'un pêcheur puisse avoir accès à l'une d'elles en pirogue en moins d'une heure et demie, à partir de n'importe quelle position sur le lac. Les 2 BOC sont localisées à des points stratégiques de passage des pistes de desserte rurales. L'une se trouve à l'Est (Segbohouè) et l'autre à l'Ouest (Possotomè).
Les deux (02) Bases Obligatoires de Contrôle disposent d'une unité de fabrique de glace et d'une chambre froide positive (la glace est ainsi entreposée sur de courtes périodes en chambre froide positive). La glace produite permettra de bien conserver dans les caissons isothermes normalisés les crevettes (soigneusement pêchées, collectées et rincées à l'eau potable sur les PFT et les BOC) avant d'être convoyées vers les établissements de traitement. C'est dans les BOC que s'effectuera par échantillonnage de caissons isothermes le contrôle de qualité obligatoire par l'Autorité Compétente, qui délivrera en échange, un certificat sanitaire de base au chauffeur-collecteur.

L'installation de ces infrastructures de débarquement, en bordure du lac Ahémé, permettra la mise en place d'un système amélioré de collecte des crevettes d'exportation, afin de pouvoir répondre aux exigences européennes, mais aussi améliorer la qualité de l'ensemble des captures par une meilleure sensibilisation des communautés de pêche aux problèmes d'hygiène. Les sites d'implantation des différentes infrastructures ont été obtenus avec l'appui des Maires et des Communautés des localités concernées.

2. JUSTIFICATION DE LA MISSION

Les Bases Obligatoires de Contrôle (BOC) et les Plates Forme de Transfert (PFT) des produits halieutiques du Lac Ahémé sont d'une importance avérée dans la filière crevette à travers le Système Amélioré de Collecte des Crevettes d'Exportation (SACCE) qui sera fonctionnel dès leur mise en service. Construites dans les communes de Kpomassè, Comé et Bopa, ces infrastructures doivent faire l'objet d'une exploitation durable.
Suite à l'option faite par le gouvernement du Bénin de créer une Autorité Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA), il apparaît nécessaire de définir une approche de gestion des différentes infrastructures qui concourent à l'amélioration des conditions sanitaires de sécurité sanitaire des aliments de manière à mieux faire jouer à chaque acteur y compris les communautés de pêcheurs le rôle et la responsabilité qui lui incombent pour faire des infrastructures concernées de véritables instruments au profit d'un meilleur accès des produits de pêche aux marchés. De ce fait,, un mode de gestion efficace et efficient s'impose.
En effet, des actions sont entreprises à divers niveaux tant de l'administration des pêches avec une proposition d'arrêté sur le mode de gestion des infrastructures que des acteurs comme l'ADEX qui ont initié des réflexions sur le statut juridique et le mode de gestion des plateformes de débarquement. L'issue de ces actions reste à clarifier en vue de s'assurer de la prise en compte des différents aspects devant permettre d'asseoir une base durable de gestion de ces infrastructures. Dans ce cadre, la place des principaux acteurs dont particulièrement les communautés de pêcheurs et les maires mérite d'être précisée.

Il est à préciser que les PFT sont des débarcadères dont les zones à gérer sont:

- zone de négoce munie d'un placard pour produits de Nettoyage-Désinfection
- latrines et douche

Les produits de la pêche y sont débarqués, triés et rincés à l'eau potable et mis sous glace dans des caissons isothermes normalisés.

Quant aux BOC, ce sont des PFT améliorées, avec en plus:

- ✓ fabrique de glace
- ✓ chambre froide positive servant de zone de stockage de courte durée pour les produits de pêche (crevettes…) à convoyer vers les établissements à terre.
- ✓ locaux administratifs (devant abriter le inspecteur sanitaire et gérant)
- ✓ locaux d'entretien et de stockage de matériel
- ✓ guérite.

Chaque BOC est dotée d'une barque motorisée devant assurer la liaison avec les PFT et dispose d'un personnel composé d'un inspecteur sanitaire, d'un gérant, d'un agent d'entretien, d'un gardien et d'un conducteur de barque. Soit un effectif de cinq personnes.

3. OBJECTIF GENERAL

L'objectif général de cette mission est d'identifier un cadre institutionnel approprié qui permettra d'assurer une gestion saine, viable et durable des différentes infrastructures.

4. OBJECTIF SPECIFIQUE

De façon spécifique cette mission permettra :

- D'identifier les principaux acteurs impliqués dans la gestion des infrastructures concernées;
- De définir les fonctions, le rôle et les responsabilités attendus de chaque catégorie d'acteurs pour la gestion efficace des infrastructures ;
- Proposer sur cette base les différentes options possibles de mode de gestion le plus approprié associant les populations riveraines autour du lac AHEME en relation avec l'ABSSA au regard de ses missions et des implications éventuelles sur la gestion des infrastructures concernées ;
- De proposer des modèles de structure organisationnelle et fonctionnelle pour une gestion rentable et durable des BOC ;
- Proposer un plan d'action pour la mise en place du mode de gestion retenu, y compris le cadre juridique requis ;
- De proposer un planning de formation et de suivi des acteurs à la base y compris les gestionnaires du BOC ;
- Proposer un manuel de procédures et de gestion des infrastructures qui indique:
    - ✓ Les différents niveaux de responsabilités des acteurs,
    - ✓ Leurs rôles ainsi que les modalités de contrôle, de suivi qui garantissent la durabilité des ouvrages,
    - ✓ Le mécanisme de financement à mettre en place pour assurer les différentes catégories d'entretien et de maintenance des infrastructures et équipements y afférents.

5. RESULTATS ATTENDUS

Proposer à l'équipe du projet ADEFIH un modèle de gestion des BOC et PFT, un plan de gestion des ressources humaines et un plan d'affaires.

➢ Niveau humain et organisationnel:

- Les acteurs concernés par l'exploitation des différentes infrastructures sont identifiés, et leurs capacités en matière d'organisation et de gestion des infrastructures sont évaluées.
- Les fonctions, rôles et responsabilités de tous les acteurs sont définis pour la gestion des différentes infrastructures.
- Un projet de structure organisationnelle et un modèle de gestion des BOC et PFT est décrit.
- Les mécanismes de coordination supplémentaires qui seraient recommandables pour assurer une bonne gestion des BOC et PFT sont décrits.
- Un plan de gestion pour les BOC et PFT, y compris la formation nécessaire et le programme d'assistance destiné aux inspecteurs, à d'autres employés et aux associations d'usagers ainsi qu'un plan d'affaires pour les infrastructures sont développés.
- Un dispositif de gestion est disponible.

➢ Niveau financier et fonctionnel:

- Le meilleur scénario de propriété pour les BOC et PFT est identifié et proposé parmi les différents scénarii de propriété probables (y compris la gestion publique, la gestion privée sous concession).
- La structure des recettes, notamment le système comptable et financier, à mettre en place pour une gestion durable et rationnelle des infrastructures est identifiée.
- Un mode de gestion des recettes des BOC impliquant les différents acteurs concernés est proposé. Il doit garantir la viabilité économique et financière des BOC.
- Tous les autres services ou produits qui pourraient être envisagés et sur base d'un rapport coût-efficacité ou de commodité, être offerts par les BOC à leurs usagers comme un moyen de générer des revenus supplémentaires doivent être identifiés.
- Un manuel de procédures de gestion des infrastructures est proposé ainsi que tout document de support jugés nécessaires et précisant les différents niveaux de responsabilités des acteurs, leurs rôles ainsi que les modalités de contrôle, de suivi qui garantissent la durabilité des ouvrages.

6. PRESTATIONS DEMANDÉES ET MÉTHODOLOGIE SUGGÉRÉE

L'approche participative est suggérée afin de permettre l'implication de toutes les parties prenantes.
Sous la supervision d'un comité de suivi comprenant un représentant de l'équipe du projet ADEFIH, des communautés de pêcheurs, un représentant des opérateurs privés du secteur et un de la Direction des Pêches le prestataire travaillera en concertation et en collaboration avec les autorités communales et autres acteurs concernés et devra :

- Réaliser une enquête de terrain sur la base des documents existants au niveau de la Direction des Pêches et des différents projets et faire des propositions pour la définition d'un mode de gestion viable, rentable et durable.
- Animer une réflexion à travers des ateliers réunissant les acteurs concernés (acteurs à la base, autorités communales, ATEP, MAEP, D/PECHES, ABSSA).
- Présenter une synthèse des propositions élaborées.

7. PROFIL DU PRESTATAIRE

La présente mission sera confiée à une équipe de trois (03) consultants dont le profil est le suivant :

A. Le chef de mission

- Diplôme universitaire en science de la vie ou socio économiste et/ou spécialiste en filière halieutique ;
- Justifier d'une expérience en suivi et qualité des produits de la pêche ;
- Bonne connaissance des exigences réglementaires de l'UE et du Bénin en rapport avec les produits halieutiques ;
- Avoir une expérience avérée dans la mise en place des structures de gestion similaires ;
- Avoir une connaissance du terrain ;
- Avoir une bonne connaissance des communautés de pêcheurs continentaux.

B. Expert spécialiste des institutions de base

- Diplôme universitaire en sciences sociales, développement local ou équivalent ;
- Une expérience pertinente en matière d'organisation des communautés de base et de gestion des institutions de base ;
- Une expérience avérée sur les institutions des organisations professionnelles du monde rural;
- De bonnes aptitudes d'animation et de concertation ;
- Une bonne maitrise de la langue française et de l'outil informatique ;
- Une connaissance de la juridiction béninoise dans le domaine sera un atout.

C. Expert juridique

- Diplôme universitaire en sciences juridiques ou équivalent ;

- Avoir une expérience d'au moins cinq ans dans la définition ou l'élaboration des cadres juridiques des institutions de base ;
- Avoir une bonne connaissance de l'organisation des institutions de base ;
- Avoir une maîtrise du contexte de développement local ;
- Avoir une expérience en matière d'élaboration et de définition de cadre juridique lié à l'organisation des institutions de base.

8. DEROULEMENT DE LA MISSION

Un comité de suivi composé des représentants de l'équipe du projet (03), de l'ATEP (01), des communautés de pêcheurs (03), de la Direction des Pêches (02) sera mis sur pied. Il sera accompagné de l'expert de l'ABSSA dans les différentes étapes de l'étude. La Direction des Pêches assurera le rôle du **Chef de projet.**

Des concertations préliminaires seront organisées sur la base des documentations recueillies en vue de finaliser la méthodologie à mettre en œuvre pour la conduite des opérations liées à l'étude. Ces concertations se feront essentiellement sur le terrain et regrouperont les représentants des différentes catégories d'acteurs impliquées dans la gestion des infrastructures concernées.

Des rapports d'étapes seront élaborés et discutés avec les différentes parties sous la supervision du comité de suivi.

Un rapport final sera élaboré suite aux différents commentaires et observations obtenus des différents acteurs sur une version provisoire qui aurait été préalablement mise à disposition pour appréciation.

9. RAPPORT AVEC LES TIERS

- Le prestataire se réfèrera à la Direction des Pêches et l'Unité de Gestion du Projet (UGP) ADEFIH concernant tous les aspects techniques de la mission à effectuer conformément aux termes de référence. Le contrôle et le suivi de la mission se font principalement à travers les rapports formels et par des réunions dont le contenu fera l'objet d'un compte rendu.
- Le rapport final produit par le prestataire devra être validé par le Comité Technique de Suivi (CTS) du projet avant diffusion aux partenaires du projet ADEFIH.

10. DUREE DE LA MISSION

La mission devra s'étendre sur quatre mois, pour une durée estimée à douze (12) semaines de prestations.
Une première mission de six semaines pour la recherche documentaire, l'enquête de terrain et la tenue des ateliers de concertation.
Au terme de cette première phase, différentes modalités de gestion auront été proposées aux acteurs.
Après une interruption de quatre semaines afin de permettre aux acteurs de réfléchir sur les propositions, une deuxième phase de deux semaines sera consacrée à l'adoption du mode de gestion et la rédaction du rapport de mission.
La troisième phase de quatre semaines sera consacrée à la mise en œuvre du plan d'action pour la mise en place du mode de gestion qui sera retenu par les différents acteurs.

11. PROPOSITIONS TECHNIQUE ET FINANCIERE

Le prestataire fournira une offre technique comprenant au minimum les éléments suivants :

- La compréhension des termes de référence et une analyse de la méthodologie proposée pour la réalisation de la mission ;
- La composition de l'équipe pour la réalisation de l'étude, l'organisation du travail et le calendrier de la mission ;
- Les Curricula Vitae de l'équipe en charge de l'étude ;
- Les expériences antérieures du prestataire et notamment celles pertinentes en regard des objectifs de la présente prestation.

L'offre financière du prestataire sera détaillée conformément au bordereau de prix ci-dessous :

BUDGET PREVISIONNEL POUR -60HOMMES/JOURS

Description des postes budgétaires	Unité	Quantité	Prix unitaire (FCFA)	Prix total (FCFA)
1. Honoraires	H/J	60	100 000	6 000 000
2. Perdiems	H/J	60	40 000	2 400 000
3. Déplacement – Location véhicules	Forfait			3 500 000
4. Carburant	F/km	6000	100	600 000
5. Rapportages_ (organisation de 3 ateliers-50 participants ; production du rapport, multiplication des questionnaires, communication,…)	Forfait			1 500 000
BUDGET TOTAL CONSULTATION				**14 000 000**